Bibliotheca Nos 61-72
including all covers
060.308
W33

Collection de la Bibliothèque des Exercices
de saint Ignace

61-72

Etudes et documents
paraissant tous les deux mois

N° double 61-62
Janvier-Mars 1920

MÉLANGES WATRIGANT

Études historiques et ascétiques

ALMA COLLEGE
060.308
LIBRARY
W33
Alma, California

RÉDACTION

Bibliothèque des Exercices
7, Rue des Augustins
ENGHIEN (Belgique)

ADMINISTRATION

Librairie P. Lethielleux
10, Rue Cassette
PARIS (6e Arr')

7406

COLLECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE DES EXERCICES

La CBE. fut fondée en 1906 par le P. H. Watrigant, pour aider ceux qui désirent mieux connaître les *Exercices* de saint Ignace et le fécond apostolat des *Retraites*, dont ce livre béni reste l'inspirateur et le guide.

Elle compte maintenant quatorze ans d'existence, mais la guerre ayant interrompu les travaux de ses rédacteurs, au lieu des sept volumes qu'elle devrait présenter, elle offre seulement à ses abonnés et lecteurs les premières pages du sixième.

Néanmoins la CBE. se recommande déjà par le nombre et l'intérêt de ses fascicules :

16 études particulières ou générales, relatives aux *Exercices* proprement dits ;
10 brochures sur l'histoire des Retraites et
7 sur la manière de les diriger ;
4 monographies de Maisons de Retraites,
13 de zélateurs ou zélatrices ;
enfin 5 recueils bibliographiques.

On s'abonne à la **Bibliothèque des Exercices**, 7, rue des Augustins, Enghien (Belgique), ou à la **Librairie P. Lethielleux**, 10, rue Cassette, Paris, VI[e].

Le prix d'abonnement est *désormais* de **six francs**, pour la **FRANCE** et la **BELGIQUE** ; de **sept francs 50** pour les autres pays de l'**UNION POSTALE**.

MÉLANGES WATRIGANT

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/collection-bibliotheque-des-exercices-st-ignace_january-march-1920_61-62

LE P. HENRI WATRIGANT, S. J.

Mélanges Watrigant

Études Historiques et Ascétiques

dédiées

au P. Henri WATRIGANT, S. J.

SOUVENIR JUBILAIRE

de la fondation de sa Bibliothèque

(1890-1915)

et

de son entrée en religion

(1868-1918)

ALMA COLLEGE
LIBRARY
Alma, California

24 JANVIER
MCMXX

CUM SUPERIORUM PERMISSU.

Imprimatur : Tornaci, 2 Januarii 1920

V. CANTINEAU,

VIC. GEN.

Collection de la Bibliothèque des Exercices de St Ignace

Nos 61-62

MÉLANGES

HENRI WATRIGANT

PRÉFACE

Le P. Henri Watrigant, entré dans la Compagnie de Jésus le 20 octobre 1868, atteignait en 1918 sa cinquantaine de vie religieuse. Ce jubilé, qui en d'autres temps n'aurait point passé inaperçu, ne put être célébré à sa date que dans la plus stricte intimité de la maison d'Enghien, sans annonce ni invitation.

En octobre 1918, Enghien se trouvait compris dans le mouvement de reflux de l'armée allemande. Deux ailes de la Maison Saint-Augustin étaient déjà occupées par la garnison. De nouveaux locaux : la salle des actes, le réfectoire de la communauté, nous furent encore demandés. On vit même poindre la menace d'une évacuation complète. Mais nos protecteurs célestes nous épargnèrent ce malheur, qui pouvait être irréparable spécialement pour la Bibliothèque des Exercices. Nous eûmes au contraire la consolation d'abriter quelques jours, rentrant davantage en nous-mêmes, les Pères et les novices évacués de Lille par force. Captifs depuis trois semaines au couvent désert des PP. Dominicains du Saulchoir près Tournai, ils nous arrivèrent à l'improviste, au matin du 18 octobre.

C'est dans ces conditions et au milieu de ces émotions que se célébra la fête des cinquante ans. La messe d'action de grâces fut

dite, le dimanche 20, par le Père jubilaire, à 7 heures 1/2, dans notre église ouverte, depuis vingt mois, au public des évacués français de Saint-Quentin et d'ailleurs. En d'autres circonstances la famille et les amis du P. Watrigant, venus de France et de Belgique, se seraient fait un honneur et un plaisir d'assister à la pieuse cérémonie. Comment ne pas songer à tant d'absents ?

Le banquet de guerre dut se prendre dans le cloître intérieur, qui pour lors nous servait de réfectoire. Tout nous interdisait de lui donner la solennité joyeuse des temps plus heureux. Un mur seulement nous séparait de la chambrée militaire. Les compliments d'usage ne pouvaient se déclamer que d'une voix discrète. Ces novices que la Providence avait amenés pour mettre sous leurs yeux, dans le P. Watrigant, un exemple de longue et féconde activité, allaient, suivis de nos étudiants, reprendre bientôt leur marche vers un meilleur refuge. On ne saurait dire l'impression pénible qui se mêlait à la joie du jour. La note la plus gaie fut assurément donnée par le jubilaire lui-même, qui déclara, dans son mot de remerciement, que ce serait à recommencer. Adversaire de la simplification exagérée en spiritualité, il trouvait son jubilé par trop « simplifié ». Quel meilleur souhait pouvait-il faire que de voir les présents et les absents, réunis pour le *double* autrement joyeux de cette fête amoindrie ?

Il est sûr qu'en d'autres conjonctures le jubilé du promoteur des retraites fermées et du fondateur de la Bibliothèque des Exercices ne se serait point célébré de la sorte, comme à huis-clos. Les nombreux correspondants et admirateurs, que le Père compte dans le monde entier, eussent donné plus de retentissement à sa cinquantaine. Ils auraient fait écho à la parole du T. R. P. W. Ledóchowsky, Général de la Compagnie de Jésus, qui écrivait, le 6 octobre, au cher jubilaire : « **Quoniam R. V. die 20 hujus mensis completum quinquagesimum vitae religiosae annum celebrabit, gratulationibus quas a Sociis coram accipiet, meas etiam adjungere volo, ac preces fundere ut Dominus ei abundantibus gratiis rependat quidquid laboris in suum servitium ac gloriam hisce quinquaginta annis impendit. Speciali autem modo R. V. gratulabor de sua indefessa opera ut Exercitia Spiritualia Sancti Patris**

Ignatii omni modo illustraret, eorumque cognitionem excitaret...»

En effet, sur cinquante année de vie religieuse, c'est près de quarante qui furent employées par le P.Watrigant, soit à la pratique des retraites, soit à l'étude des Exercices. Il crée en 1882 le *Château-Blanc,* dont l'histoire écrite sous son inspiration par le P. H.-J. Leroy suscitera tant d'établissements similaires en divers pays. Il dirige un peu plus tard la maison de retraites de Braisne-sur-Vesle, va aider à la fondation de Montbeton, revient prêter secours à l'œuvre de Saint-Acheul. En même temps qu'il travaille aux retraites, le P.Watrigant inaugure la Bibliothèque des Exercices, dont le développement progressif finira par l'absorber. Il ne collectionne pas seulement les livres, il en réédite ou en fait. Ce n'est pas le lieu de donner ici une bibliographie complète. Rappelons en passant l'*Historia Exercitiorum* de Diertins, les *Vies des fondateurs des maisons de retraite* bretonnes de Champion, l'importante *Genèse des Exercices,* sans parler de quantité de circulaires et de tracts. Enfin le Directeur de la Bibliothèque reprend l'idée souvent caressée d'une publication « manrésienne », et il lance successivement deux collections, l'une de brochures, l'autre de livres. Il place dans celle-ci une reproduction du premier tirage des *Exercitia* de 1548, puis des inédits de Cotel et de Grou. A celle-là il collabore infatigablement : *Formation d'une élite, Méditation fondamentale, Exercices spirituels à la naissance des Séminaires, Méthodes d'oraison dans notre vie apostolique, Benoît XIV et Benoît XV*... sont des titres de fascicules écrits par le P. Watrigant, sans compter les introductions et préfaces de maints autres numéros.

Le jubilé d'un tel ouvrier devait-il ne se célébrer que furtivement et sans laisser de traces ?

Aussi, quand la paix fut assurée, vit-on accueillir avec sympathie le projet d'un volume de *Mélanges* en l'honneur du promoteur des retraites d'hommes et du fondateur de la Bibliothèque des Exercices. De peur de dépasser certaines limites, il fallut même borner les invitations à collaborer, et prescrire aux collaborateurs qui affuaient de n'envoyer qu'un petit nombre de pages. Que ceux qui se croiraient à tort systématiquement évincés, ou qui auraient voulu

disposer de plus d'espace, nous pardonnent en raison des difficultés que présente actuellement l'impression des livres. Plusieurs, qui n'avaient point le loisir d'apporter leur contribution, disaient à la fois leur regret de s'abstenir et leur vif souhait de voir paraître les *Mélanges*. A tous, écrivains et approbateurs bénévoles, nous adressons le plus chaleureux merci !

Le recueil étant destiné à prendre place dans la CBE., il fallait rester pour le choix du sujet dans le cadre de cette collection ; mais il fut admis qu'on pourrait écrire « sur n'importe quel point de théorie ou d'histoire intéressant les Exercices de saint Ignace ou l'œuvre des Retraites ou même l'ascétique générale dans ses rapports avec les Exercices et les Retraites ». Le lecteur jugera si cette consigne a été bien observée.

Quant à l'ordre à mettre dans la publication des travaux reçus, le genre des *Mélanges* laisse évidemment une grande latitude. Nous en avons profité pour imprimer au fur et à mesure que les articles étaient prêts, tâchant toutefois de grouper ensemble les matières semblables. A aucun moment il n'a pu être question de régler la préséance entre auteurs.

Il nous reste à nous excuser auprès du vénérable jubilaire, que nous n'avons pas consulté sur le plan et l'exécution de ces *Mélanges*. Pour réussir, le projet devait demeurer secret. Nous nous privions des lumières du P. Watrigant sur bien des sujets de sa compétence ; mais c'était pour lui faire honneur plutôt que pour éviter sa critique. A cette critique exercée nous soumettons tout le recueil, en lui demandant son indulgence et son pardon.

Enghien, 7 octobre 1919. Fête du Rosaire. P. D.

Les débuts des retraites fermées dans le Nord.

Impressions d'un témoin.

A quoi songe ce brave Père Watrigant ? Il veut établir des retraites de trois jours parmi nous, qui sommes dévorés par les préoccupations et le travail intense. Qu'il aille donc fonder sa maison de retraites dans un pays où les oisifs abondent ! Ainsi parlaient, il y a quarante ans, d'excellents chrétiens du Nord.

Ce « brave Père » avait du coup d'œil. Ceux-là même qui le critiquaient alors lui rendirent justice, non seulement en paroles mais par des actes. Les patrons les plus écrasés de besogne devinrent les plus fidèles à leurs trois jours de retraite. Et sachant par expérience le bien qu'ils retiraient eux-mêmes des Exercices, amenèrent leurs ouvriers à la maison de retraites.

Notre bon Père marchait sur les traces des Pères de l'ancienne Compagnie ; mais il fut créateur, car tout était à faire. Il fallait trouver un local, du matériel, des ressources, des collaborateurs. Il fallait surtout changer les idées et créer un courant. J'entends encore cette réflexion, sur la plate-forme du car à vapeur allant de Lille à Wasquehal : « Le Père Watrigant se coule. »

Le Père assurément rencontrait des difficultés multiples. Celui-là même qui le critiquait, bien qu'étant de son entourage, le connaissait peu. La volonté tenace de l'apôtre devait avoir raison de tout.

Quand on prononça le nom de « retraites fermées » dans les collèges du Nord, où j'étais alors professeur, ce fut presque de la stupéfaction. Quelques rares jeunes gens consentirent à répondre à l'appel ; ils revinrent transformés.

Des messieurs à la tête des œuvres : conférences de S[t] Vincent de Paul, cercles catholiques, etc., recevant une lettre d'invitation commencèrent par la jeter au panier. Ils se crurent pour toujours à l'abri des sollicitations. Ils reçurent lettre sur lettre et finirent par donner un oui de complaisance. La retraite terminée, ils ne se reconnaissaient pas eux-mêmes, et dans leurs milieux devinrent de vrais apôtres.

Le Père Doyotte racontait une histoire plaisante. A son arrivée dans le Nord, un des nombreux industriels de la région vient à lui en disant : « Chaque année j'ai reçu une invitation sans y répondre. N'en ayant pas reçu cette année, je viens m'inscrire ». On aurait pu ajouter, ce dont convenait dans sa loyauté le P. Doyotte, que si le P. Watrigant n'avait pas commencé par importuner ce monsieur, il ne se serait jamais rendu.

Qui donc voulut inconsciemment ravir au P. Watrigant la gloire d'avoir fondé cette admirable association dite des « Patrons du Nord » ? Ne diminuons pas le mérite des successeurs ; mais laissons à chacun la gloire de ses œuvres. Le véritable inspirateur ne fit que sourire en constatant l'oubli. Il soutint, à l'occasion, les droits de la vérité, mais modestement, faiblement pourrait-on dire.

Que d'hommes il a lancés dans les œuvres, que de projets apostoliques il a proposés, s'empressant de rentrer dans l'ombre, dès que son concours ne paraissait plus nécessaire ! Il excelle à « faire faire », suivant son mot favori.

J'avoue qu'en relatant ces détails, je suis quelque peu gêné, car il est bien possible qu'un jour ces lignes passent sous les yeux du bon Père. Il me traitera de vil flatteur. Je n'ai cure de ses remarques, ayant conscience de ne dire qu'une faible partie de la vérité.

Et si par hasard je lui survis, on verra que je m'étais borné au strict minimum. Qu'il me soit permis de conclure. Notre ami fut toujours de ceux qu'aurait loués saint Paul : *Non quae sua sunt, sed quae Jesu Christi sunt quaerentes*.

C'est un vrai disciple des Exercices.

Amiens. AUGUSTE VACCON.

L'Association des Patrons Chrétiens du Nord.

C'était le 16 août 1884, en la maison de retraites du Château-Blanc. Le P. Alet, l'apôtre bien connu de l'Œuvre des Cercles, y donnait les saints Exercices à un groupe de patrons. Comme le prédicateur avait, dès le premier jour, insisté, avec une force singulière, sur la gravité du devoir patronal, M. Camille Feron-Vrau en exprima, le lendemain, toute son émotion au P. Watrigant. Pour lui ouvrir des horizons si lumineux sur une partie trop peu connue de la morale chrétienne, la retraite se révélait plus que jamais à lui comme une grâce sans égale. « Pourquoi, observa le P. Watrigant, les patrons chrétiens de la région n'auraient-ils pas à cœur de s'en appliquer, plus souvent, le bienfait ? Tout bon prêtre tire grand profit de sa retraite du mois. Pourquoi tout bon patron ne viendrait-il pas, plusieurs fois dans l'année, redemander à la retraite les lumières et les forces qu'il y a, une fois, trouvées ? »

M. Feron réfléchit. Puis, comme si la grâce le pressait : « Le projet, dit-il au P. Watrigant, vaut la peine d'être proposé à ces messieurs ». Le soir même, à l'issue de la conférence, les retraitants avisés par M. Feron, tombaient d'accord sur l'idée de se réunir, tous les deux mois, au Château-Blanc, à l'effet de se retremper dans l'esprit de la retraite et de s'instruire sur les questions d'ordre social pratique, à mesure qu'elles s'offriraient à leur étude.

Comme l'on venait de donner lecture, au dernier repas, de l'un de ces travaux si suggestifs, par lesquels M. le Chanoine Fichaux s'était conquis dans le pays une haute autorité sociale, il sembla, tout aussitôt, au P. Watrigant, que nul ne présiderait avec plus d'avantage, les réunions futures, que ce prêtre distingué. Tous en convinrent. Séance tenante, M. le Chanoine Fichaux, encore professeur au Collège de Tourcoing, était mandé au Château-Blanc, par dépêche. En même temps qu'il acceptait la direction qui lui était offerte, « l'Association Catholique des Patrons du Nord » (c'est le nom qu'elle porta, dès l'origine) se constituait et prenait sa place dans l'histoire sociale de la France.

Chacun sait comment elle allait la tenir. Au dernier congrès, en octobre 1913, à Notre-Dame du Hautmont, elle comptait près d'une centaine de membres. Au cours de trente années, elle avait étendu son action bienfaisante sur toute la région industrielle du Nord de la France, de Dunkerque à Fourmies, à Amiens et à Reims. Ses « Conférences d'Etudes Sociales », qui forment aujourd'hui une collection de 20 volumes in 8°, témoignent hautement du travail persévérant de ses membres. Les encouragements qu'elle a reçus de Léon XIII et de Pie X témoignent plus haut encore de l'esprit de sagesse, dont elle n'a cessé d'être animée. Ses œuvres économiques et sociales, pour avoir résisté à tous les assauts et pour avoir efficacement contribué, dans nos régions, à la moralisation de l'usine, le proclament plus que tout le reste : « l'œuvre était bonne et faite de main d'ouvrier ». Si Dieu y a mis sa grâce, le P. Watrigant y a mis son cœur.

Le P. Watrigant est le père de l'Association des Patrons Chrétiens du Nord, au même titre qu'il est, en France, le restaurateur de l'Œuvre des Retraites.

Roubaix.

ERNEST-MARIE LEBEAU S. J.
Directeur de l'Association
des Patrons Chrétiens du Nord.

La partie allégorique de la contemplation du Règne.

La contemplation du Règne va tout entière à rendre *concrète* l'idée *abstraite* d'un appel à l'imitation de Jésus-Christ. Jésus-Christ, en conséquence, y est présenté sous les traits d'un chef recruteur. Comme tel il s'efforce d'enrôler, ou au moins d'enrôler à un nouveau titre le retraitant qui, parvenu au terme de la première Semaine, est resté sous l'impression de la question qui le fit tressaillir au colloque de la méditation du Triple Péché : *Quid agam pro Christo ?* Et bien ! le Christ est là : il se présente à ses regards, il parle à ses oreilles ; or par son geste comme par sa parole, il l'invite à lui prêter main forte dans le grand œuvre de la conquête du monde. Sans doute l'offre exige de celui qui l'accepte une contribution dense de labeur et de souffrance, mais après tout, n'est-ce pas de son intérêt de la fournir puisque les ennemis du chef sont ses propres ennemis, contre lesquels déjà, en vertu d'une nécessité aussi impérieuse que le salut, il doit entrer en lutte ; du reste, qu'il le sache, il sera dédommagé dans la mesure rigoureuse où il se sera dépensé ; enfin et surtout, le chef est là qui a fait plus que son dû dans ces opérations militaires d'ordre spirituel où le renoncement est la meilleure arme de défense et d'attaque. Alors, le retraitant, s'il est homme de cœur, séduit par l'amour débordant du divin recruteur, ne tiendra-t-il pas à dépasser les conditions strictes de l'engagement proposé, à faire *plus* pour celui qui a majoré jusqu'à l'infini son appoint personnel de sacrifice ?

On reconnaît bien là dans son fond essentiel la thèse de l'imitation de Jésus-Christ ; elle est établie d'après la manière vivante de Jésus-Christ lui-même, qui seul entre tous les fondateurs de religion a eu assez d'autorité pour s'imposer aux hommes et pour leur dire non pas : Vivez bien, mais : Suivez-moi ; tant il est vrai que bien vivre se réduit à le suivre.

Mais cette *thèse* transformée en *scène,* saint Ignace avec son génie essentiellement concret s'est appliqué à l'illustrer encore ; il a voulu que la conclusion s'en présentât sous l'aspect d'un a fortiori *comparatif,* dont le degré *positif* serait fourni par une fiction

imaginaire ; ainsi l'allégorie introduirait et préparerait la réalité. Par ailleurs, la réalité l'emportant sur l'allégorie, et devant être présentée comme telle, ce qui ressortirait de la première, à titre beaucoup meilleur, ressortirait de la seconde : l'effet visé serait du coup obtenu, et puissamment.

Or l'allégorie employée ici est celle d'un roi tel qu'on n'en voit guère, jouissant d'un crédit universel, et du reste mérité, auprès du monde civilisé de son temps ; il sollicite ses sujets à le suivre dans une entreprise guerrière dont le succès est par ailleurs assuré, et pour les déterminer efficacement, il fait deux déclarations que jamais oreilles humaines n'avaient entendues : 1° chacun sera vêtu comme lui, nourri comme lui, traité comme lui, travaillera le jour, veillera la nuit, mais pas plus et pas plus longtemps que lui ; 2° le butin de victoire sera strictement mesuré sur l'appoint fourni dans le combat. Alors, quelle ne doit pas être la réponse à pareille proposition ? Qui la déclinerait serait un lâche.

Or cette allégorie que vaut-elle ?

D'abord, il est clair que si elle a pris place officielle dans le corps de la contemplation du Règne, elle n'a cependant qu'une valeur *relative* qu'il serait peu sage de forcer. Sans doute elle s'harmonisait avec l'âme de soldat qu'était dans son premier fond l'âme de saint Ignace, et c'est comme telle qu'il l'a préférée à toute autre, mais les raisons de la raison l'emportant toujours en lui sur les raisons du cœur, il aurait accepté à coup sûr qu'on appliquât ici la théorie des *moyens pour la fin* incluse dans le Fondement, et que, par voie de conséquence, on écartât cette allégorie comme inutile, si de fait elle était trouvée inutile. Donc dans le cas vérifié, soit dans une retraite privée, soit dans une retraite publique, où la première partie de l'exercice du Règne ne sert pas et ne peut pas servir, elle doit, de par la logique ignacienne elle-même, être objet d'élimination.

Mais qu'on ne se hâte pas, tout en la maintenant au rang modeste de moyen qui lui revient et lui convient, de s'inscrire en faux contre sa valeur d'emploi, en la disant médiévale et démodée, en soupirant que le XX^e^ siècle s'éloigne du temps des grandes compagnies.

D'abord cette idée de *roi* et de *royaume,* appliquée à Dieu et à sa domination divine, appartient en propre à un livre dont la pérennité plane au-dessus des contingences d'époques ; elle est essentiellement biblique. On la trouve partout dans l'Ancien Testament ; les psaumes en sont constellés : *Ego autem constitutus sum rex.* Ps. II, 6 ; *Et sedebit Dominus rex in aeternum.* Ps. XXVIII, 10 ; *Tu es ipse rex meus et Deus meus.* Ps. XLIII, 5 ; *Deus autem rex noster ante saecula.* Ps. LXXIII, 12. Mais peut-être Daniel dans ses visions prophétiques est-il celui des auteurs sacrés qui en a fait le plus riche emploi : *Et dedit ei potestatem, et honorem, et regnum ; et omnes populi, tribus, et linguae ipsi servient : potestas ejus, potestas aeterna, quae non auferetur, et regnum ejus, quod non corrumpetur,* Dan. VII, 14. — *Cujus regnum, regnum sempiternum est,* 27.

Le Nouveau Testament est entré particulièrement à cet égard dans le sillage de l'Ancien. *Et regnabit in domo Jacob in aeternum.* Luc I, 32 ; c'est le signalement messianique donné par le Ciel lui-même, auquel, un an après, faisait écho l'Orient en disant à Jérusalem par la bouche des Mages : *Ubi est qui natus est rex Judaeorum ?* Matt. II, 2. Chez tous les Juifs, plus l'échéance approchait, et plus l'avènement de celui qui devait venir était considéré comme un Règne. Au Temple on disait couramment qu'une prière qui ne se terminait pas à la formule : *Adveniat regnum tuum !* n'était pas une prière digne d'Israël. Israël du reste, avec cette ténacité d'intérêts qui marquait sa race, faisait dévier dans le sens temporel la vérité des oracles spirituels, et croyait ou du moins voulait croire à la prochaine restitution de l'indépendance nationale. De son côté, Notre-Seigneur présentait dans son langage familier le ciel comme un royaume ; il allait çà et là répétant sa formule ascétique : *Regnum caelorum vim patitur.* Matt. XI, 12 ; à la pauvreté de cœur il accordait le premier prix de bonheur, mais prix à recevoir dans le royaume du ciel. Lui-même à l'interrogation inquiète de Pilate que mettait aux abois l'hypothèse invraisemblable d'une contestation possible des droits de Rome, répondait par ces trois mots brefs résonnant avec l'accent de la vérité divine : *Rex sum ego.* Joan. XVIII, 37. Son titre de condamnation enfin que le gouverneur romain s'obstinait à ne pas changer et qu'il ne changeait pas de fait, non pas parce qu'il avait écrit ce qu'il avait écrit, comme il le disait avec humeur, mais

parce que Dieu lui-même avait inspiré sa pensée et forcé sa main, portait ces quatre mots dans les trois langues du monde civilisé d'alors : *Jesus Nazarenus, rex Judaeorum.*

Donc le titre de *roi* est un des titres messianiques les plus fondés en Ecriture-Sainte ; mais, c'est vrai, la question d'appellation n'est pas la première dans l'allégorie du Règne ; ce qui compte surtout, au point de vue expressif qui nous occupe, ce sont les conditions d'appel attribuées à ce Roi idéal. Or elles dénotent de la part de saint Ignace (et d'ordinaire on n'y prête peut-être pas assez d'attention) la compréhension la plus exacte de la mentalité militaire, à laquelle la guerre, avec la force singulière de témoignage que lui ont value, à elle, ses proportions gigantesques et que nous vaut à nous son souvenir encore frémissant, a donné raison sur toute la ligne. Quiconque, en effet, a quelque peu pratiqué nos soldats s'est rendu compte que leurs doléances familières portaient sur deux faits : 1° le fait attribué à tort ou à raison, peu importe, à tels officiers, de les avoir jetés dans le danger, alors qu'ils restaient eux-mêmes dans l'isolement superbe et bétonné des postes d'arrière ; 2° le fait d'une fâcheuse distribution par l'état-major, qui faisait entrer en ligne un régiment déterminé plus souvent qu'à son tour ou l'y maintenait plus longtemps que convenu. Voilà ce que rapportaient les *conversations* usuelles établissant une sorte de thèse *négative*. Et les *actes*, eux, ont formé la thèse *positive* et ont montré à la façon splendide 1° que quand les officiers marchaient à la tête de leurs soldats et s'offraient avant eux aux projectiles ennemis, alors ils en faisaient des champions d'héroïsme ; 2° que quand les charges étaient équitablement réparties entre les diverses unités militaires, quand le repos se mesurait au séjour des tranchées et au déploiement de vie dure, alors on pouvait tout demander des hommes ; il leur arrivait même, et ce n'était pas rare, de s'offrir spontanément à donner plus ou à tenir plus longtemps qu'on ne leur demandait.

Or ces deux ressorts de la valeur militaire, *l'exemple* personnel des chefs et la *justice distributive* présidant aux risques imposés et au repos compensateur, saint Ignace dans le peu de phrases consacrées à l'allégorie a eu le mérite de les détacher et de les mettre en relief.

Le mérite du reste n'est pas d'ordre imaginatif, il est d'ordre éminemment philosophique. Au surplus ce n'est pas seulement la psychologie du *soldat* bien pénétrée, c'est la psychologie essentielle de *l'homme,* qui veut que pour obtenir de lui un effort dans quelque ordre que ce soit, physique, intellectuel, moral, il faille en prendre le premier sa part ; que pour l'élever jusqu'à *l'amour* qui ne calcule pas, il faille commencer par ne pas froisser en lui le sentiment de la *justice* qui calcule.

Qui ne sait que, les *deux grands principes d'entraînement* étant ainsi mis dans la lumière de l'évidence par la première partie, il s'en prépare pour la seconde une vraie richesse d'application à Notre-Seigneur. *Lui* respecte éminemment l'équilibre entre l'effort respectif qu'il demande et la rétribution qu'il accorde ; par suite il donne prise à ce premier moteur du cœur humain, qui est le désir de la récompense et qui est devenu dans sa religion la sainte *espérance*. De plus, chef de file incomparable, il a frayé le premier à grande allure toutes les voies de l'humiliation et de la souffrance ; dès lors, il met en branle, dans des proportions uniques, le second moteur de notre cœur, l'amour, baptisé d'un nom nouveau par l'Evangile et appelé la *charité*. Or quand le chrétien se laisse prendre par l'espérance et par la charité, il monte au plus haut degré qui soit dans l'imitation de Jésus-Christ ; et c'est précisément cela que la contemplation du Règne prétendait obtenir.

Donc l'allégorie, qui fait l'objet de sa première partie, a deux avantages incontestables, lesquels la défendent contre toute légèreté d'appréciation : 1° elle table sur un des titres les plus expressifs de la physionomie de Notre-Seigneur, à savoir celui de *Roi ;* 2° elle montre au *figuré* le procédé qu'emploie tout roi *temporel* pour se faire suivre de ses sujets, et qui consiste à parler le langage même de leur nature bien comprise au préalable et bien interprétée ; dès lors, et le profit est de valeur, il sera plus aisé à la seconde partie de présenter comme beaucoup plus digne d'être considéré, dans le domaine non plus de l'imagination, mais de la réalité divine, le *Roi éternel* en personne. Il a, lui, à un degré infini l'intelligence de la nature humaine qu'il a faite sienne par l'Incarnation ; il excelle à l'entraîner dans son sillage en lui montrant d'abord le ciel comme aboutissement de récompense

et en provoquant, par le don de lui-même poussé jusqu'à la prodigalité, le don d'elle-même qui dépasse de beaucoup les conditions ordinaires d'un enrôlement.

Florennes. LOUIS POULLIER S. J.

Un passage des Moralia de saint Grégoire (1) et les deux Etendards.

Un passage des *Morales sur Job* offre avec la méditation des deux Etendards une analogie assez marquée, mais avec cette différence considérable que la pauvreté et l'amour des richesses ne sont pas signalés.

Le dernier trait du discours de Dieu au ch. XLI : *Iste (Leviathan) est rex super universos filios superbiae,* provoque saint Grégoire à un examen plus approfondi de l'opposition de l'orgueil et de l'humilité.

Or, il y a, dans ce passage, un résumé final des doctrines et des intentions respectives de Notre-Seigneur et du démon :

Ille nihil aliud mentes sibi subditas docet, quam celsitudinis culmen appetere, cuncta aequalia mentis tumore transcendere, societatem omnium hominum alta elatione transire, ac sese et contra potentiam conditoris erigere, sicut de eisdem per Psalmistam dicitur : Transierunt in dispositionem cordis, cogitaverunt et locuti sunt nequitias, iniquitatem in excelso locuti sunt. — Iste ad sputa, ad palmas, ad colaphos, ad spineam coronam, ad crucem, ad lanceam, atque ad mortem veniens, membra sua admonet, dicens : Si quis mihi ministrat, me sequatur. Quia igitur Redemptor noster corda regit humilium, et Leviathan iste rex dicitur superborum, aperte cognoscimus quod evidentissimum reproborum signum superbia est, at contra humilitas electorum.

C'est là, observe saint Grégoire, ce qui départage les hommes, et l'on peut reconnaître à ce signe sous quel chef un homme combat. *Cum ergo quam quisque habeat, cognoscitur : sub quo rege militet invenitur.*

Cette conclusion est précédée d'un dialogisme, fort différent du style ordinaire de saint Grégoire, mais qui rappelle les discours mentionnés dans la méditation des deux Etendards.

(1) In Job XXXIV, 18 — P. L. 76, 747 et seq.

Ille namque ait : In caelum ascendam. Iste autem per Prophetam dicit : Repleta est malis anima mea, et vita mea inferno appropinquavit, Ille dicit : Supra astra caeli exaltabo solium meum. Iste humano generi a paradisi sedibus expulso dicit : Ecce venio cito, et habitabo in medio tui. Ille dicit : Sedebo in monte Testamenti, in lateribus Aquilonis. Iste dicit : Ego sum vermis, et non homo, opprobrium hominum et abjectio plebis. Ille dicit : Ascendam super altitudinem nubium, similis ero Altissimo. Iste, cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est esse se aequalem Deo, sed semetipsum exinanivit formam servi accipiens ; et per membra sua loquitur, dicens : Domine quis similis tibi ? Ille per membra sua loquitur, dicens : Nescio Dominum, et Israël non dimittam. Iste per semetipsum dicit : Si dixero quia non novi eum, ero similis vobis mendax ; sed scio eum, et sermonem ejus servo. Ille dicit : Mea sunt flumina, et ego feci ea. Iste dicit : Non possum a meipso facere quidquam, et rursum : Pater meus in me manens, ipse facit opera. Ille regna omnia ostendens dicit : Tibi dabo potestatem hanc universam, et gloriam illorum ; quia mihi tradita sunt, et cui volo do illa. Iste dicit : Calicem quidem meum bibetis, sedere autem ad dexteram, vel ad sinistram meam, non est meum dare vobis, sed quibus paratum est a Patre meo. Ille dicit : Eritis sicut dii, scientes bonum et malum. Iste dicit : Non est vestrum nosse tempora vel momenta, quae Pater posuit in sua potestate. Ille ut voluntas divina despici, et ut possit propria suaderi, dicit : Cur praecepit vobis Deus, ut non comederetis ex omni ligno paradisi ? Et paulo post : Scit enim Deus, quod in quacumque die comederetis ex eo, aperientur oculi vestri. Iste dicit : Non quaero voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me. Ille per membra sua loquitur dicens : Nullum pratum sit, quod non pertranseat luxuria nostra : coronemus nos rosis antequam marcescant, ubique relinquamus signa laetitiae nostrae. Iste membris suis praenunciat, dicens : Plorabitis et flebitis vos, mundus autem gaudebit.

Enghien. JOSEPH DUTILLEUL S. J.
Professeur d'Histoire ecclésiastique.

Amor Dei ; amor sui.

Il est établi que la *Vie des saints* dont parle S. Ignace dans son autobiographie et qui contribua à sa conversion, est la *Légende dorée* de J. de Voragine. Voici ce qu'il y a lu, traduit en castillan, au chapitre CXXIV.

De S. Augustino. Librum de Civitate Dei composuit, ubi de duplici civitate, scilicet Jerusalem et Babylone et earum regibus agit ; quia rex Jerusalem Christus, rex Babylonis diabolus. Quas duas civitates, ut ibidem dicit, duo amores sibi fabricant ; quia civitatem diaboli construxit amor sui crescens usque ad contemptum Dei ; civitatem Dei amor Dei crescens usque ad contemptum sui.

Plus loin il montre en quoi consiste cet *amor sui* ou *amor mundi* et comment son héros a su le vaincre pour s'élever à l'*amor Dei*.

Notandum est quod cum tria sint quae a mundanis hominibus appetuntur, scilicet deliciae, divitiae et honores, vir iste sanctus tantae perfectionis exstitit quod ipse divitias contempsit, honores respuit, voluptates abhorruit.

Ce sont les trois concupiscences ou parallèlement les trois tentations dans le désert.

J. de Voragine qui écrit au XIII[e] siècle réduit en quelques lignes un plus ancien résumé de la *Cité de Dieu,* très en vogue au moyen âge.

Duae sunt civitates, Hierusalem et Babylon ; et duo populi, amatores Dei cives Hierusalem et amatores mundi cives Babylonis.

Et duo reges : Christus rex Hierusalem et diabolus rex Babylonis.

Inter has duas civitates et duos populos et duos reges bellum est jugiter et discordia et pugna ; et signat uterque milites suos, Christus suos et diabolus suos ; ut agnoscant quique regem suum et sequantur eum. Milites Christi sequuntur regem suum et milites diaboli sequuntur regem suum.

Christus tribus exemplis viam nobis ostendit qua eum sequi debemus. Similiter diabolus tria proposuit quibus post eum praecipitentur qui eum sequuntur.

Christus exemplum paupertatis reliquit, exemplum humilitatis, exemplum patientiae. Prima ergo est paupertas ; et quia paupertas despicitur, sequitur humilitas, qua etiam propter Deum vilitas amatur ; et quia qui vilis est sine reverentia laeditur, necessaria est post humilitatem patientia, cum omnia adversa propter Deum fortiter tolerantur.

E contra diabolus suos primum divitiarum pondere onerat, secundo per superbiam inflat, tertio per impatientiam frangit.

Semper autem milites diaboli furore pugnaverunt et milites Christi patientia vicere ; regem suum paupertatis amore et humilitatis studio sequentes, patientia autem ad ipsum pervenientes (1).

S'il s'agit d'exposer comment se poursuit à travers les âges le plan de la Rédemption, on ne trouvera pas dans les monuments de la littérature chrétienne de formule plus claire, plus simple, plus saisissante que celle-ci ; tout entière fondée sur la révélation et résumée en un tableau concis, sans amplifications oratoires, toute en sentences dont la forme rappelle celles de l'Evangile, très élevée dans ses principes et très voisine cependant des conclusions pratiques, accessible aux plus humbles d'esprit, auxquels elle ouvre les yeux en un instant sur le rôle social de l'Eglise, sans les perdre cependant en spéculations superflues qui sont réservées dans le livre de saint Augustin aux esprits cultivés et curieux de la philosophie de l'histoire. Comme la *Cité de Dieu* dont elle est une image réduite, elle voit de haut le champ de bataille, mais ses leçons morales s'adressent à tous et à chacun en particulier, aux premiers comme aux derniers des soldats, dont les forces redoublent par la conscience de la solidarité et du but poursuivi par le chef de l'armée. L'estime et le succès dont elle a joui dans les siècles passés sont une preuve suffisante de son mérite.

L'espace nous manque pour donner ne fût-ce qu'une liste des répliques de ce texte, avant et depuis la dernière forme qu'il a prise au XII^e siècle. Nous n'en citerons qu'une, moins connue en France où nous ne croyons pas qu'on l'ait jamais traduite, et nous terminerons cette courte étude par un texte d'un saint Père bien antérieur à saint

(1) P. L. CXXVII, 497 ; CLVII, 1144.

Augustin et qui a systématisé comme lui la même doctrine et de la même manière.

Au XIV[e] siècle les *amatores Dei* de plus haut s'appellent les *Amis de Dieu, Gottesfreunde* (1), et se sont réunis dans l'Oberland alsacien en une confrérie du même nom. Leur fondateur, le strasbourgeois Ruhlmann Merswin (2), dans un de ses ouvrages ascétiques, paraphrase le texte ci-dessus des deux rois et des deux milices et s'adresse en ces termes à ses confrères.

De deux étendards

O vous tous généreux chrétiens, vous devez savoir qu'il y a deux étendards levés l'un contre l'autre, l'étendard de Jésus-Christ et l'étendard de Lucifer. Celui-ci entraîne après lui une foule immense qui augmente tous les jours. On y voit tous ceux qui prêchent qu'il faut renoncer à la mortification et satisfaire ses passions, sans résistance aux tentations de l'ennemi.

Les tentations attaquent de trois manières, le monde par l'orgueil, l'amour des richesses et de la propre excellence, le démon par la malice du cœur, les pensées mauvaises, la haine, la vengeance. La chair est le troisième ennemi avec lequel conspirent les deux autres.

En face de l'étendard de Lucifer se dresse celui de Jésus-Christ, couleur de sang. Qui veut combattre sous cet étendard doit s'armer du courage d'un vaillant chevalier et prendre les armures de Jésus-Christ, c'est-à-dire ses vertus d'humilité, d'obéissance, de patience contre ses trois ennemis : le démon, la chair et le monde. Dans cette lutte terrible ayez confiance en votre chef Notre-Seigneur Jésus-Christ qui vous soutiendra jusqu'à la victoire. (3)

---

(1) A. Jundt, *Les Amis de Dieu au XIV[e] s.* p. 393.

(2) 1308-1382. La fondation par R. M. est contestée par Rausch, *Zeitsch. f. d. Philol.* XLI (1909), p. 18.

(3) H. Denifle O. P. *Das geistliche Leben, Blumenlese,* 1908, p. 190 Le titre *Von den zwei Bannern* n'apparaît pas dans le texte original en haut allemand publié par Jundt. Le P. D. le met ici parce qu'il répond au sens de ce passage et au titre du livre *Das baner buechlin.*

Que Dieu tout-puissant, souverain maître de ses créatures bonnes ou déchues, sans rival, sans limites de son domaine sur tout ce qui existe, ait voulu sauver le genre humain et que dans un dessein de sa charité infinie il ait décrété que ce salut serait une rédemption, où Jésus-Christ l'Homme-Dieu entre en lutte avec un rival, le « prince de ce monde », lui dispute, lui ravit sa proie, le terrasse, et délivre les esclaves de sa tyrannie (1), qu'à la confusion de la raison humaine et à la gloire de la sagesse divine il triomphe par la mort de la croix, que ceux qui le suivent, pour combattre et vaincre avec lui, partagent ses souffrances et crucifient la concupiscence sous la triple forme dont parle l'apôtre saint Jean, ce sont tout autant de vérités dogmatiques au sujet desquelles dans aucun auteur ecclésiastique, quel qu'il soit, on ne doit s'attendre à faire de découvertes. Toute l'originalité se réduit à la mise en œuvre, au style, aux formules. Ici les deux camps: Jérusalem et Babylone; là les deux armées rangées sous deux étendards ; encore ces comparaisons dérivent-elles des livres saints.

A l'exemple de saint Paul, saint Cyprien appelle constamment le chrétien *miles Christi* (2), l'Eglise *castra Dei* (3) en face des *castra diaboli* (4), la vie chrétienne un combat (5), l'apostat *desertor Dei* (6). Jésus-Christ est l'*imperator* (7) qui ne demande rien à ses soldats qu'il n'ait pratiqué lui-même le premier (8). Il a ses étendards (9); il est toujours présent au combat et encourage par la promesse de la

---

(1) Un des meilleurs développements, dans l'ouvrage suivant du P.Durazzo s. j. *La Passione del Figliuolo di Dio*, tr.V. p. III. I. Discordia tra Christo e Lucifero. II. La battaglia. III. La vittoria. Fortis impegit in fortem et ámbo pariter ceciderunt. Jer, 46, se non che Giesu cadde di sopra vincitore e trionfante, Lucifero di sotto confuso e pudente.

(2) II. Tim. 2, 3 — II. Cor, 10, 4 — I Cor. 9, 7 — P. L. IV. 246, 250 etc. (3) Ib. 429, 456. — (4) Ib. 663. — (5) Ib. 246, etc. — (6) Ib. 357. — (7) Ib. 355, III, 1161.

(8) Nec recusare militiam debemus quando in ipsa militia primus ambulaverit Dominus, humilitatis et tolerantiae et passionis magister, et quod pati hortatur prior ipse pro nobis pateretur. IV, 352.

(9) Ibid. III, 1161, métaphore plus rare, très fréquente au moyen âge ; dans le camp du démon *vexillarius cohortis nequitiae* IV. 307, *signifer seditionis* III, 894.

récompense (1). Les citations seraient sans nombre. Contentons-nous de la suivante, extraite d'une sorte d'abrégé de catéchisme en douze chapitres. Les cinq premiers enseignent la malice de l'idolâtrie, ce qui nous avertit déjà que cet écrit n'est pas destiné à des contemplatifs. Le sixième est ainsi conçu : « Vous leur apprendrez qu'après avoir été rachetés par Jésus-Christ ils doivent le préférer à tout (*praeponere,* l'aimer au-dessus de tout ; c'est l'*amor Dei*), parce que lui-même par amour pour nous a préféré la pauvreté, l'obéissance, la mort aux richesses, à la domination, à l'immortalité (1) ; de même dans la lutte contre nos passions acceptons la pauvreté, l'obéissance, la mort temporelle, afin de gagner par ce moyen les richesses, les joies du paradis et le règne dans la bienheureuse immortalité : attachons-nous à Dieu et Notre-Seigneur contre le démon et l'Antéchrist (2).

Rome. FERDINAND TOURNIER S. J.

(1) Ib. IV, 355, 356, 907.

(2) Nihil Christo praeponere debemus quia nec ille quicquam nobis praeposuerit et praetulerit paupertatem divitiis, servitutem dominationi, mortem immortalitati (paupertas, servitus, mors, allusion aux trois concupiscences. 1 Jo. 2, 16). Nos contra in passionibus nostris paupertati saeculari paradisi divitias praeferamus, dominatum et regnum aeternum temporariae servituti, immortalitatem morti, Deum et Christum diabolo et Antichristo. Ib. IV, 655, cf. 618.

In contemplationem ad obtinendum amorem

In principio et fundamento S. P. N. Ignatius stabilivit exercitantem in dispositione generali prosequendi in hac vita tanquam finem suum Dei gloriam. Cultus autem latriae, soli numini debitus, quo haec gloria procuranda est, includit profecto exercitium fidei, spei ac etiam amoris seu caritatis. Nihilominus, cum gloria Dei non procuretur perfecte nisi actibus caritatis in se perfectae et nisi cetera exercitia cultus ex eadem caritate quantum potest procedant, merito separatim et convenienter post ultimam Exercitiorum hebdomadam, coronidis instar, proponitur praesens contemplatio.

Ex ipsis praenotandis iam apparet intendi hic virtutem solidam ac practicam, devotionemque ex amore mutuo seu amicitiae sine limite certo. Puncta vero contemplationis fovent procul dubio affectum intensum atque imprimis operosum. Sed de his rebus nulla mota est quaestio. Magis disputatum est utrum S. Ign. hic docuerit et inculcaverit amorem Dei in se perfectum.

Quaestio haec magna ex parte videri potest quaestio de nomine. Re quidem vera nomina habent practice suam vim, et influxum non raro exercent sive bonum, sive malum. Saltem decet exercitantem et maxime tradentem rite distinguere et intellegere quae aguntur. Ideo visum est paucis rem iterum examini subicere.

Et primo quidem aspectu elucet doceri nos animi gratitudinem « integram » ob tot ac tanta beneficia iam accepta, et hanc proponi tanquam motivum futurae devotionis, scilicet ut in omnibus *ametur* divina Maiestas eique *serviatur*. Constat igitur non quaeri putidum quemdam aut etiam larvatum egoismum, qualis non raro plus minusve aperte deprehenditur, ubi vulgo usurpatur seu potius dedecoratur ac deturpatur vox amoris. Saepe enim amor dicitur apud populum quilibet impulsus, etiam ex naturali instinctu ortus, quaelibet inclinatio vel ex amore proprio nata, qua pars sensibilis aut voluntas fertur in amatum eique libenter adhaeret.

Ut minimum dicamus excitatur et promovetur hic affectus nobilior, ille scilicet amor dictus desinteressatus, qui non quaerit

sua, nec agit ex motivo egoistico. Verum gratitudo non est nisi virtus moralis, pars aut quasi pars iustitiae (1), qua tenemur rependere ad aequalitatem meriti, i. e. pro mensura doni accepti. Ideo non ascendit ad meritum et perfectionem amoris vere talis ac proprie dicti. Amor enim stricte dictus est virtus distincta ex objecto seu motivo, et si in Deum tendit, theologica, ac proin tanquam motivum respuit omne creatum, postulans essentialiter motivum seu obiectum formale divinum. Quare ubi voluntas movetur ob beneficium, vel praeteritum, cum sit quid creati, deest amor et manet simplex gratitudo. Amor non procedit nisi ex perspecta et concupita bonitate seu amabilitate amati. Et recte S. P. N. I. notat nos ex gratitudine posse procedere ulterius sive ad serviendum Deo sive ad eum amandum. Verum non pervenitur ad amorem, nisi quando Deus amatur propter se ipsum seu ob aliquod attributum divinum. A pari Deus non diligitur quotiens ad eum tendimus eique adhaeremus ob beneficium futurum. At, si motivum concupiscendi et exspectandi tale quid est Deus promittens seu bonus in nos, exercemus actum spei, qui improprie dicitur actus amoris, unde solet cum addito vocari actus amoris concupiscentiae.

Agedum, ut quilibet error excludatur, notari oportet, aliud omnino esse motivum amoris, aliud conditionem eiusdem. Sic, cum simus naturae rationalis participes, impossibile est et repugnans, ut amemus aliquid quod non sit bonum nobis sive in ordine physico, sive saltem in ordine morali. Qui amat Deum propter Deum, non potest serio nec efficaciter, nec rationabiliter velle aut cupere ut Deus non sit ei bonus seu perfectivus sui. Et re quidem vera si Deus non esset bonus amantibus se, non esset perfectus ; et qui non amaret se ipsum, ita ut sibi beatitudinem nollet, peccaret contra voluntatem Dei id praecipientis ageretque valde irrationabiliter contra legem naturalem. Faciendo autem hypothesim licet dicere : nollem esse beatus, nisi Deus ipse id vellet. At hypothesis absurda est, quia Deus necessario vult beatitudinem amantium se.

Quibus praemissis, attente legenti luce clarius fit S. P. N. non tantum exhibere Deum bonum ac optimum erga nos, et fundare

(1) « Multa cum ratione et iustitia debeam... » ait S. P. — « Tu dedisti... ea restituo. »

motivum devotionis nostrae ad glorificandum Deum in beneficiis praeteritis et futuris, sed etiam in ipsa natura perfectissima Dei, in Deo bono, pulcro et amabilissimo in se. Unde non docet in colloquio postulare ulla bona temporalia, nec ipsam beatitudinem, licet eam prudenter non excludat ex votis nostris nec repetat quae in fundamento proposuit de salute animae. « Da mihi amorem et gratiam, sic orat, nam haec mihi sufficit. » Motivum itaque amandi Deum est praeter gratitudinem etiam ipse Deus. Et hic addere possumus, inter attributa divina et proin inter motiva amandi Deum amore vero ac stricte tali, non neglegendum esse attributum bonitatis erga nos nec attributum misericordiae erga peccatores ; quibus consideratis animus efficaciter moveri solet ad redamandum tam perfectum Deum.

Verum in specie S. P. amorem Dei proprie dictum fovet, dum in simplicissima deitate ostendit congestas et cumulatas omnes et quaslibet perfectiones, ex quibus quasi aliquot radii in creaturis elucescunt et fontem amplissimum praedicant suae originis.

Ut finem faciamus, in ipsa contemplatione ad amorem, promovet S. P. amorem unionis cum Deo intimam et constantem. Exhibet enim Deum semper praesentem nobis, semper in nobis et pro nobis laborantem, auxilia naturalia et supernaturalia multiplicantem, gloriam caelestem inducentem et nobis iam nunc parantem. Sed quorsum haec, nisi ut vicissim habitualiter de Deo cogitemus et in operando coniuncti cum ipso maneamus, interim nos ipsos et omnia nostra ei communicando. Ut par erat, relinquit speciali Dei interventui ut, si ita malit, tandem vocet et adducat nos ad unionem mysticam et mirabilem, totam supernaturalem, qualem in quibusdam sanctis miramur, et in qua ipse solus sine nobis amorem et coniunctionem perficit.

Distinctione facta inter motivum amoris et eius conditionem essentialem, difficultates quaestionis propositae videntur evanescere et exercitium contemplationis fit simplex et ideo magis practicum et efficax. Providentia autem postulat et solet exspectare cooperationem suae creaturae.

Charleroi. JOSEPH VAN GORP S. J.

Quelques loca parallela relatifs aux Exercices.

On a écrit l'histoire de la *méditation fondamentale* avant S. Ignace, celle de l'*Examen particulier,* d'autres encore. Je voudrais signaler ici dans le même ordre d'idées quelques passages d'auteurs divers à rapprocher de textes analogues du livre des Exercices. Ils en éclaireront le caractère traditionnel ou la valeur psychologique. Ces glanes recueillies au hasard des lectures, pourraient facilement être décuplées.

1) *Déclaration initiale (Presupuesto):* Une pensée analogue est émise dans une lettre du Pape Sixte IV du 27 novembre 1477, motivée par la question des Indulgences. Le Pape avait antérieurement appliqué les indulgences *per modum suffragii* aux âmes du Purgatoire (cf. Galtier, art. *Indulgences* dans le Dict. d'apologétique d'Alès, c. 722-24). Le sens de cette expression ayant été l'objet d'une fausse interprétation, Sixte IV dans sa lettre *Romani Pontificis provida* rétablit la vraie portée de sa déclaration antérieure après s'être plaint en termes véhéments de la manière dont on avait interprété sa pensée. Il ajoute :

« Haec in scriptis nostris sensimus et sentimus, hoc diximus et dicimus : hoc illa continent et sonant, modo ab aequo interprete sanus rectusque sensus eliciatur. Ut igitur sanctum et laudabile desiderium hoc nostrum a nullo potest iure damnari, etiam intentio et sana mens, quae non nisi ad apertum bonum intendit, impugnari per ambiguitatis medium non debet, *cum secundum theologicae disciplinae rationem quaecumque propositio dubium intellectum in se continens semper in eo sensu sit accipienda in quo vera redditur locutio.*

La lettre est reproduite par E. Amort, *De origine, progressu, valore ac fructu indulgentiarum ;* Augustae Vindelicorum, 1735, pars II, sect. V, p. 292-3. Le passage cité, p. 293, fin de 1e col. et début de 2e.

2) *Méditation sur l'enfer. Application des sens.* J'ai déjà signalé en passant, dans une note d'*Ascétisme et Liturgie* (p. 59), le développement analogue qui se trouve chez un théologien contemporain, le P. Viguier, O. P. originaire de Grenade et professeur à Toulouse

(Haute-Garonne actuelle) dans les *Institutiones ad christianam theologiam,* plusieurs fois réimprimées au XVI[e] siècle (cf. Hurter, *Nomenclator* ed. 3[e], t. II, c.1378, n. 637 : neuf éditions pour le XVI[e] s. seulement depuis 1553). Dans l'édition de Venise 1563, que j'ai sous les yeux, le passage fait partie de la *Ver. (itas?) 36,* de sacramento Paenitentiae : *de poena damnatorum post iudicium.*

Praeter haec quantum ad corpus in inferno erunt mirabilia sensus tormenta, quia omnes torquebuntur, sicut in beatis delectantur. (1) Primo sensus visus.. torquebitur tripliciter. Primo privative quia in tenebris densissimis et horribilibus erunt et nihil quod eis delectationem afferat videre poterunt.. secundo torquebuntur fumo inferni, quia cum ibi sit sulphur imflammatum, ut habetur Apoc. 21, et nullum sit spiraculum, fumus circumvolvet eos et magnum afferet tormentum.. tertio visus damnatorum torquebitur ex aspectu daemonum in corporibus assumptis.. [21 lignes pour ce premier sens]. (2) Secundo damnati torquebuntur in auditu, sicut sancti delectabuntur (série de textes scripturaires etc : 15 lignes) — (3) Tertio torquebuntur damnati in odoratu... odoratus damnatorum torquebitur ex faetore procedente ex cadaveribus eorum.. Quantus esse poterit faetor inferni in quo tot cadavera et omnes immunditiae putrefactiones, abominationes, sulphura et procellae maris in purgatione et conflagratione mundi detrudentur.. (10 lignes). — (4) Quarto torquebuntur damnati in gustu... in paenam in lingua damnatorum adiungetur aliqua qualitas quae erit amarior felle et veneno insanabili.. Dicunt aliqui practici quod daemones apothecarii infernales in assumptis corporibus assument materias abominabiles ad nauseam provocantes et eas miscebunt ad invicem (textes scripturaires, 17 lignes). — (5) Quinto torquebitur tactus damnatorum multipliciter. Primo per ignem corporalem.. secundo cruciabuntur in tactu per frigiditatem.. insuper cruciabuntur morsu vermium aut aliorum animalium.. non quidem quod sit ibi aliquis vermis corporalis.. sed daemones ad torquendum damnatos assument corpora in modum animalium.. Quidam haec rident et somnia putant, sed cum haec scriptura non sine causa rememoret, aliquando non esse somnia experientur (22 lignes).

3) *Discours du roi temporel dans la méditation du règne.* On trouve dans les *Helléniques* de Xénophon, l.V, ch. 1[er], n. 13-18, un discours de Téleutias, choisi comme navarque par les Lacédémoniens (387 a. C), qui développe des idées tout à fait semblables. Je le traduis littéralement (éd. Didot, p. 415) :

(14) Soldats, je viens sans argent, mais, si Dieu le veut et si vous me secondez, j'essaierai de vous procurer le plus possible ce qui vous fait besoin. Sachez bien que, tant que je vous commanderai, je souhaite que vous n'ayez pas moins de quoi vivre que moi, et pour le ravitaillement, vous vous étonneriez peut-être si je disais que je veux que vous le possédiez plutôt que moi ; pour moi, par les dieux, je choisirais d'être plutôt deux jours à jeun que de vous voir, vous, l'être un seul ; ma porte était ouverte auparavant à qui voulait de moi quelque chose, elle le sera encore. (15) C'est seulement quand vous aurez dans sa plénitude ce qu'il vous faut, que vous me verrez manger avec abondance, et si vous me voyez supporter les froids, les chaleurs, l'insomnie, pensez qu'il vous faut aussi endurer tout cela. Je ne vous ferai rien faire en ce genre pour vous molester, mais pour que vous en ayez profit. (16) Notre patrie, soldats, dans la mesure où elle est heureuse, sachez-le, a conquis ces biens non par la négligence mais par la volonté, en peinant et en risquant lorsqu'il le fallait. Vous-mêmes, déjà auparavant, je le sais, étiez braves ; maintenant il faut essayer de devenir encore meilleurs pour que nous peinions ensemble avec joie afin d'être aussi joyeusement heureux ensemble... » (18) Il parla ainsi et tous lui crièrent de commander ce qu'il fallait, ils étaient prêts à obéir.

4) *Méthode de contemplation des scènes évangéliques.* J'ai signalé en passant, dans un article du *Bulletin de littérature ecclésiastique* (1), l'importance qu'a de ce point de vue, un traité d'Aelred de Rievaulx, indûment attribué à saint Augustin (PL. 32, col.1451-74, *de Vita eremitica ad sororem*) et aussi pour la partie ici en question à saint Anselme (*Meditationes* 15-17, dans PL. 158,784 sq). Plus d'un siècle avant les méditations dites de saint Bonaventure, cet opuscule offre une esquisse intéressante de la vie du Christ méditée selon les mêmes procédés (de praeteritorum beneficiorum Christi memoria). Il faut exciter ensoi le *dulcissimus amor Iesu*, l'*affectus*, salutari meditatione, en assistant aux scènes évangéliques et en y prenant une part active. Aelred parcourt ainsi brièvement les principales scènes de la vie cachée, publique, souffrante et glorieuse, en indiquant pour ainsi dire à sa sœur les détails à observer et les gestes à faire.

(1) 1918, p. 219-21, sur deux opuscules pseudo-augustiniens d'Aelred abbé de Rievaulx.

Impossible de tout citer. Quelques lignes seulement à titre d'exemple.

L'Annonciation : Cum beata Maria ingressa cubiculum, libros quibus Virginis partus cum Christi prophetetur adventu, evolve. Ibi adventum angeli praestolare, ut videas intrantem, audias salutantem : et sicut repleta stupore et ecstasi dulcissimam dominam tuam cum Angelo salutante salutes, clama dicens : *Ave gratia plena...*

La Visitation : Iam nunc cum dulcissima domina tua in montana conscende, sterilis et virginis intuere complexum... Accurre, quaeso, accurre, tantis gaudiis admiscere, prosternere ad pedes utriusque..,

La Nativité de N. S. : Hinc matrem cum omni devotione in Bethleem prosequere et in hospitium divertens cum illa assiste et obsequere parienti, locatoque in praesepio parvulo erumpe in vocem exsultationis... et amplectere illud dulce praesepium. Mitiget verecundiam amor, timorem depellat affectus ut sanctissimis pedibus figas labia et oscula genibus etc.

J'ai cité ailleurs les scènes délicieuses de Jésus dans les bras de Marie, supprimées dans certaines éditions, sans doute comme insuffisamment austères. Voici la pécheresse aux pieds de Jésus :

Iam nunc domum ingredere Pharisaei et recumbentem ibi Dominum tuum attende. Accede cum illa beatissima peccatrice ad pedes eius ; lava lacrimis, terge capillis, demulce osculis et fove unguentis. Nonne iam sacri illius liquoris odore perfunderis ? Si tibi adhuc suos negat pedes, insta, ora et gravidos lacrimis oculos attolle imisque suspiriis et inenarrabilibus extorque quod petis. Luctare cum Deo sicut Iacob ut ipse se gaudeat superari. Videbitur tibi aliquando quod avertat oculos, quod aures claudat, quod desideratos pedes abscondat. Tu nihilominus insta opportune, importune, clama... Certe non negabit pedes suos virgini, quos osculandos praebuit peccatrici.

5) *Régles du discernement des esprits.* J'ai signalé un passage de la Vie de saint Antoine par saint Athanase (*S. Athanase* dans la collection *la Pensée chrétienne*, p. 332-33) remarquablement proche du texte de saint Ignace par les idées et les expressions. En voici un autre de saint Jérôme qui a aussi son intérêt :

Règle XIV^e^ pour la 1^e^ Semaine : Volens ergo apostolus multimoda diaboli ingenia ostendere quibus nos capere nitatur per ea loca in quibus non omni custodia servemus cor nostrum, μεθοδείας eius, id est, adinventiones vel versutias nominavit. Si enim abstinuerimus nos a corporum voluptate, parum cautos in avaritia capit.

Quod si et avaritiam cum voluptate contemnimus, per luxuriam irrepit, et facit nobis ventrem esse deum et per hanc etiam illa quae fortia esse videbantur, expugnat. *Et quomodo solent sapientes exercituum principes ea vel maxime oppugnare urbium loca quae parum munita sunt, ut cum per illa irruperint facile munita capiantur, ita et diabolus per ea quae patere videt aut certe non firmiter clausa, quaerit irrumpere et ad ipsam arcem cordis et animae pervenire* (Comment. in ep. ad Ephesios, l. III, c. VI, v. 11, PL. 26, col. 543-44).

Différences des règles du discernement, d'après manière d'agir du démon selon 1e ou 2e semaine : S. Jérôme rapproche et oppose Eph. 6^{12}, de 1 Cor 10^{13} :

Non puto Paulum scribentem ad Corinthios dicere potuisse : *Non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem* quibus ait : *Tentatio vos non apprehendat nisi humana*... Existimo quippe adversus carnem et sanguinem esse certamina quae ibi tentationes appellantur humanae, quando caro concupiscit adversus spiritum et provocat nos facere opera sua, fornicationem, immunditiam, luxuriam, idololatriam, inimicitias, contentiones, aemulationes... et reliqua his similia. Porro non est humana tentatio nec adversus carnem et sanguinem pugna, quando aut ipse satanas transfiguratus in angelum lucis, persuadere nititur ut eum angelum lucis arbitremur, aut aliquid horum simile facit, in omni virtute, signis et portentis mendacibus, in omni deceptione iniquitatis. Nam cum aliquem illaquearit inimicus ut recipiat se et loquatur in eo : *Haec dicit Dominus,* non quasi caro et sanguis eum decipit, aut quasi humana tentatio, sed quasi principatus et potestas, rector tenebrarum et nequitia spiritualis (Eph. 6^{12}, *Ibid.* col. 544).

Toulouse.

Ferdinand CAVALLERA,
Professeur à la Faculté de Théologie.

La Quatorzième Règle du Discernement des Esprits.

Les Règles du Discernement des Esprits prennent place dans cette partie des Exercices que saint Ignace composa ou acheva, non pas à Manrèse, mais plus tard. Tout le monde est maintenant d'accord pour admettre que certaines citations et réminiscences d'auteurs qu'on y rencontre, proviennent de lectures et d'études, que le nouveau converti n'avait encore pu faire et qu'il fit dans la suite. Cela n'enlève rien à la valeur de ses premières expériences personnelles. Au contraire, il devait prendre à tâche de les confronter avec les données de la tradition.

Dans la première série des Règles du Discernement des Esprits, la règle quatorzième, qui décrit une des ruses du démon tentateur, reproduit une idée exprimée à deux endroits des *Morales* de saint Grégoire : (1) Prius enim conspersionem uniuscujusque antiquus adversarius perspicit, et tunc tentationis laqueos apponit. Alius namque laetis, alius tristibus, alius timidis, alius elatis moribus existit. Quo ergo occultus adversarius facile capiat, vicinas conspersionibus deceptiones parat. Lib. XXIX, 45, Migne, P. L. 76, 501.

Unusquisque hinc inde se diligenter inspiciat, et quandiu in hac vita est, contra spiritales inimicos in acie se positum sciat, ne mercedem quam per has actiones colligit, per alias amittat, ne hinc hosti fores obstruat, et aliunde aditum pandat. Si qua etenim civitas contra insidiantes inimicos magno valletur aggere, fortibus cingatur muris, ex omni parte insomni muniatur custodia, unum vero in ea foramen tantummodo immunitum per negligentiam relinquatur; inde procul dubio hostis ingreditur, qui undique exclusus videbatur. Lib. XIX, 33. P. L. 76, 118.

Cette doctrine des *Morales* est réduite en sentences par saint Isidore de Séville :

---

(1) L'idée se trouve déjà dans S. Jérôme. Voir l'article précédent de F. Cavallera, p. 28. P. D.

24. Diabolus, quando decipere quemquam quaerit, prius naturam uniuscujusque intendit, et inde se applicat unde aptum hominem ad peccandum inspexerit

25. Ex ea parte diabolus homines tentat, qua eos per excrescentem humorem facile inclinari ad vitia conspicit, ut secundum humoris conspersionem adhibeat et tentationem. *Sententiarum* lib. III. Migne, P. L. 83, 664.

Les sentences de saint Isidore se lisent telles quelles dans le *Diadema Monachorum* de l'abbé Smaragde (c. XXXIII. P. L. 102, 628), et avec des variantes purement accidentelles, dans le *Tractatus de Ordine vitae,* à la suite des œuvres de saint Bernard (c. XI, 35. P. L. 184, 581). Citation presque textuelle de la 25e sentence par l'auteur du *Liber de Modo bene vivendi,* LXVII, 157, dans le même recueil (P. L. 184, 1299). Mais l'auteur du *Tractatus de Interiore Domo*, qu'on a également pris pour saint Bernard, est à la fois tributaire d'Isidore et de Grégoire :

Diabolus quando decipere quemquam tentat, prius naturam uniuscujusque intendit : et inde se applicat unde aptum hominem ad peccandum aspicit. Blandis et lenibus mentibus luxuriam, aut vanam gloriam proponit : asperis vero mentibus iram, superbiam, vel crudelitatem. Adversarius noster cum ab exteriori sensualitate se videt exclusum, interiora collectis viribus aggreditur et ingreditur : sed spiritualis homo qui omnia judicat, ejus astutias non ignorat. XXVI, 55. P. L. 184, 535.

Ces emprunts répétés prouvent que le passage était devenu classique, en matière de tentations diaboliques, pour les maîtres de la spiritualité au moyen âge. Cependant saint Thomas d'Aquin renouvellera ce lieu commun. Nous le trouverons chez lui sous la double forme d'un aphorisme des plus nets et d'une comparaison pittoresque:

Diabolus tentat explorando interiorem conditionem hominis, ut de illo vitio tentet, ad quod homo magis pronus est. *Sum. Th.* I, q. 114, a. 2, ad 2.

In tentatione autem sua callidissime procedit (diabolus). Ipse enim, sicut bonus dux exercitus qui obsidet aliquod castrum, considerat infirma ejus quem impugnare vult, et ex illa parte unde magis

est homo debilis, tentat eum. *Opusculum in Orationem Dominicam,* Petitio VI. Parme, t. XVI, p. 131.

Serait-ce s'aventurer beaucoup que de regarder saint Thomas, plutôt que saint Grégoire ou saint Isidore, comme la source immédiate de la quatorzième règle ? Que le lecteur en juge :

Decima quarta regula : idem Sathanas juxta similitudinem alicuius principis ducis belli, uolentis expugnare aliquod castrum ad vastandum et diripiendum quod vult, sic habet. Sicut enim dux alicuius exercitus, expugnaturus castrum, consyderat resistentiam, vires et dispositiones castri, vt per partem minus tutam et minus fortem illud aggrediatur ; ita etiam et non aliter hostis naturae humanae Sathanas, circuiens consyderat omnem virtutum et theologalium et cardinalium et moralium suppellectilem et fortitudinem ; et per illam partem, in qua uidet nos debiliores et minus fortes ad uitae aeternae salutem assequendam, per illam aggreditur nos vt expugnet.

Quelle qu'ait été sur lui l'influence de ses devanciers, il nous semble que l'auteur des Exercices a su demeurer original. Le défenseur de Pampelune avait vu la poliorcétique en action. Il a donc développé en connaisseur l'image du siège de la forteresse qui résiste avec tous ses moyens. Encore le latin de la *première version,* que nous avons cité pour faciliter le rapprochement des textes patristiques, ne rend-il pas très bien la vie intense du texte espagnol. On n'y voit plus assez ce *caudillo* ou chef de bandes, avide surtout de pillage, qui assoit son camp sous les murs de la place et qui fait rageusement le tour de l'enceinte, cherchant l'endroit faible à battre en brèche.

Florennes. MARCEL VILLER.

Les Règles du discernement des esprits et le modernisme.

Les Règles du discernement des esprits ont été signalées naguère par un moderniste de marque, comme un des fondements de son modernisme, et comme une application de la méthode de l'immanence. « En ce qui touche *la méthode de l'immanence,* la recherche de la vérité religieuse au moyen de l'action, non de la spéculation, — je ne pourrais dire exactement le moment de ma vie où mon *immanentisme* a pris naissance. Dans ses *Règles pour le discernement des esprits,* empruntées bien entendu aux grands mystiques catholiques, Ignace de Loyola dit : « Car de même que la consolation est opposée à la « désolation ; de même les pensées qui prennent leur source dans la « consolation sont contraires à celles qui prennent leur source dans la « désolation. » D'un bout à l'autre de ses règles il affirme que nos pensées et nos croyances sont *déterminées* par nos dispositions morales, par nos états sentimentaux et qu'elles en dépendent. Et encore, dans ses règles pour faire un choix et arriver à connaître la volonté de Dieu, il déclare que nous ne verrons clair *que si* nous ne sommes pas troublés par nos passions. A la vérité, ses *Exercices* sont une discipline des sentiments, la purification du cœur, *seul* moyen d'arriver à la connaissance de Dieu et de sa volonté. On dit qu'Ignace a toujours fait usage pour lui-même de la méthode qu'il recommande pour connaître la volonté de Dieu, c'est-à-dire observer si la résolution que l'on a prise s'accompagne de paix spirituelle ou d'inquiétude, usant ainsi des mouvements de l'âme, des états affectifs comme d'une sonde, d'un bâton au moyen duquel il tâte le terrain et arrive à se frayer un passage. Il nous dit ensuite que c'est une des prérogatives de Dieu de créer ces états de l'âme sans qu'il soit besoin de connaissances préalables, états qui *donnent naissance* aux pensées inspirées et nous font sentir par comparaison combien nos pauvres tentatives humaines pour atteindre la vérité divine, sont misérables.

En prêtant attention aux passages que nous avons soulignés on verra facilement ce qu'il y a d'exagéré dans l'interprétation des textes de saint Ignace et, partant, de faux dans les conclusions qu'on en veut tirer.

1. — Il faut observer que, dans les règles du discernement des esprits, saint Ignace n'entend pas faire une théorie philosophique. Il s'adresse aux âmes pieuses, éclairées ou non, et, en dehors de tout système de psychologie touchant l'origine des idées, il leur indique plusieurs moyens pour reconnaître les principes des mouvements qui se produisent en elles.

2. — Le texte invoqué est de la quatrième règle de la première semaine. Il est donc pour les commençants. Le saint y dit que de la consolation et de la désolation *naissent, oriuntur,* des pensées opposées entre elles comme la consolation et la désolation elles-mêmes. Et notre moderniste d'en conclure que nos pensées sont « déterminées » par nos dispositions morales. Il avait, dans la traduction du texte, dit qu'elles y ont leur « source », et plus loin il affirme que la purification du cœur est le « seul moyen » d'arriver à la connaissance de Dieu et de sa volonté. D'où la conclusion que l'immanentisme se trouve dans les *Exercices*. C'est aller vite en besogne. Et d'abord, en prétendant que nos pensées sont « déterminées » par nos dispositions morales, si l'on entend professer un déterminisme absolu, on s'écarte de la doctrine des *Exercices*, attendu que saint Ignace, dans les mêmes règles invoquées, ne cesse de répéter que, dans la désolation, il faut « se garder de rien changer à ses résolutions antérieures » (règle VI); il faut « s'encourager par cette pensée que Dieu nous abandonne ainsi de temps en temps à nous-mêmes pour nous éprouver » (règle VII; il « faut appeler l'espérance à notre aide » (règle VIII); il faut « s'affermir dans cette pensée que l'on peut beaucoup avec la grâce de Dieu et que l'on triomphera aisément... » (règle XI): autant de pensées qui accompagnent la désolation, ou peuvent l'accompagner si nous le voulons, mais qui ne sont pas déterminées par elle. La désolation — et il faut en dire autant de la consolation (cf. règle XI) — n'est donc pas la seule source, ni le principe déterminant de nos pensées; elle influe sur elles ou essaie d'influer sur elles, mais il y a en nous une autre source de pensées que nous pouvons lui opposer et par lesquelles nous pouvons la combattre et finalement en triompher.

3. — En réalité, saint Ignace parle moins des pensées que la consolation et la désolation élaborent, que des pensées que notre

intelligence conçoit par ses moyens ordinaires pendant que l'âme est dans l'*état* de consolation ou de désolation. A cause de l'unité substantielle de l'âme, toutes nos facultés, toutes nos dispositions et activités sont solidaires et agissent ou réagissent les unes sur les autres ; la sensibilité agit sur la pensée, la santé sur la volonté, mais il ne viendra pour cela à personne l'idée que la sensibilité soit la source de la pensée, ni la santé source de volonté ; agir sur une faculté n'est pas en produire les actes, ce n'est même pas toujours les déterminer, surtout quand la faculté étant indépendante et autonome, comme l'intelligence et la volonté, peut résister.

4. — Sans doute, les dispositions internes de l'âme ont une très grande influence sur la marche des convictions, et il y a longtemps que la philosophie traditionnelle a recommandé la purification du du cœur à ceux qui veulent arriver à connaître Dieu et le devoir, à aimer le Seigneur et la vertu. Mais la purification du cœur est une condition de succès, non l'instrument de la recherche du vrai. Cet instrument, c'est l'intelligence qui, jouissant de la paix, grâce à la purification du cœur et à l'extinction des passions, peut alors contempler au dehors et au dedans l'œuvre de Dieu et s'élever de l'œuvre à l'artisan.

5. — La notion des *règles pour le discernement des esprits* refute elle-même la théorie de notre moderniste. Saint Ignace suppose — ce qui est, du reste, la vérité absolue — que les esprits, c'est-à-dire Dieu ou le démon, agissent *parfois* en nous. Il ne dit pas qu'ils agissent toujours, ni surtout qu'ils suscitent en nous *tous* les mouvements. Il est certain, en effet, que Dieu peut, sans cause préalable, intervenir en nous et susciter dans chacune de nos puissances tel état ou tel acte qu'il lui plaît, mais c'est le mode surnaturel et non pas le mode *naturel* d'activité de notre esprit, et dès lors on ne peut y voir notre « seul moyen d'arriver à la connaissance de Dieu ». De plus, il y a *d'autres* modes surnaturels d'action de Dieu sur nous et d'illumination de notre foi : ce sont les modes objectifs de la révélation par le Christ et les prophètes et de l'enseignement extérieur de l'Eglise. Ces autres modes sont principaux et supérieurs, et notre devoir — saint Ignace le rappelle vigoureusement dans ses *règles de foi orthodoxe* — est de soumettre les modes immanents d'inspiration divine aux modes extérieurs et objectifs.

6. — Enfin, pourquoi le saint nous donne-t-il des *règles* pour discerner les esprits, sinon parce qu'il y a en dehors et au-dessus des « sentiments » et des pensées auxquelles ils donnent naissance quelque chose qui domine, qui contrôle et qui juge? Au lieu de poser une méthode d'immanence, saint Ignace, dans ses *règles pour le discernement des esprits,* affirme donc, au contraire, la transcendance de la méthode objective et son autorité de régulatrice sur les faits d'immanence qu'il reconnaît, mais qu'il entend rigoureusement contrôler ; d'ailleurs il suffit de lire les méditations des *Exercices,* surtout la méditation fondamentale, pour constater combien saint Ignace est loin d'être immanentiste.

† JEAN CHOLLET,
Archevêque de Cambrai (1).

(1) Nous nous reprocherions de ne pas citer le début de la lettre, par laquelle Sa Grandeur Mgr Chollet nous annonçait sa bienveillante contribution aux *Mélanges :* « Nul plus que moi n'estime et n'aime le bon et modeste P. Watrigant ; nul plus que moi n'apprécie le rôle immense tenu par lui dans le développement en France de l'œuvre des retraites. Aussi suis-je très heureux de prendre ma petite part dans la manifestation que vous préparez en son honneur... » P. D.

L'assistance des saints Anges pour la vie de prière

La vie de prière, la vie *spirituelle* met les âmes en communication avec Dieu et avec ceux qui partagent déjà sa gloire dans la récompense du ciel : « Conversatio nostra in caelis est ». Dès lors, naît spontanément l'idée que les « esprits » angéliques y peuvent devenir auxiliaires puissants.

Cette prévision se confirme par la *pratique de l'Eglise* dans ses livres liturgiques. L'Eglise elle-même s'inspire de *l'Ecriture* et des usages de l'Ancienne Loi ; elle se conforme aux exemples de Notre-Seigneur et à ceux des Apôtres. Saint Ignace, en organisant les *Exercices spirituels,* devait donc être amené naturellement à signaler discrètement selon ses habitudes, mais largement cette assistance des saints Anges pour la vie d'oraison et pour l'efficacité des Exercices spirituels. Un paragraphe sur chacun de ces points suffira à rappeler brièvement ces vérités.

I. La Liturgie invoque fréquemment les S. Anges, comme auxiliaires de la prière. Le Bréviaire et le Rituel en fourniraient de nombreux exemples. Outre les Psaumes et Cantiques scripturaires qui reparlent si souvent des Anges, spécialement à Laudes, les Heures s'encadrent dans leur souvenir : depuis le « Tibi, omnes Angeli... » du *Te Deum* à Matines jusqu'à la dernière Oraison de Complies « Angeli tui sancti habitent in ea... » Entre deux, bien des versets, antiennes, prières, avec le Confiteor, l'Alma Redemptoris, l'Ave Regina et maintes occasions que ramène le cycle liturgique.

Le Rituel n'est pas moins éloquent. Il confie l'enfant aux Anges dès avant sa naissance. Paix pour sa mère et pour lui : « Angeli tui... eam et eius prolem in pace custodiant ». Il les invoque en d'innombrables bénédictions, il leur recommande plus particulièrement ceux à qui l'infirmité rend la prière plus difficile. Voyez la Commu-

nion des infirmes ([1]), l'Extrême Onction, ([2]) les prières des agonisants ([3]) ; et même le suprême et touchant appel, au moment de la sépulture ([4]).

Le Missel est encore plus riche. Au seul Ordinaire de la Messe, rappelons le *Confiteor,* le *Gloria,* l'allusion à l'Ange qui purifia les lèvres d'Isaïe, la bénédiction de l'encens « per intercessionem B. Michaelis Archangeli ». Toutes les Préfaces de l'année, en développements plus ou moins détaillés, se terminent par un écho solennel de la louange angélique : « Maiestatem tuam laudant Angeli atque Archangeli, Cherubim quoque ac Seraphim ; » quelques-unes nomment encore les Dominations, les Puissances, les Trônes, les Principautés, « Caeli, caelorumque Virtutes ». Puis monte l'ardente supplication : « Cum quibus et nostras voces ut admitti iubeas, deprecamur » ; prêtre et fidèles demandent d'être un jour joints à l'éternelle louange du « *Sanctus* » angélique. Peut-il y avoir hommage plus solennel et plus expressif à « l'assistance des saints Anges pour la vie de prière » ? Oui, puisque l'Eglise l'implore, même après la consécration, pour la présentation de la sainte Eucharistie à la Divine Majesté : « Iube haec perferri per manus sancti Angeli tui in sublime altare tuum ». Léon XIII s'inspirait bien de la tradition quand il terminait par l'oraison à S. Michel les prières de la fin de la Messe.

Après l'ordinaire de la Messe, il faudrait signaler, en bien des Messes, du Propre ou du Commun, ce rappel des Anges. Que d'Introït commencent par le « Gaudeamus, omnes » pour une fête

---

(1) Mittere digneris sanctum Angelum tuum de caelis, qui custodiat, foveat, protegat, visitet, atque defendat omnes habitantes in hoc habitaculo.

(2) Même oraison, entre ces deux-ci : « Adsint Angeli pacis.. ; det eis Angelum bonum custodem » et « Per invocationem omnium SS. Angelorum, Archangelorum.. »

(3) Au « Proficiscere, anima christiana, » huit choeurs des Anges sont nommés ; puis l'Eglise demande : Splendidus Angelorum coetus occurrat »..., « Satanas in adventu tuo, te comitantibus Angelis, contremiscat. » — « Collaetentur illi Angeli,... suscipiat eum S. Michael archangelus Dei... Veniant illi obviam sancti Angeli Dei ».

(4) La dernière oraison de l'absoute : « Iubeas eam a s. Angelis suscipi » ; la dernière antienne : « In paradisum deducant te Angeli... » ; la bénédiction de la sépulture : « Angelum tuum sanctum deputa custodem ».

« de cuius solemnitate gaudent Angeli et collaudant Filium Dei » : telles, plusieurs Messes de la Sainte Vierge, et celle de Ste Anne.

Le Propre du Temps varie son hommage aux Anges. C'est l'Oraison de l'Avent : « Verbum tuum, Angelo nunciante » ; le verset et l'Evangile à la vigile de Noël ; l'Evangile à la messe de minuit ; l'épître à la troisième messe de Noël. Les dimanches après l'Epiphanie sont spécialement notables ; Introït du premier : « Adorat multitudo Angelorum, psallentes in unum » ; verset du second : « Laudate Dominum, omnes Angeli eius » ; puis Introït commun aux quatre derniers : « Adorate Deum, omnes Angeli eius ». Le Carême s'ouvre par l'Evangile de la tentation au désert ; le rappel des Anges est encore souligné par la répétition au graduel et au verset du texte : « Angelis suis mandavit de te ». Impossible de tout citer. Passons à Pâques : les apparitions d'Anges sont naturellement rappelées par les Evangiles ; la Séquence y insiste ; le verset et l'offertoire du lundi également : « Angelus Domini descendit de caelo... » L'offertoire du mercredi de Pâques s'achève par le « Panem Angelorum manducavit homo », prélude de ce que chantera la messe du Saint-Sacrement : « Ecce panis Angelorum ». La messe de l'Ascension, à l'Introït comme à l'épître, redit les paroles et les promesses des Anges. Après la Pentecôte, le graduel de la Trinité adore le Dieu « qui sedes super Cherubim ».

Au Propre des Saints, comme à leur Commun ou dans les messes votives, l'Eglise unit sa liturgie aux adorations des Anges. A la messe de la Dédicace, elle marque bien cette intercession : « Deus, cui adstat Angelorum chorus, exaudi preces servorum tuorum ». Aux diverses messes des Défunts, l'offertoire implore une intervention spéciale de saint Michel pour les âmes : « Signifer S. Michael repraesentet eas in lucem sanctam. » La messe d'enterrement ajoute l'oraison : « Iubeas eam a sanctis Angelis suscipi » et l'allusion de l'épître : « In voce Archangeli ».

II. Cette pratique de l'Eglise s'appuie sur l'Ecriture. L'Ancien Testament, dès l'époque patriarcale, affirme cette assistance des Anges. Abraham, dans sa familiarité avec Dieu, reçoit les trois Anges et s'entretient avec eux. Loth échappe par eux à la ruine de Sodome. Jacob contemple la mystérieuse échelle, « angelos quoque

Dei ascendentes et descendentes per eam » ; le nom d'Israël lui viendra de sa lutte avec l'ange et passera chargé de ce souvenir à sa postérité. La protection angélique sur Moïse et sur le peuple, depuis le passage de l'Exterminateur jusqu'à l'arrivée en Palestine, associe à perpétuité pour le peuple l'aide des Anges et la joie de l'Exode. Les Psaumes et les Prophètes rappelleront cette assistance. C'est en présence des Anges que le suppliant de la terre offre sa prière : « In conspectu Angelorum psallam tibi » ; c'est leur louange qu'il offre pour suppléer aux déficits de la sienne : « Laudate (ou Benedicite) Dominum omnes Angeli eius ». Le livre de Tobie dramatise cette assistance avec des traits inoubliables (1).

Le Nouveau Testament ne renvoie pas seulement un écho de cet enseignement. Il précise l'importance des interventions angéliques pour la Rédemption et la sanctification de l'humanité. Apparitions à Zacharie en prière, à la Très Sainte Vierge pour l'Annonciation, à saint Joseph pour la fuite en Egypte et pour le retour, secours portés à Jésus après la tentation. La plus remarquable de toutes est peut-être celle de l'Ange consolateur au jardin des Oliviers : pour lui-même, pour sa propre vie de prière, pendant son Oraison agonisante (la seule dont l'Evangile nous donne le détail), Jésus voulut donc avoir besoin d'une assistance angélique, et l'Esprit-Saint la consigne dans l'Evangile. Modèle suprême de toutes les oraisons ; exemple plus instructif que celui de Pierre, libéré de captivité par un Ange à la prière de l'Eglise ; cet exemple du Sauveur éclaire ses leçons : « Angeli semper vident faciem Patris mei ». Quel contemplatif à nos côtés, quand nous prions ! Et quelle charité pour ceux à qui Dieu l'a délégué comme auxiliaire : « Data sunt ei incensa multa, ut daret de orationibus Sanctorum » (Apoc. 8^3).

III. De tels détails scripturaires sur la mission des Anges expliquent leur place dans la liturgie. Auxiliaires de la prière, contemplatifs à la fois béatifiés et charitables, ils seront invoqués par toutes les âmes d'oraison. Leur rôle dans le *Pasteur* d'Hermas ou dans les Actes de sainte Cécile dit assez ce que la primitive Eglise atten-

(1) Ego obtuli orationem tuam Domino.., ego Raphael angelus, unus ex septem qui astamus ante Dominum ($12^{12,15}$).

dait d'eux. Les autels consacrés jadis à saint Michel en Occident comme en Orient, surtout par les moines, ne se comptent pas : la prière humaine cherchait des modèles et des auxiliaires. La théologie précisa les idées sur leur assistance ; le Docteur Angélique et l'artiste angélique, saint Thomas et le B^x^ Fra Angelico irradièrent de leur dévotion tout l'ordre de saint Dominique.

S. Ignace de Loyola suit les exemples des Saints et la pratique de la liturgie et les sources de la révélation, quand il consacre dans les Exercices une attention prépondérante à l'action des Anges. Il signale et souligne leur intervention dans tous les mystères où il les rencontre. De là, au début de chacune des trois dernières semaines, les contemplations sur l'Annonciation, sur l'agonie aux Oliviers, sur la Résurrection. Soit au cours des Exercices, soit à la fin dans les points pour les mystères, l'attention est attirée sobrement mais avec insistance sur les Anges.

Plus significative, parce que moins exigée par l'Ecriture, la première Contemplation de la Première Semaine : les Anges coupables vaincus par les Anges fidèles. Ainsi chaque semaine se trouve presque inaugurée par une contemplation sur les Anges. Les Anges apparaissent encore comme nos intercesseurs dans le 1^er^ Prélude de la contemplation de l'Amour. Si leur rôle n'est pas souligné à la contemplation des deux Etendards, reconnaissons en cette discrétion la légèreté de touche de S. Ignace : car ce que l'âme trouvera par elle-même, aura pour elle un goût plus délicieux (Annot. 2).

S. Ignace n'oublie pas. Car la collaboration des Anges, signalée au début de chaque semaine, se sous-entend partout. Les Règles sur le discernement des Esprits le montrent assez. Les « Spiritus », dont il faut discerner les motions, ce sont, en effet, très clairement d'une part les révoltés de Lucifer, les démons ; donc, d'autre part, leurs adversaires, aussi personnels et aussi actifs, les bons Anges, intermédiaires ou envoyés de l'Esprit-Saint, sans doute, mais coopérateurs réels et instigateurs de l'effort humain : « diversi spiritus immittunt » (Annot. 7). L'importance de ces Règles du discernement, pour les Exercices et pour toute vie de prière, manifeste à l'évidence quels espoirs S. Ignace fonde sur l'assistance des Anges pour le développement des âmes d'oraison et de leur vie intérieure.

Sans chercher une confirmation, qui serait aisée, dans la correspondance de S. Ignace, l'exemple du B^x^ Pierre Le Febvre et de son admirable familiarité avec les Anges (1) montre assez quelles dispositions S. Ignace développait lui-même à l'égard des Anges dans les âmes de ses compagnons.

L'expérience se continue. Les âmes les plus désolées sortent assez rapidement de leurs impuissances dans la prière et de leurs dégoûts, lorsqu'elles se rendent attentives doucement et s'unissent à l'Oraison parfaite du charitable et tout proche Contemplatif à qui leur âme est confiée de par Dieu. « Apparuit ei Angelus de caelo, confortans eum ».

Enghien. MICHEL D'HERBIGNY S. J.
Professeur de Théologie.

Note Bibliographique. Les Dictionnaires de Théologie Catholique et d'Apologétique consacrent aux *Anges* une importante Bibliographie. Ils signalent les textes proprement théologiques. Ajoutons quelques auteurs qui ont consacré à la contemplation des attitudes angéliques plusieurs séries d'Exercices. Dans la *Bibliothèque des Exercices*, je relève notamment celles-ci : MARIN DE BOYLESVE S. J. *Exercices spirituels d'après S. Ignace :* trente méditations sur S. Michel, dix sur S. Gabriel, dix sur S. Raphaël (Paris, Haton, 1890 ; t. 3 pp. 413-502). N. CATINAL VAUFROGER, prêtre, *Le chariot spirituel...* pour faire cognoistre les neuf genres d'Amour divin, par lesquels les neuf ordres de la nature Angélique doivent être reparez par la nature humaine (Rouen, chez Jean Osmont, 1627) : la deuxième de ces six semaines d'exercices est tout entière en colloques de l'âme avec l'Ange. HERCULES, *Neuf Exercices spirituels sur la promptitude des Anges* (dans ses « *Ouvrages depiété* » Paris, Josse 1675, pp. 381-385). IGNAZIO DEL NENTE O. P. *Dialogo Spirituale tra l'Angelo Custode e l'Anima* (dans ses *Novene di Meditazione* Florence 1648 ; pp. 7-49). PAUL DE BARRY S. J. *9 Méditations sur la perfection des Serafins* (Cherubins, Thrones etc...) *pour acquérir la perfection religieuse* (dans *La Provision spirituelle en méditations* Lyon, Cellier 1652). En omettant beaucoup d'autres titres, signalons enfin la curieuse et pieuse retraite donnée en 1892 à S. Raphael's Home, Torquay, par le pasteur anglican Rev. Harry W. HITCHCOCK M. A. *The Angel's ministry* (London, Masters, 1892[2]).

(1) Voir son *Mémorial*.

« In affectu » an « in effectu » (1)

Exercitiorum libello sive autographo hispano sive Joannis Roothaan versione familiariter utentibus notissimus hic locus est in tertio puncto meditationis, quam S. Ignatius auctor « De tres binarios de hombres », Frusius interpres « De tribus hominum classibus » opportune nuncupavit. Frusius quidem in vulgata versione neque « in affectu » scripsit, neque « in effectu » ; at circuitu quodam verborum adhibito id effecit, ut locus hic inter eos vulgatae locos numeraretur, qui aliqua declaratione indigerent, id quod Patres a congregatione V ad versionem illam cum autographo hispano conferendam designati judicarunt. Atque hi Patres locutionem hispanam « en affecto » verbum de verbo « in affectu » transtulerunt (2).

Joannes Roothaan, Exercitiorum S. Ignatii gravissimus commentator et interpres, locum illum in prima suae versionis editione ita reddidit : « et interea vult reputare [ita existimare, fingere]

(1) L'envoi du présent article était accompagné d'une aimable lettre, dont je crois devoir citer quelques lignes concernant le P. Watrigant :

« Sabido es de todo el mundo lo que el Padre ha trabajado y sigue trabajando para que sean cada día más y mejor conocidos y aprovechados los Ejercicios de N. S. Padre, pero no todos saben cuán agradecidos debemos estarle en particular los Padres de Monumenta, no solo por la simpatía con que siempre ha mirado el P. Watrigant nuestra modesta publicación, sino por la ayuda positiva con que ha contribuido particularmente a la edición de los Ejercicios que está ya tocando a su término. La segunda parte del tomo, que contiene una multitud de directorios, o ensayos de directorio, inéditos, debe al P. Watrigant no pocos de estos documentos, que hubiera podido él publicar antes que Monumenta ; pero cedíolos generosamente para se publicasen por primera vez juntamente con los Ejercicios. Lo que esto vale lo apreciarán los que saben cuánto se precian los eruditos de poder presentar al público los hallazgos hechos por ellos mismos en los archivos. Nosotros lo agradecemos, si no tanto como se merece, tanto al menos como alcanza nuestra pequeñez. »

Nous suggérons au lecteur une comparaison à faire avec CBE. 57 (p. 15 et ss.), où le P. Pydynkowski traite le même sujet que le R. P. A. Codina. P. D.

(2) *Monumenta Historica Societatis Jesu, Exercitia,* p. 360.

quod omnia relinquat in affectu» (1). At postea in quarta saltem editione, etsi primam versionem retinuit (omissa certe declaratione per fingendi verbum facta) non potuit tamen quin «irrepsisse hoc loco errorem» suspicaretur «et scriptum primitus a S. P. nostro fuisse» existimaret «in effectu» (2).

Hujusmodi errores aliquos in libro Exercitiorum adesse patet, cum v.g. in f. 31 r. legamus «meditación de los dos binarios» (3), ubi scribendum certe fuit aut «dos banderas» aut «tres binarios», quem errorem et versio prima (4) et textus B. Fabri (5) retinent.

Lapsusne est etiam librarius cum scripsit «en affecto»? Si lapsus ille est, fatendum hunc quoque lapsum in autographo et in versione prima Ignatium fugisse (6), a B. Fabro in suum textum transcriptum esse (7), in codicem reginensem transiisse (8), a Patribus per congregationem V deputatis quodammodo consecratum esse (9).

Quae cum ita sint, operae pretium est quaerere, sintne verba illa «quiere hazer cuenta que todo lo dexa en afecto», «vult secum reputare omnia se relinquere in affectu», vera S. Ignatii sententia. Nam cum isto modo in autographo et in antiquissimis versionibus omnibus legatur ; cum Patres in quinta congregatione deputati eodem modo nullaque mutatione adjecta vulgatam versionem declaraverint : rem nos facturos non inutilem arbitramur, si locum illum ita declaremus, ut verba «in affectu» non modo tolerabilem, sed optimum etiam sensum referre videantur.

Neque id difficile putamus. Primum enim tertius ille duumviratus habet, sicut duo priores, affectum inordinatum ad rem adquisitam. Hoc ex historia atque ex tertio puncto certum est ; nam «vult tollere affectum» (10). Nisi affectum, inordinatum certe, haberet, neque opus esset, neque fieri posset ut illum tolleret. Cum ergo dicit Ignatius in puncto eodem tertio «que también no le tiene affectión

---

(1) *Exercitia spiritualia... cum versione litterali,* Romae, 1835, p. 73.

(2) *Exercitia spiritualia... cum versione litterali,* Romae, 1852, p. 97.

(3) *M. H. S. J., Exercitia,* p. 398.

(4) Ibid., p. 399. — (5) Ibid., p. 602. — (6) Ibid., pp. 361, 362. — (7) Ibid., p. 596. — (8) Ibid., p. 639. — (9) Ibid., p. 360. — (10) Ibid.

a tener la cosa adquisita o no la tener», «ut etiam non teneatur affectione ad rem adquisitam retinendam vel non retinendam» ; non ita intelligendus est, ut dicat, homines illos nullum erga rem possessam affectum inordinatum habere, hoc enim esset pugnantia loqui ; sed significat paratos illos esse «rem ipsam tollere» ut ait vulgata versio (1), si ad affectum inordinatum tollendum ita necesse erit.

Deinde affectum hunc inordinatum extinguere oportet omnino, sive res ipsa conservetur, sive dimittatur. Proinde certamen verum, nullo modo fictum, contra affectum ipsum suscipiendum est. Hi autem duumviri certant «poniendo fuerça de no querer aquello ny otra cosa ninguna, si no le mouiere» (2) etc. «vim inferentes voluntati, ne quidquam velint nisi eos movat» etc.

Rationem eamdem contra inordinatum affectum certandi docuit etiam Ignatius in annotatione decima sexta : «poniendo todas sus fuerzas, para venir al contrario de lo que está mal affectada», «adnitendo totis viribus ut affectus in contrarium mutetur» ; «deue affectarse al contrario» (3), «debet induere affectum contrarium».

Voluisse itaque videtur Ignatius, in tertio puncto meditationis de tribus classibus, exprimere qua ratione tertia classis affectum inordinatum tollere aggrediatur. Ut igitur in primo puncto hominem nullo modo pugnantem ; in altero puncto pugnantem quidem, sed ignave pugnantem : sic in tertio strenue pugnantem nobis ante oculos ponit hoc modo : « entre tanto quiere hazer cuenta que todo lo dexa en affecto, poniendo fuerça de no querer aquello ny otra cosa ninguna » etc., « secum reputat omnia se relinquere affectu, conatum adhibens ut nihil omnino velit » etc. Id quod idem sonat ac si diceres : « quiere hacer cuenta que deja el afecto de todo, poniendo fuerza en no querer » etc., « secum reputat exuisse se affectum omnium rerum, ac proinde vim voluntati infert ne quidquam velit » etc. Aliis verbis, ita se gerit, non fingendo aut imaginando, sed re vera conando, quasi nullum affectum sentiret. Non enim agitur hoc loco de re possessa ficte aut vere abjicienda, sed de affectu inordinato vere tollendo.

Madrid. ARTHUR CODINA, S. J.
Rédacteur des Monumenta Historica S. J.

(1) Ibid., p. 362. — (2) Ibid. — (3) Ibid., pp. 238-240.

Les Degrés d'humilité d'après S. Benoît et S. Ignace

La doctrine de S. Ignace sur les Trois degrés d'humilité donne lieu à des questions que les commentateurs des Exercices étudient du point de vue théologique et ascétique. Tout spécialement on est amené à la comparer à la classification de S. Benoît, au chapitre 7e de sa Règle, ce chapitre qu'il faut regarder, déclare un des commentateurs les plus autorisés du patriarche des moines d'Occident, « comme l'expression achevée de la spiritualité monastique » (1).

L'humilité est considérée par S. Benoît comme une vertu générale et foncière, « mère et maîtresse de toute vertu particulière », et comme une « attitude que prend habituellement notre âme en face de Dieu, d'elle-même, de tout et de tous ». Et c'est précisément dans la même acception profonde et élargie que S. Ignace entend l'humilité, dans sa doctrine *De tribus gradibus seu modis humilitatis*. Il s'agit, dans les Exercices, de la disposition du retraitant à s'abaisser et à se soumettre devant Dieu, par un hommage de sa volonté, qui le livrera au service plus ou moins parfait de son Seigneur. Et les trois *degrés*, comme il est évident d'après le texte, marquent les mesures différentes du don de soi et de la fidélité ou de la générosité envers Dieu : l'humilité n'intervient que comme expression de cette disposition compréhensive. Mais les trois *degrés* de S. Ignace ne jalonnent pas seulement une pratique progressive de vie subordonnée et unie à Dieu : ils se caractérisent par les motifs spécifiquement différents qu'ils présentent à l'âme. Et c'est ici que nous retrouvons une comparaison intéressante avec la pensée de S. Benoît.

Il est très remarquable que, dans les échelons désignés et décrits par le saint patriarche, les trois premiers présentent seulement des formules générales d'humilité, et d'humilité dans le sens très large de soumission à Dieu. Orienter et garder sa vie par les pensées de

(1) *Commentaire sur la Règle de saint Benoît*, par l'Abbé de Solesmes. Plon et Oudin, 1913, in 8°, p. 118.

la foi, le souvenir de ses péchés, la vue de la présence de Dieu, veiller sur tout ce qui pourrait être occasion de faute et lutter contre toutes les manifestations de la mauvaise nature : voilà le programme du premier degré, avec nombreux textes d'Ecriture à l'appui. Le second degré comporte la préférence donnée à la volonté divine sur la nôtre, sans plus ; et le troisième — il faut citer — comporte *ut quis pro Deo amore, omni obedientia se subdat maiori, imitans Dominum de quo dicit Apostolus : Factus est obediens usque ad mortem.* Les degrés suivants, du 4e au 12e, présentent uniquement des *pratiques* progressives d'obéissance, d'ouverture de cœur, de gravité, de recueillement, dans l'intérêt de « l'humilité » : *Quartus humilitatis gradus est, si in ipsa obedientia duris et contrariis rebus... Duodecimus humilitatis gradus est, si non solum corde Monachus, sed etiam corpore humilitatem indicet...* Prescriptions pour l'intérieur et pour l'extérieur, discipline qui doit régir le corps et l'âme, et dresser vers le ciel, selon l'expression du premier paragraphe de ce chapitre *De humilitate,* les deux montants de l'échelle spirituelle par où Dieu élève notre âme et notre vie à Lui : *Scala ipsa erecta, nostra vita est in seculo : quae humiliato corde a Domino erigitur in caelum. Latera enim huius scalae dicimus nostrum esse corpus et animam : in quibus diversos gradus humilitatis vel disciplinae vocatio divina ascendendos inseruit.*

Or, quand même S. Ignace n'aurait eu aucune communication particulière et personnelle avec des moines bénédictins, il ne pouvait pas ne pas connaître la Règle de S. Benoît : elle se présentait à tous comme le code classique et le plus répandu d'une vie de perfection. Ce qui ressort assez clairement du simple rapprochement établi entre le texte de S. Benoît et celui des Exercices, c'est que, en mettant à part les trois premiers degrés de la Règle monastique, lesquels se placent d'eux-mêmes hors série, comme visant une disposition universelle de l'âme, on a assez exactement le chapitre de doctrine spirituelle que S. Ignace a intitulé *De tribus humilitatis modis.*

Oui, assez exactement : car, ainsi qu'on l'a vu, de part et d'autre *l'humilité* est entendue dans le sens de soumission à Dieu, de part et d'autre c'est *l'obéissance* qui est le *mot* des consignes données et de l'idéal progressivement formulé, c'est le *son* que rend l'un ou l'autre texte. Autre trait de concordance, de parallélisme entre les

deux lignes : dans la pensée de S. Benoît comme sous la plume de S. Ignace, les degrés marquent des états de vie spirituelle bien distincts ; et, si la distinction est plus nettement caractérisée dans S. Ignace : éviter le péché mortel, éviter le péché véniel, tendre à l'imitation de N.-S. J.-C., — on peut reconnaître dans le texte de S. Benoît le principe de cette graduation : au 1er degré, ce qui est en jeu, c'est la géhenne à éviter, c'est la vie éternelle à gagner et à garder, — au 2e degré, il s'agit des désirs propres, de l'amour de la volonté propre, à sacrifier à toute volonté de Dieu, à l'exemple du Seigneur Jésus faisant non sa volonté, mais la volonté de Celui qui l'a envoyé, — au 3e degré, l'obéissance devient une soumission illimitée, à l'envi de celle dont l'Apôtre dit : Il a obéi jusqu'à la mort.

Enfin, ce qui est plus significatif que cette correspondance dans l'objet pratique respectivement attaché à chaque degré, c'est la similitude dans le motif qui, chez S. Benoît et chez S. Ignace, caractérise et nuance cette pratique successivement élevée aux trois échelons. Le premier pas se fait sous l'action de la crainte, *si timorem Dei sibi ante oculos semper ponens*... ; le troisième, par amour, *ut quis pro Dei amore*... et cet amour agit par l'entraînement de l'exemple du Sauveur. Ne sont-ce pas les deux motifs topiques correspondant aux 1er et 3e degrés de S. Ignace ? Quant au 2e degré, dans les Exercices, on n'y trouve pas exprimée l'espérance du ciel, comme au premier on peut lire la crainte de Dieu dans les mots : *ad salutem aeternam necessarius ;* mais S. Ignace, en rappelant l'indifférence et la donnant comme mesure de cette disposition du 2e degré, met en relief la suprématie de la volonté divine à reconnaître pratiquement et universellement, quand même il ne s'agirait que de péché véniel ; et S. Benoît au second échelon, ne parle aussi que de notre *volonté,* de nos *désirs* et de nos satisfactions à sacrifier à tout vouloir divin, purement et simplement parce qu'il est le vouloir divin. Il n'est pas jusqu'à l'adage (1) cité par S. Benoît, *Voluntas habet poenam*... qui ne fasse penser à l'espérance du ciel, dont parlent certains commentateurs des Exercices à propos du 2e degré de S. Ignace : « La volonté propre encourt la peine, tandis que la nécessité, la contrainte

(1) Cette petite phrase, dit l'Abbé de Solesmes, est la croix des commentateurs de S. Benoît.

sage que nous nous imposons pour faire le bien, mérite la couronne.» S. Ignace, d'ailleurs, n'avait pas besoin de la suggestion que pouvait lui présenter le : *Voluntas* (ou *Voluptas*) *habet paenam,* pour évoquer naturellement et logiquement sa doctrine fondamentale de l'Indifférence à ce moment des Exercices où le retraitant doit faire l'élection, et à ce point de la Considération des Trois modes d'humilité.

Ces remarques sur l'analogie entre les trois Degrés de S. Ignace et les trois premiers de S. Benoît avec le caractère qui les distingue des neuf suivants, se trouvent indiquées par Suarez, dans son étude justificative des Exercices *(De relig. Soc. Jesu, lib. 9, cap. 5, n. 22ss.)* : il est intéressant de relever les trois éléments qui, pour la pensée et même pour l'expression, offrent une concordance entre les deux législateurs de perfection chrétienne. On peut voir dans la suite du texte de S. Benoît et dans le commentaire très plein, très pénétrant, qu'en a donné l'Abbé de Solesmes, comment la conclusion du chapitre, dans la Règle monastique, garde à cette page du patriarche du Mont-Cassin une portée finale toute différente du résultat visé par S. Ignace dans sa doctrine des *Trois degrés.*

Châlons-sur-Marne.

Joseph DARGENT,
Professeur d'Ecriture sainte et de Théologie Morale.

Note sur la méthode d'application des sens dans les Exercices de S. Ignace.

Personne ne contestera que la méthode d'oraison dite « application des sens » ne soulève quelques difficultés. Sur sa nature et son rôle, les indications très sobres que traça S. Ignace, dans le livre des Exercices, prêtent à deux interprétations théoriques apparemment opposées. D'autre part, au point de vue pratique, le peu de succès de cette méthode dans nos régions du Nord invite à rechercher où gît l'obstacle.

1. L'idée d'une application imaginaire des cinq sens à la contemplation de la vie du Christ ne date évidemment pas du XVI[e] siècle. S. Ignace, dont la psychologie est éloignée de tout raffinement superflu, aura probablement adopté le schéma traditionnel des cinq sens comme un cadre naturel et commode de contemplation imaginative. Car il s'agit bien, avant tout, dans les Exercices, d'une application *imaginaire* des sens.

Toutefois l'on se tromperait en supposant équivalentes, et pour ainsi dire interchangeables, dans la pensée du Saint, sa méthode d'application des sens et une autre méthode quelconque de contemplation imaginative, par exemple la contemplation successive des personnes, des paroles et des actions. La place même réservée à l'application des sens dans l'ensemble des contemplations d'une journée de retraire révèle une fonction très spéciale du procédé que nous étudions. Jamais, en effet, la contemplation d'un mystère ne débute par une application des sens : celle-ci vient seulement en fin de journée, après que le mystère a fait l'objet d'une méditation initiale et de répétitions plus appuyées. Pourquoi ?

2. Le P. Roothaan, qui semble en cela l'écho du Directoire, va répondre à notre question : « Exercitium applicationis sensuum, ex mente S. Patris, minorem contentionem [requirit] ; quapropter illud etiam semper ultimo loco ponit, inter cuiusvis diei exercitia faciendum *ante caenam,* quando scilicet exercitantis animus exercitiis per diem factis jam fatigatior censeri potest ac debet » (*Exercitia,*

edit. Roothaan, 2ª hebdom. 5ª contemplatio, nota 29). Cet exercice est pour ainsi dire un repos, un relâche ; car il est extrêmement facile, « valde facile », assure le Directoire (cap. 20. 1).

En revanche, s'il est plus facile que la méditation discursive, il est inférieur à celle-ci en valeur absolue : « Differt autem applicatio ista sensuum a meditatione, quoniam meditatio est magis intellectualis, et magis versatur in ratiocinatione, et omnino est altior : discurrit enim per causas illorum mysteriorum et effecta, et in eis investigat attributa Dei... At vero applicatio non discurrit, sed tantum inhaeret in illis sensibilibus, ut in aspectu et auditu, et reliquis huiusmodi, quibus fruitur et delectatur cum profectu spirituali » (*Direct.* cap. 20. 3).

Le rôle que le Directoire assigne à l'application des sens ressort aussi du passage suivant : « Est autem huius [applicationis] duplex utilitas : interdum enim, cum anima non potest profundiora speculari, dum in his sensibilibus] immoramur, paulatim elevatur et disponitur ad illa altiora (1) ; interdum autem contra, anima jam impinguata fervens devotione ex cognitione illorum mysteriorum altiorum, descendens deinde ad haec sensibilia, in omnibus invenit pastum et consolationem, et fructum ex abundantia amoris... » (*Direct.* cap. 20, 4). Toujours cette même idée, que l'application des sens, étant un exercice d'imagination, reste inférieure à la considération discursive : la première tire sa valeur de la seconde, soit comme préparation insensible à celle-ci, soit comme mise en œuvre facile et consolante des lumières et des sentiments préalablement puisés dans la méditation.

Il est évident que, prise en rigueur de termes, la première utilité signalée par le Directoire ne répond guère à la place qu'occupe, dans les Exercices, l'application des sens. Celle-ci terminant chaque jour d'Exercices, ne peut avoir pour fonction d'introduire

(1) Le Cal Bellarmin, proposant une « application des sens » sur la Passion, énonce une vue analogue : « Voici une méthode, dit-il, qui ne sera pas inutile, surtout à ceux qui commencent... » (Bellarmin, *De gemitu Columbae,* lib. III, cap. III. Cité par Le Bachelet, *Bellarmin et les Exercices spirituels de S. Ignace.* Collection de la Bibliothèque des Exercices. fasc. 37, p. 97).

à des méditations qu'elle présuppose ; à moins qu'elle ne soit là comme une dernière planche de salut, tendue après l'échec des tentatives répétées de méditation.

La seconde utilité, par contre, se conçoit aisément. L'âme, enrichie par les efforts de la journée entière, se détend et jouit dans la possession de son bien. La cessation de l'effort discursif peut s'appeler un repos. Et d'ailleurs, l'application des sens imaginatifs est alors rendue facile par la saveur dont l'imprègnent les bons sentiments glanés au cours de la journée.

Le Directoire et le P. Roothaan entremêlent ici deux points de vue, qui, sans être incompatibles, procèdent de préoccupations différentes. A la question suivante : Pourquoi, dans les Exercices, l'application des sens est-elle reléguée toujours « ante caenam » ? ils feraient une double réponse : 1° Parce que l'application des sens, exercice concret d'imagination, est en soi moins fatigante que la méditation discursive. 2° Parce que l'application des sens se prête à recueillir les fruits des exercices discursifs de la journée. Pour notre part, nous serions bien étonnés que S. Ignace, en recommandant de faire le soir l'application des sens, eût eu principalement en vue de ne point fatiguer son retraitant.

3. Mais, avant de pousser plus loin cette discussion, nous devons mentionner une interprétation qui semble, à première vue, contredire celle du Directoire. Des personnages éminents par leur science et leur sainteté la professent.

Ecoutons, par exemple, Gagliardi, dont l'autorité, comme commentateur des Exercices, est universellement reconnue. La méditation prolongée, sur un objet donné, conduit ordinairement, dit-il, à un mode plus simple, et pour ainsi dire intuitif, de connaissance de cet objet, « per quemdam quasi intuitum illius [materiae] tamquam praesentis, et sine motu ullo aut mentis agitatione » (A. Gagliardi, S. J. *Commentarii seu explanationes in Exercitia spirit. S. P. Ignatii de Loyola,* cap. II, paragr. 2. Edit. Van Aken, Brugis 1882, p. 23). Cette oraison intuitive, poursuit-il, a beaucoup de degrés : l'application des sens en représente le degré inférieur. Or, d'une manière générale, le mode intuitif d'oraison est plus élevé et plus difficile que le mode discursif : « hic est modus altior... ac difficilior » (Ibid.). Mais

aussi, même à son degré inférieur, il est beaucoup plus efficace sur le sentiment et la volonté : « et hic modus longe est efficacior ad excitandos affectus in voluntate » (Ibid.). Pourquoi ce surcroît d'efficacité ? Parce que l'application des sens rend l'objet de l'oraison plus immédiatement présent à l'âme : « est modus simillimus ipsimet reali praesentiae per sensus externos, quae plurimum valet ad concitandos affectus » (Ibid.). On se tromperait d'ailleurs en croyant que cette oraison puisse s'improviser ; elle n'est point œuvre de débutant : « Applicatio haec sensuum ordinarie supponit, ut diximus, efficacem discursum praecedentem, et non mediocrem progressum, ac temporis spatium in meditatione praemissum : tum etiam oritur ex vehementi affectu devotionis et amoris, qui solet rem quasi praesentem facere » (op. cit. pp. 23-24).

Aussi, l'application des sens, loin d'être inférieure à la méditation discursive, approche-t-elle de la contemplation proprement dite. Nous en avons le témoignage formel de Suarez, de Surin, et d'autres : « Huc [c'est-à-dire « ad intuendam vel ponderandam veritatem aliquam, cum interna animi quiete, et affectibus qui illam comitantur »] tendit, ut existimo, illa sensuum applicatio de qua fit mentio in hebdomada secunda ; nam illa applicatio magis intellectualis esse debet, ut per eam quis mente intueatur factum aliquod quod admiretur, ut ad illud afficiatur, vel audiat verba quorum pondus consideret, ut illis moveatur, vel odoretur fragrantiam virtutum aut donorum alicuius animae, et sic de aliis : huiusmodi enim applicatio mentis participatio quaedam contemplationis est, saltem quantum ad modum operandi » (Suarez. Opera omnia, vol. IV. Lugduni 1634. Tractatus de Religione Societatis Jesu, lib. IX, cap. V-VII. Cf. Suarez. *De spiritualibus Exercitiis S. Ignatii tractatus..*, edit. P. Debuchy S. J. Parisiis 1910, p. 106). « Après la plupart des méditations raisonnées, écrit Surin, il y en a d'autres que S. Ignace appelle application des sens, qui sont comme de petits essais de contemplation sur ces mêmes vérités dont on a raisonné d'abord, et qu'on tâche de repasser par un simple regard des sens intérieurs » (Surin. *Dialogues spirituels*. Avignon. t. 2, p. 211).

4. Spiritualiser à ce point l'application des sens ne force-t-il pas à y rapprocher intimement, des sens imaginatifs, les « sens spirituels », dont on a cru reconnaître l'exercice soit dans l'oraison ordi-

naire, soit surtout dans l'oraison mystique ? Beaucoup d'auteurs de la Compagnie de Jésus acceptent sans hésiter ce rapprochement. On connaît la doctrine des « sens spirituels » : « Comme *l'expérience* des choses corporelles se fait par les sens corporels, de même *l'expérience* des choses spirituelles se fait, dans la partie supérieure de l'âme, par les sens spirituels » (S. Bonaventure. In Sent. 6, dist. 2). « Or, précise S. Bonaventure, toute connaissance *expérimentale* est l'acte de connaître la *présence* de l'objet » (op. cit. 6, dist. 1. Cf. Poulain. *Des grâces d'oraison,* 7e édit. 1914, chap. VI).

Déjà le texte même des Exercices nous avertit, semble-t-il, de ne pas trop séparer les sens imaginatifs des « sens spirituels ». Qu'y lisons-nous, en effet ? « Odorari et gustare olfactu et gustu infinitam suavitatem ac dulcedinem *divinitatis, animae* eiusque *virtutum* » (2a hebd. 1a die, 5a contempl.) ; et dans la méditation de l'enfer, présentée en forme d'application des sens, « gustare gustu res amaras, ut lachrymas, *tristitiam,* et *vermem conscientiae.* » Assurément S. Ignace ne songe pas à nous suggérer ici des images précises du goût ou de l'odorat : à travers un vague symbolisme sensible, il provoque directement à une expérience intellectuelle.

Aussi des commentateurs, comme le P. de Maumigny, peuvent-ils en conclure que « S. Ignace, tout en laissant libre de faire usage des sens soit imaginaires, soit spirituels, conseille de se servir des sens imaginaires pour la vue, l'ouïe, le toucher, et des sens spirituels pour le goût et l'odorat » (De Maumigny. *Pratique de l'oraison mentale.* I. L'oraison ordinaire, 5e édit. Paris 1909, p. 319. Voir aussi l'opuscule du même auteur : *Les méthodes d'oraison des Exercices de S. Ignace.* Paris 1917).

On ne s'étonnera guère, après cela, de constater que, de tout temps, des auteurs notables, appartenant à la Compagnie de Jésus, ont établi un rapport plus ou moins étroit entre l'application imaginaire et l'application dite « spirituelle » des sens. Par exemple, Jérôme Nadal, disciple immédiat de S. Ignace, écrit, dans une instruction intitulée « De la oración, specialmente para los de la Compagnía », ces lignes significatives, qui font certainement allusion à notre méthode ; » Ayudan [en la oración] los gustos spirituales y sentimientos... Los sentimientos spirituales principales son las extensiones de las tres virtutes theologales. De la persuasión

de la fee viene el audito ; y de la intelectión della viene el viso. De la unión de la charidad viene el tacto ; y del gozo de la misma viene el gusto » (Monumenta historica S. J. *Epistolae Nadal,* tom. IV. Madrid 1905, pp. 677-678). Plus tard, le V^e^ Louis du Pont, voulant, à propos des « modes extraordinaires de l'oraison mentale », esquisser une théorie des « sens spirituels », instruments de la « connaissance expérimentale » (*notitiae experimentalis*) des choses invisibles, ouvre son exposé par cette remarque, qui souligne l'étroite parenté du procédé imaginatif ordinaire avec le procédé intellectuel et même mystique d'application des sens : « In quibus [mox sequentibus] simul aliqua tangam, quae omnes, etiam ordinarie, concernunt, nec expedit ea ignorare, quae simul etiam conducent ad ordinarium quemdam orationis modum intelligendum, qui fit per sensuum applicationem » (Lud. de Ponte, S. J. *Meditationes...* etc. Versio lat. edit. de novo Noerdlingae 1875, tom. I. Introductio, XI, p. 46).

5. Bref, sur le point qui nous occupe, les exégètes les plus autorisés des Exercices se partagent entre deux courants d'interprétation. Les uns, dans l'application des sens, mettent l'accent sur l'exercice relativement facile de *l'imagination :* aussi n'y voient-ils qu'un procédé inférieur à l'oraison discursive, et doivent-ils logiquement en justifier la place, à la fin de chaque journée de retraite, par une sage condescendance de S. Ignace envers l'exercitant fatigué. Les autres, au contraire, tiennent l'application des sens, telle qu'elle est proposée dans les Exercices, pour un mode *intellectuel* d'oraison, à la fois plus parfait et plus difficile que la méditation discursive : l'application « imaginaire » des sens y demeure secondaire, n'ayant d'autre but que de provoquer à une vue plus simple et plus affective, on dirait presque intuitive, des vérités déjà élaborées dans les méditations précédentes. Et si l'application des sens est retardée jusqu'au soir de chaque jour d'exercices, c'est avant tout parce qu'elle exige une âme déjà échauffée par l'amour divin et une matière préalablement assimilée.

6. La divergence théorique que nous venons de marquer, ne laisse pas que d'avoir son contre-coup sur la pratique.

Si l'on fait consister principalement l'application des sens dans une reconstitution imaginaire, aussi vive que possible, de la scène

que l'on veut contempler, l'écueil serait, soit d'y rechercher le détail descriptif, avec une sorte de curiosité esthétique, toute en surface, soit de prétendre, contrairement à l'intention de S. Ignace, revêtir les traits imaginés d'un relief presque hallucinatoire. Or, l'intérêt exagéré au détail sensible de l'image disperse l'esprit et empêche la contemplation vraiment recueillie. De même, l'intensité artificiellement recherchée de l'image sensible amène une prédominance fâcheuse de l'intérêt spéculatif sur l'amour ; le renforcement artificiel de l'image peut faire illusion un moment, en provoquant une flambée d'intense émotion, mais celle-ci manque d'onction, et au total laisse l'âme assez vide. Pour que l'application des sens reste véritablement une « oraison », il faut que le choix des éléments sensibles et l'insistance de l'attention se règlent sur une norme supérieure, qui sera toujours, finalement, l'amour.

Mais alors, qu'arrivera-t-il ? L'amour contemplatif n'a que faire d'une multiplicité précise de détails ni d'un relief exagéré de la perception sensible ; au contraire, l'amour s'immobilise volontiers dans l'unité d'une impression plus compréhensive ; à mesure qu'il s'affirme, la curiosité chercheuse de l'imagination se relâche, et un mode supérieur de contemplation tend à s'établir.

D'après le tempérament psychologique de chacun, on sent donc qu'il existe une limite plus ou moins prochaine, au delà de laquelle la curiosité spéculative ou, le cas échéant, la vivacité même de l'image détourneraient du but nécessaire de l'oraison.

7. Si la variété et le relief des images n'importent pas beaucoup, il est toutefois, dans l'exercice direct ou imaginaire de la sensibilité, un caractère dont la valeur pour l'oraison apparaît plus notable : nous voulons parler du *sentiment de présence*.

Le Directoire, non moins que Gagliardi, en soulignant ce caractère, est bien près d'en faire la marque générale et distinctive de l'application des sens. Nous avons entendu tout à l'heure Gagliardi. Ecoutons le Directoire. Que le sentiment de présence puisse accompagner l'exercice imaginaire de la vue, du toucher, et même de l'ouïe, cela va de soi. Mais, nous dit-on, l'application, même symbolique, ou « spirituelle », du goût et de l'odorat implique pareillement la « présence » de l'objet : « Olfactum B. P. N. Ignatius refert ad

odorandam fragrantiam animae ex donis Dei, et gustum ad gustandam eius dulcedinem, quod utrumque significat *praesentiam* quamdam rei vel personarum, quas meditamur, cum gustu et amore earum tenero » (*Direct.* cap. 20. 1).

L'analyse des conditions d'émergence et des effets psychologiques de la présence imaginaire — qu'il ne faut pas confondre avec la présence hallucinatoire — nous entraînerait trop loin. Nous voudrions seulement retenir cette conclusion : que l'application des sens consiste beaucoup moins dans un jeu varié de l'imagination assemblant des formes sensibles, que dans l'imagination de la présence objective de ces formes ; que, par conséquent, on ne fait pas une application des sens en se représentant, par exemple, un mystère de la Passion à la façon d'une peinture, ou d'une scène mimée par des acteurs de théâtre, ou même d'une création artistique de l'imagination subjective : dans ce cas, l'objet imaginé comme présent serait soit le tableau, soit la scène théâtrale, soit le produit subjectif de l'imagination ; la réalité même de la Passion ne serait représentée qu'indirectement ; dans l'application des sens, au contraire, le « sens interne » se met activement dans la situation où le placerait l'exercice actuel des sens externes.

On devine d'où naîtra la difficulté de réussir l'application des sens envisagée comme principalement imaginative. Ou bien l'imagination des formes sensibles sera trop pauvre : le sujet « ne trouve rien » ; ou bien, avec même une variété suffisante d'images, la représentation directe de la présence — disons : le sentiment de présence — ne surgira pas : le sujet « imagine » bien, mais ne « réalise » pas ; le mystère qu'il contemple demeure un tableau lointain, peut-être instructif, mais peu émouvant.

Il faut avouer que nos imaginations septentrionales n'ont pas, en général, la richesse ni la vivacité des imaginations du Sud. Et ce serait un obstacle, si l'application des sens consistait principalement dans la variété et le coloris des images. Par bonheur, une dose modeste d'imagination constructive suffit à étoffer une excellente application des sens, pour la bonne raison que le sentiment de pré-

sence peut, de soi, s'attacher à un contenu imaginaire aussi pauvre que l'on voudra. (1)

Plus sérieuse nous paraît la seconde difficulté, celle de « réaliser » l'image simple ou complexe, c'est-à-dire d'y associer une impression de présence réelle.

Les causes de cette incapacité seraient assez délicates à analyser. Elles semblent se réduire à deux : 1° Une impuissance purement psychologique, innée ou acquise. Evidemment. 2° Une insuffisance d'amour. Et ceci se comprend, car l'intérêt personnel est un facteur partiel, mais nécessaire, du sentiment de présence : une chose dont je me désintéresserais totalement serait pour moi inexistante, irréelle.

Cette seconde cause d'insuccès doit être fréquente. L'amour, fruit précieux de l'application des sens, en fut d'abord une condition de possibilité : « Oritur [applicatio sensuum], dit très justement Gagliardi, ex vehementi affectu devotionis et amoris, qui solet rem quasi praesentem facere » (op. cit. p. 23). Une âme impréparée et tiède pourra bien laisser se développer en elle une fantasmagorie pieuse, plus ou moins utile ; elle ne réussira pas la très intime et très prenante application des sens proposée dans les Exercices. Pour y réussir — ne nous lassons pas de le répéter — il faut posséder à l'état habituel, ou avoir recueilli dans des méditations préalables, une certaine somme de sentiments et de lumières relatifs aux objets que l'on contemple ; disons en un mot, puisqu'il s'agit d'oraison : il faut avoir amassé une certaine mesure d'amour divin.

Mais supposons que le retraitant — ce qui est plus rare — appartienne à la catégorie de ceux dont Gagliardi écrit : « sunt qui imagi nationem natura valde debilem habent, qui frustra in hac applicatione [sensuum] laborarent » (op. cit. p. 24), c'est-à-dire, plus précisément, à la catégorie de ceux dont l'imagination, variée ou non, n'est pas assez « réalisante ». Dans ce cas, on doit se souvenir qu'il

(1) Nous avons esquissé la démonstration de ce point dans notre brochure : « A propos du sentiment de présence chez les profanes et chez les mystiques » (Revue des Questions scientifiques. 1908-1909). Louvain, 1909. Voir surtout p. 74 et suivantes.

y a toujours, moyennant un vif amour de Dieu, des suppléances possibles à ce défaut d'imagination. En effet, la conviction rationnelle, profondément éprouvée, des réalités spirituelles peut être éveillée, ou réveillée, en dehors de toute impression de présence sensible ; et Dieu peut aussi enrichir l'âme, directement, d'une perception de présence plus exclusivement intellectuelle.

8. Du reste, on se demanderait volontiers si l'application des sens, dans l'intention de S. Ignace, est autre chose qu'une manière relativement facile d'amorcer une véritable *contemplation intellectuelle*, celle-ci — et non plus le jeu préliminaire ou concomitant de l'imagination — constituant au dire de plusieurs, l'essence, ou, si l'on veut, le but réel de la méthode en question. Nous rejoignons ainsi la seconde interprétation rappelée plus haut, celle de Gagliardi, Suarez, du Pont, Surin, et d'autres.

Dans l'ordre intellectuel, l'intuition est, de soi, plus parfaite et plus efficace que le discours. A parité de contenu, la simplification du discours et l'approximation du mode intuitif, dans l'oraison, compteront donc, à juste titre, pour un progrès.

Cela posé, nous pouvons omettre de considérer ici, puisqu'il s'agit d'une méthode active d'oraison, l'intuition strictement intellectuelle de l'objet contemplé : à cette intuition, qui dépasse la portée des efforts humains, aucune méthode d'entraînement ne saurait conduire. Remarquons à ce propos, que la théorie des « sens spirituels », prise en rigueur, ne peut être qu'une théorie de l'intuition intellectuelle, formulée par analogie avec l'intuition sensible. L'éveil des véritables « sens spirituels » ne se produit qu'au plan supérieur d'intellectualité, où Dieu dispense librement ses dons mystiques.

Mais, sans sortir des limites de l'oraison ordinaire, il est possible d'abréger le discours et de frôler d'intuition. On obtient alors une sorte de contemplation intellectuelle très simple, et *quasi-intuitive*. Evidemment, nous n'en ferons point une méthode d'apprentissage de l'oraison. La première condition requise pour une contemplation intellectuelle quasi intuitive, c'est la possession habituelle, théorique et affective, des vérités transcendantes que l'on contemple. Or cette possession ne s'acquiert, selon les voies ordinaires de la Providence,

que par le travail discursif de l'intelligence et par la fidélité constante de la volonté.

Veut-on, par conséquent, faire de la contemplation intellectuelle, à peine discursive, le but immédiat de l'application des sens, on devra, comme Gagliardi, déclarer celle-ci non seulement plus élevée, mais plus difficile que la méditation : « altiorem et difficiliorem ». En effet, bien que facile et consolante, dès qu'elle est possible, elle exige, pour devenir possible, des conditions préalables (telle la concentration progressive de l'esprit appuyée sur un amour croissant) qui ne sont point si faciles à réaliser. Pendant les Exercices, l'ordonnance même de chaque journée, avec son échelonnement de répétitions, de plus en plus personnelles, d'un même mystère, crée, pour la soirée, des circonstances exceptionnellement favorables à un « essai de contemplation ».

Mais, dira-t-on, cette contemplation intellectuelle, supérieure à toute activité imaginaire, mérite-t-elle encore le nom d' « application des sens » ?

Oui, sans doute, en tous cas, puisque, se faisant à propos d'un objet sensible (un mystère de la vie de N. S.), elle est introduite, et même — normalement — soutenue, par un exercice des sens imaginaires.

Mais il y a plus. En elle-même, la contemplation intellectuelle peut, sous certaines conditions, présenter une analogie si étroite avec l'application imaginative des sens, qu'il devienne légitime de considérer l'une comme une sorte de réalisation suréminente de l'autre : on parlera alors d'une application des « sens spirituels ». Mais l'expression est équivoque.

Ne voulant pas aborder, dans cette note, le sujet de l'oraison extraordinaire, nous renonçons à traiter ici des « sens spirituels » entendus comme des facultés rigoureusement intuitives de notre intelligence.

Dans une acception plus large, les « sens spirituels » désignent un mode d'opération de l'intelligence *discursive* exercé dans des conditions qui le rapprochent du mode intuitif de la sensibilité.

Les Exercices eux-mêmes autorisent cette expression moins rigoureuse, puisque, sous la rubrique générale d'application des

sens, ils proposent à notre contemplation la saveur et le parfum d'objets spirituels : le remords, la vertu, l'âme, la divinité... Ils reconnaissent donc un exercice nullement miraculeux de « sens spirituels » analogues au goût et à l'odorat.

Quel est le fondement de cette *analogie,* qu'on peut aisément étendre aux autres sens : vue, ouïe, toucher?

On pourrait montrer qu'elle se fonde sur l'identité, au moins partielle, d'un *état affectif,* jouant le rôle de chaînon intermédiaire entre les sens et l'intelligence. Par exemple, lorsque je prétends « savourer » la présence d'une âme exquise, je veux dire que j'éprouve une réaction émotionnelle, un état total de moi-même, qui rappelle de loin la gustation de choses excellentes ; de même, le parfum des vertus m'émeut comme fait une odeur de lys, de roses ou de violettes. Les psychologues connaissent bien ce rapport affectif entre les sensations directes et les notions intellectuelles, qui justifie, à leurs yeux, le coloris symbolique du langage. Ce même rapport affectif rend compte de l'application symbolique, et par conséquent « intellectuelle », des sens à des objets non sensibles : l'association psychologique ainsi nouée entre l'intelligence et la sensibilité, permet un transfert réciproque d'attributs, selon des lois que ce n'est point ici l'endroit d'explorer.

Or, l'intermédiaire affectif dont nous parlons, est l'écho, dans notre attitude totale, des deux particularités essentielles de la sensation : la *présence* sensible et la *forme* sensible. Le sentiment de la présence et le sentiment de la forme, jaillis de l'expérience sensible, prolongent d'autre part leur résonance jusque dans l'ambiance affective de l'idée : celle-ci, alors, nous devient pour ainsi dire « présente » et « concrète ».

Grâce à son escorte affective, la contemplation intellectuelle, amorcée par l'application des « sens imaginaires », peut donc, avec quelque raison, être appelée elle-même, symboliquement, une application des sens. Facilement d'ailleurs, au cours de la contemplation, le symbolisme sensible s'atténuera, au point de ne laisser guère subsister, à côté de l'objet intelligible, qu'une impression de réalité ou de présence. La contemplation intellectuelle en montera d'un degré. Parfois, au contraire, le discours, au moment ralenti, reprendra son rythme normal, et la contemplation redeviendra méditation. Ce

passage d'un genre d'oraison à un autre n'a rien que de très naturel : S. Ignace lui-même prévoit que l'application des sens sera entremêlée de considérations et de réflexions. Toutefois la tendance générale de l'application des sens va manifestement à une notable réduction du discours et constitue ainsi un essai modeste de contemplation intellectuelle sur base sensible.

Il faut remarquer — et nous rejoignons ainsi la pensée de plusieurs interprètes des Exercices — que l'âme est alors éminemment disposée à recevoir des touches moins communes de la grâce. Déjà recueillie et simplifiée, elle peut être élevée, sans heurt, à un plan supérieur d'opération et voir s'épanouir ses véritables « sens spirituels ». Nous pensons qu'une application des sens, où prédomine la contemplation intellectuelle, prépare directement aux états mystiques inférieurs, si du moins la volonté du Maître magnifique est d'introduire l'âme à son festin réservé. (1)

9. Peut-être nos remarques, si sommaires soient-elles, auront-elles fait entrevoir au lecteur une conciliation possible entre les deux courants d'interprétation que nous avons définis plus haut.

Conçue avant tout comme exercice d'*imagination*, l'application des sens, si elle est une véritable « oraison », inspirée par l'amour, tendra, de sa nature même, vers une contemplation intellectuelle, très affective et toute pénétrée de la présence de N. S. ou des saints.

Conçue comme étant principalement une *contemplation intellectuelle*, « magis intellectualis », elle ne reste, en tous cas, une application des sens qu'à condition d'être accompagnée d'un sentiment de présence, et de se rattacher symboliquement, par intermédiaire affectif, aux opérations caractéristiques de nos différentes sensibilités.

D'un côté, l'imagination amorce et soutient l'intelligence ; d'autre part, l'intelligence s'appuie sur l'imagination. N'est-ce point, au total, le même « complexe » psychologique, envisagé sous deux aspects ?

(1) Il serait intéressant de montrer à quel point les Exercices, conçus en vue de l'oraison ordinaire, respectent, et même favorisent, la vocation à une oraison supérieure.

Du reste, en complétant l'une par l'autre ces interprétations, on voit s'éclaircir et s'harmoniser toutes les particularités, en apparence contradictoires, attribuées à l'application des sens. Comme exercice d'imagination, elle est inférieure à la méditation discursive, mais elle lui redevient supérieure comme contemplation intellectuelle. Comme exercice d'imagination, elle paraît plus facile que toute autre méthode — du moins pour les imaginations moyennement douées ; comme contemplation intellectuelle, quasi-intuitive, elle est relativement facile, reposante même, dès qu'elle est possible ; mais elle ne devient possible qu'après un entraînement fort ardu : tout compte fait, elle est difficile. Comme exercice concret d'imagination, elle serait plutôt une méthode de débutants, reléguée au pôle opposé de la contemplation mystique ; mais par l'élément intellectuel qui s'y superpose à l'élément d'imagination, elle convient à des âmes déjà exercées et se range au voisinage plus ou moins prochain des oraisons mystiques.

10. Il n'est pas sans importance, nous semble-t-il, d'avoir saisi la portée exacte, très large on le voit, de notre méthode. En effet, son insuccès et sa stérilité relative, en certains milieux, tiennent peut-être surtout aux causes suivantes : ou bien, les directeurs de retraites, ne voyant pas trop ce que l'application des sens ajoute à la méditation ordinaire, délaissent purement et simplement une méthode qu'ils ont vaguement conscience de ne pas comprendre ; — ou bien, par une peur inexplicable de l'oraison simple et affective, ils infligent à leur retraitant des raisonnements en forme à propos de toute application imaginaire des sens, faisant ainsi violence à la plus élémentaire psychologie ; — ou bien ils présentent l'application des sens comme une haute école d'imagination, soit qu'ils y prônent la vivacité et le relief, soit qu'ils y recherchent le détail minutieux, à la façon des tableaux hollandais ; le retraitant s'efforce de peindre là où il devrait surtout aimer ; - ou bien les directeurs, et les retraitants eux-mêmes, tiennent trop peu de compte de la préparation d'âme indispensablement requise pour faire l'application des sens comme il convient, c'est-à-dire en forme de contemplation intellectuelle développée sur la base de la sensibilité. Dans les Exercices, le succès de l'application des sens sera, toutes choses égales d'ailleurs. en proportion du fruit

retiré des méditations précédentes. En deçà d'une certaine richesse de dispositions acquises, l'application des sens, telle que la suppose S. Ignace, ne peut qu'échouer. (1)

On ne se tromperait qu'à demi en résumant ces causes d'insuccès dans une insuffisance de l'esprit contemplatif, dans une méconnaissance pratique de cette faculté de « sentire res interne », qu'appréciait tant S. Ignace.

Des observations éparses dans ces pages, il ne serait pas bien difficile de tirer quelques règles pour la manière de proposer les points d'une application des sens. Mais les nouveaux développements qu'appelle ce sujet dépasseraient nos intentions actuelles : nous voulions seulement, par quelques réflexions brèves, attirer l'attention des amis des Exercices sur l'intérêt d'une méthode d'oraison qui mériterait, tant au point de vue historique qu'au point de vue psychologique, une étude beaucoup plus approfondie.

Louvain. JOSEPH MARÉCHAL S. J.
Professeur de Psychologie.

(1) On remarquera que les Exercices abrégés, réduits à 4, 6 ou 8 jours, ne sauraient présenter les conditions normales d'une véritable « application des sens ». Toutefois, cette méthode est applicable — soit pendant ces retraites plus courtes, soit en dehors même de toute retraite — par des âmes déjà habituées à méditer la vie de N. S.

Sur une définition de l'Abnégation.

Le P. Calvet cite les paroles suivantes d'un auditeur du P. Paul Ginhac : « Avec quelle autorité ne parle-t-il pas de l'abnégation, lui qui a su se renier si bien, et en toutes choses, et toujours ! Il définit l'abnégation : *le reniement de soi-même.*» (1)

Le P. Ginhac avait sans doute trouvé sa définition beaucoup plus en méditant l'Evangile qu'en étudiant le vocabulaire du Nouveau Testament. Il n'en avait pas moins rencontré le sens le plus exact et le plus primitif de ce mot dans la langue chrétienne.

Le terme et la notion d'abnégation viennent en effet, de la parole de Notre-Seigneur : *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me* (Mt. 16^{24} = Mc. 8^{34} = Lc. 9^{23}) ; la notion se retrouve plus ou moins précise, dans d'autres endroits du Nouveau Testament : unie au mot destiné à la fixer, elle ne se rencontre que là.

Le terme grec employé est celui de ἀπαρνησάσθω ἑαυτόν dans S. Matthieu et S. Marc ; S. Luc emploie le verbe simple ἀρνησάσθω d'après le texte qui semble le plus correct ; des manuscrits importants comme le *Vaticanus* ou le *Codex Ephraemi* donnent cependant le même mot que pour les autres synoptiques.

En dehors de ce passage, ἀπαρνεῖσθαι n'est employé par les Evangiles (il ne se trouve pas dans le reste du Nouveau Testament) que dans deux endroits : 1) en parlant du *reniement* de S. Pierre qui est exprimé tantôt par le verbe composé (Mt. $26^{34,35,75}$, Mc. $14^{30,31,72}$, Lc. $22^{34,61}$, Ioan. 13^{38}), tantôt par le verbe simple ἀρνεῖσθαι (2) (Mt. $26^{70,72}$, Mc. $14^{68,70}$, Lc. 22^{57}, Ioan. $18^{25,27}$) – et 2) dans

(1) *Le P. Paul Ginhac,* 5e éd., Tournai, 1916, ch. 10, p. 240.

(2) Le verbe simple ἀρνεῖσθαι, avec le sens de *nier*, a aussi celui de *renier quelqu'un* : reniement de S. Pierre dans les passages cités ; reniement de Jésus par les Juifs, Act. $3^{13,14}$, de Moyse par les enfants d'Israël, Act. 7^{35} ; de Jésus-Christ, II Tim. 2^{12}, de Dieu, par les infidèles, qui confessent connaître Dieu (ὁμολογοῦσιν), mais le rejettent par leurs actions, Tit. 1^{16} (Cf. I Ioan. 2^{22}), ou encore de renier la foi, I Tim. 5^{8}, la piété, II Tim. 3^{5}, ou au contraire l'impiété, Tit. 2^{12}, etc.

l'exhortation où Notre-Seigneur excite ses disciples à ne pas rougir de lui et où il leur dit qu'il reconnaîtra en face des anges celui qui l'aura confessé devant les hommes (ὁμολογήσει) et reniera celui qui l'aura renié devant les hommes (ἀρνησάμενος.. ἀπαρνηθήσεται).

Le même mot se retrouve chez les Pères Apostoliques, chez S. Ignace et Hermas, toujours avec le même sens de *renier :* renier Jésus-Christ, refuser de le reconnaître comme le Seigneur (Ignat., *Smyrn.* 5, 2, Hermas, *Vis.* 3, 6, 5 et *Sim.* 8, 8, 2) ou renier la loi chrétienne (Herm., *Sim.* 1, 5) (1).

Le P. Lagrange traduit donc bien le sens de la parole de Jésus telle qu'elle a pu être comprise par la foule à qui elle était adressée : « Il s'agit d'un partisan qui ne songe plus ni à ses intérêts, ni à sa vie, et qui est prêt à marcher au supplice avec celui dont il a embrassé la cause (2). »

Dans le vocabulaire et la doctrine de la spiritualité catholique le mot d'abnégation et la parole de Notre-Seigneur ont pris une place considérable, avec une richesse de sens qui dépasse de beaucoup ce que purent saisir les premiers auditeurs, mais cependant ne fait que mieux pénétrer et développer l'enseignement du Divin Maître.

Certaines définitions cependant vont plutôt à affaiblir la force qu'a ce mot dans la formule primitive : celles par exemple qui identifient purement et simplement *abnégation* et *mortification,* ou *abnégation* et *obéissance* (renoncement à la volonté propre), ou *abnégation* et *conversion* (renoncement à notre vie passée). S. Jérôme écrivait déjà : « toties negamus nos, quoties priora vitia calcantes, desinimus esse quod fuimus et incipimus esse quod ante non fuimus » (3). Et S. Basile définit la négation de soi-même (ἄρνησις ἑαυτοῦ) : « l'oubli complet des choses passées et l'abandon (ἀναχώρησις) de ses propres volontés » (4).

(1) Cf. Goodspeed, *Index Patristicus,* Liepzig, 1907 ; d'après le même auteur (*Index Apologeticus,* Liepzig, 1912) le mot ne se rencontre pas dans les Pères apologistes.

(2) *Evangile selon S. Marc,* Gabalda, 1911, p. 210.

(3) In Tit. 2, 12, M. 26, 577 — Cf. in Mt. 16, 24, M. 26, 120

(4) *Reg. fusius tractatae,* n. 6, M. 31, 525. S. Basile semble préférer l'ex-

Plus énergique et plus profond est le sens que prend le mot de Notre-Seigneur, rapproché des autres emplois du même verbe dans l'Evangile et éclairé par le *sequatur me* qui l'accompagne : se renier soi-même, se devenir étranger à soi-même, s'oublier, se chasser soi-même de sa propre vie pour y faire place uniquement au Maître à qui l'on s'est attaché et qui absorbe toute cette vie.

C'est le sens qui reprenait le P. Ginhac, s'inspirant de S. Ignace qui, après avoir employé toute la 2e semaine des Exercices à *affectionner* le retraitant à la personne de Jésus-Christ conclut par ces mots : « Porque piense cada uno que tánto se aprovechará en todas cosas espirituales, cuanto saliere de su proprio amor, querer, é interese. »

Et S. Augustin ne l'entendait pas autrement lorsqu'il concluait ainsi un Sermon consacré à commenter en l'honneur des martyrs le texte de S. Matthieu : « Audi et apostolum Paulum negantem se : *Mihi,* inquit, *absit gloriari nisi in cruce Domini Nostri Iesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est et ego mundo* (Gal. 6, 14). Adhuc audi negantem se : *Vivo,* inquit, *non ego.* Aperta sui negatio : sed iam sequitur gloriosa Christi confessio, *vivit vero in me Christus* (Gal. 9, 20). Quid est ergo *nega te* ? Noli tu ipse vivere in te. Quid est *noli tu ipse* vivere in te ? Noli facere voluntatem tuam, sed eius qui habitat in te. » (1)

Toulouse. Joseph de GUIBERT s. j.
Directeur de la Revue d'Ascétique et de Mystique.

pression ἀποτάσσειν (dire adieu), empruntée à Luc 14, 33 ; il a tout un chapitre περὶ ἀποταγῆς (*ibid,* n. 8. M. 31, 434).

(1) Sermo 330, n. 4, M. 38, 1459.

Sainte Thérèse et les Exercices.

Sainte Thérèse a-t-elle fait les Exercices de saint Ignace ? Elle n'en dit rien dans son autobiographie. Mais nous verrons qu'elle les connaît. Son historien Ribéra par ailleurs écrit, parlant du P. Jean de Padranos son premier confesseur jésuite : « Ce père, à ce qu'on m'a dit, fit faire à Thérèse une partie des Exercices de saint Ignace. Dans ce calme du recueillement, elle fit, avec tout le soin dont elle était capable sa confession générale au nouveau guide que Dieu lui avait donné » (L. I. ch. 6). C'était en 1557. Elle traversait une épreuve critique. Ce qui se passait en elle dans l'oraison était-il bien l'œuvre de Dieu ? Grand était l'embarras de ceux qui la dirigeaient, et avaient à décider. Elle connaissait de réputation les religieux de la Compagnie, et, nous dit-elle, les aimait pour leur vie sainte et, notons ce trait, pour leur genre d'oraison. (*Vie par elle-même,* ch. 23. Traduction nouvelle. t. I. p. 300.) Enfin, le jeune P. de Padranos fut mis sur son chemin : du premier coup il la comprit, en homme qui avait l'expérience des choses mystiques ; il la confessa, l'examina, la rassura : ce qui se passait en elle était de Dieu.

On voudrait en savoir davantage. D'abord, sur ce fait que la sainte a suivi les Exercices, on souhaiterait quelque témoignage plus substantiel qu'un ouï-dire. Puis, le fait étant admis, quelles sont ces parties des Exercices que le Père donna à sa pénitente ? La simple première semaine avec sa conclusion, la confession générale, ce que saint Ignace conseillait de donner aux religieuses ? ou quelque chose comme la condensation des Exercices en usage aujourd'hui dans les retraites annuelles de huit jours ? Enfin comment le P. de Padranos utilisa-t-il lui-même pour l'examen qu'il fit des voies de la sainte, les règles du Discernement des esprits ?

Peut-être, en regardant de près le récit que Thérèse nous fait des changements opérés en elle, à cette occasion, parviendrons-nous à conjecturer quelque chose des leçons qu'elle reçut alors de S. Ignace par l'intermédiaire du confesseur.

Rapprochons quelques textes :

« J'avais besoin, dit la sainte, de reprendre mon oraison en sous-œuvre parce qu'elle manquait d'un fondement solide et que je ne connaissais pas encore la mortification... (p. 301). Je pris goût à la pénitence que j'avais négligée à cause de mes grandes infirmités. Le saint homme qui me confessait, m'assurait que certaines pratiques ne pourraient me nuire. Et qui sait, disait-il, si ce n'était point parce que je me dispensais de la pénitence, que Dieu m'envoyait tant de maladies ? » (ch. 24, p. 304.) Le P. Padranos avait lu dans les Exercices (10e add.) : « Souvent nous omettons la pénitence par amour sensuel de nous-mêmes ou par ce faux jugement que le sujet humain ne pourrait la supporter sans infirmité notable. » Par ailleurs il savait la réponse que faisait saint Ignace à qui lui vantait tel ou tel homme d'oraison : « Dites qu'il est homme de grande mortification. » Donc, première leçon : la mortification mise à la base de l'oraison.

« Il me dit, poursuit la sainte (ch. 23, p. 301), que je devais bien me garder d'abandonner l'oraison, mais me montrer généreuse. » Dieu, dit saint Ignace, sera libéral si nous le sommes nous-mêmes, et une des marques de cette générosité est de ne point abréger nos exercices sous prétexte d'aridité (annot. 5, 13).

C'est une seconde leçon, et voici la troisième : On sait quelle place, dans les Exercices, saint Ignace fait à la contemplation de la vie et des souffrances de Notre-Seigneur. Sous prétexte d'oraison plus élevée sainte Thérèse avait été tentée de prendre une voie différente. Le P. Padranos la remit dans le vrai. Saint François de Borgia, qui la vit aussi vers ce temps là, lui donna la même direction : « Mon oraison dès lors commença à s'affermir, comme un édifice qui repose sur un solide fondement » (ch. 24, p. 304, 305).

Une autre illusion avait consisté à faire pour ainsi dire deux parts dans sa vie. Il y avait les heures de contemplation où elle savourait des délices très élevées ; mais il lui fallait la retraite absolue. « J'osais à peine remuer », disait-elle. Hors de là plus rien. « Je ne buvais les joies spirituelles que par gorgées » — Or saint Ignace veut qu'on puisse trouver Dieu en tout, dans le travail aussi bien que dans l'oraison, et sans avoir tant besoin de recueillement extérieur. En conséquence, le P. Padranos crut devoir soumettre la sainte à une épreuve. Il s'agissait de la détacher de ces douceurs qui ne sont

pas Dieu lui-même, et de les contrôler par l'obéissance. Il lui enjoignit de résister aux entraînements de la dévotion. Le résultat fut que Dieu la combla, et non plus seulement aux heures d'oraison : « Plus je cherchais à me distraire, plus Dieu m'inondait de suavités » (p. 304). Obéissance complète chez la sainte, maîtrise absolue de Dieu sur elle : l'épreuve était suffisante, et le Père jugea qu'il fallait cesser.

Dès lors la sainte constata en elle « une transformation totale »... « Mon âme se trouva si souple qu'il n'y avait rien, ce me semble, que je ne fusse prête à embrasser... Le Seigneur commençait à me donner le courage d'accomplir certains actes que les personnes de ma connaissance, et même les religieuses de mon couvent, qualifiaient d'excessifs... Le Père me conduisait par le chemin de l'amour et m'y laissait marcher en liberté, sans autre contrainte que celle que l'amour m'imposait (p. 303). »

Ainsi contrôle, épuration, extension, approfondissement, libération, assouplissement de sa vie mystique, voilà ce dont sainte Thérèse se tient redevable, après Dieu, à son premier confesseur jésuite, — ajoutons-le — et par conséquent à saint Ignace, et, au moins indirectement aux Exercices.

On ne trouve pas chez sainte Thérèse, comme chez saint François de Sales, de ces réminiscences qui attestent un assez fréquent commerce avec le petit livre écrit à Manrèse. C'est qu'elle n'avait pas, comme l'évêque de Genève, l'habitude de se retremper tous les ans dans la retraite en utilisant la méthode de la Compagnie. Mais elle connaissait cette méthode ; et l'une de ses lettres, dans une curieuse parenthèse, nous dit ce qu'elle en pense.

Elle avait comme mis au concours entre plusieurs de ses amis l'explication de cette formule mystérieuse : « Cherche-toi en moi ». Un de ceux qui répondirent fut saint Jean de la Croix, dans un petit travail que nous ne connaissons pas autrement. De son exégèse, la sainte disait : « Sa réponse renferme une très bonne doctrine pour celui qui voudrait suivre les Exercices en usage dans la Compagnie de Jésus ; mais elle n'a rien à voir avec la question qui nous occupe. Triste sort que le nôtre, si nous ne pouvions chercher Dieu qu'après être morts au monde !... Que le Seigneur me délivre de gens tellement élevés en spiritualité qu'ils veulent, coûte que coûte, tout ramener à

la contemplation parfaite. Cependant nous lui savons gré de nous avoir si bien expliqué ce que nous ne lui demandions pas (1). »

Quelle était cette explication ? Probablement la doctrine qui fait le fond de la *Montée du Carmel :* il est impossible de trouver Dieu en soi pleinement, abolument, sans la purification radicale, active et passive de l'âme, fruit normal de la haute contemplation. Et la sainte déclare que cela est bon pour ceux qui font les Exercices. Le commun des hommes doit pouvoir trouver Dieu en soi sans monter si haut. C'est donc qu'à son gré, les Exercices sont autre chose qu'une école d'oraison commune. On y apprend ce détachement complet sans lequel il est impossible de profiter pleinement des hautes grâces mystiques. Ce témoignage est à retenir, et il faut le rapprocher de cet autre cité plus haut. Avant de connaître les Pères de la Compagnie, elle les estimait déjà pour ce qu'elle savait de leur oraison.

Cantorbéry. ALEXANDRE BROU S. J.

(1) *Lettres.* Traduction du P. Grégoire de S. Joseph t. II, p. 47, 27 janvier 1577.

Les Sources du Quiétisme de Molinos. (1)

La parenté du quiétisme de Molinos avec les erreurs des *Illuminés* d'Espagne est notoire ; elle a été marquée par tous les contemporains qui l'ont combattu.

Il est certain que la vigilance et la rigueur de l'Inquisition ont eu grand peine à enrayer un mouvement qui traverse tout le sud de la Péninsule, comme par accès fiévreux, pendant plus de cent années. A Séville par exemple, les procès qui occupèrent les inquisiteurs en 1687 forment les derniers anneaux d'une chaîne d'erreurs, dont on rencontre le premier bout au milieu du XVI[e] siècle. Il ne semble pas pourtant que Valence — c'est là que Molinos s'est engagé dans la cléricature et a vécu jusqu'en 1664 – ait offert de tels phénomènes de spiritualité dévoyée. Les historiens de ce pays n'en disent rien ; notamment on ne trouve pas trace, dans le long épiscopat du B. Jean de Ribera, d'une action quelconque contre les *Alumbrados*.

Lorsque Molinos arriva à Rome en 1664, les courants quiétistes ne manquaient pas à travers toute l'Italie. Et il est vraisemblable que, tout espagnol qu'il fût dans les moelles, il dut se laisser pénétrer par les influences de son nouveau milieu.

Mais quelques faits précis, quoique très menus en apparence, nous permettent d'assigner au quiétisme de Molinos ses véritables origines.

*
* *

Dans cette grande ville de Rome où il devait un jour tenir une place de premier rang, Molinos commença son apostolat spirituel parmi les membres d'une confrérie appelée l'*Ecole du Christ*. Cette confrérie tenait alors ses réunions chez les Caracciolistes de San Lorenzo in Lucina ; pour des raisons que nous ignorons, elle passa à Sainte-Anne in monte Cavallo, hospice des Carmes déchaux de la

(1) Ces pages sont tirées d'un volume prêt à paraître ; ***Le quiétiste espagnol Michel Molinos.***

réforme de sainte Thérèse ; bientôt elle s'établit près de S. Marcel du Corso, dans une pièce du palais du cardinal d'Aragon ; pendant deux ans, elle fut hospitalisée, par la bonté du P. Jean-Paul Oliva, dans une chapelle de la maison professe des Jésuites ; elle finit par acheter un local à son usage exclusif, dans le voisinage de l'église S. Ildefonse, desservie par les Augustins espagnols, via Sistina.

D'après ces indications, on peut conclure que l'*Ecole du Christ* était une école d'ascétisme espagnol.

Molinos ne tarda guère à y être le maître, au point qu'il put chasser de la confrérie jusqu'à cent membres qui subissaient mal son joug. Bien que les règlements exigeassent le renouvellement des charges, lui garda toujours la sienne ; il surveilla le recrutement avec un soin jaloux, de manière à maintenir son influence. Son esprit vindicatif aurait même poursuivi, par delà les Pyrénées, les confrères expulsés. Pour justifier les mesures prises contre eux, il n'aurait pas hésité à écrire aux *Ecoles du Christ* d'Espagne, pour que celles-ci tinssent leurs portes fermées aux brebis galeuses chassées de Rome.

Dans ces réunions des *Ecoles du Christ,* que prêchait Molinos? Nous le savons avec certitude : il n'avait à la bouche que les noms de Jean Falconi et de Grégoire Lopez.

Il était dans la destinée de cet homme singulier, de vivre dans dans le rayonnement d'une collection de saints manqués, si l'on peut dire.

Il avait quitté Valence, pour s'occuper à Rome, au nom de la Collégiale S. André, de la béatification d'un ancien bénéficier de ladite collégiale, appelé François-Jérôme Simon ; et jamais, malgré sa diligence, il ne réussit à faire reprendre, devant la Congrégation des Rites, la discussion de cette cause.

Grégoire Lopez et Jean Falconi étaient aussi des candidats aux aux honneurs des autels. Tous deux étaient morts avec une grande réputation de vertu, l'un au Mexique, l'autre à Madrid. Des évêques, et tout l'Ordre de la Merci, pour celui-ci ; le Clergé de la Nouvelle Espagne, le Conseil des Indes, le roi, pour celui-là, n'avaient rien négligé afin de faire valoir leurs titres à Rome.

Comme François-Jérôme Simon, Grégoire Lopez et Jean Falconi attendent encore leur béatification,

Jean Falconi, gloire de l'ordre de la Merci, laissa à sa mort (1638), non seulement le souvenir d'une vie exemplaire, mais des ouvrages ascétiques que firent publier ses frères en religion. Tous ces ouvrages sont posthumes. Il en parut une édition à Valence en 1662, par les soins du P. José Sanchès, provincial de l'Ordre pour le royaume de Valence et qualificateur du Saint-Office.

En 1662, Molinos était prêtre depuis dix ans et confesseur de religieuses. Qui peut douter qu'il ait lu Falconi ? C'est de Valence, qu'il aura emporté les idées préférées dont témoigneront, en 1675, la *Guide spirituelle* et le *Bref traité sur la communion quotidienne*. Car Falconi est un partisan aussi déclaré de la communion quotidienne que de l'oraison d'abandon.

Ce Mercédaire fut, sans conteste, un homme de Dieu : ses intentions étaient pures, sa vie rudement crucifiée, son imitation des vertus du Sauveur fort active. Mais telle formule de son *Alphabet pour lire dans le Christ* pouvait donner lieu à des interprétations commodes. Cela advint, durant la vie du saint religieux, alors que sa doctrine n'était encore connue que par ses discours publics et privés. Il ne manqua pas, dès lors, de gens pour dire que sa spiritualité favorisait les *Alumbrados*. Falconi crut devoir se défendre dans une *Lettre à un religieux,* qui circula en manuscrit (27 juillet 1629).

Ce plaidoyer était comme le bréviaire de Molinos ; il en autorisait ses leçons ; il le distribuait à ses disciples. L'*Alphabet* de Falconi fut d'ailleurs traduit en italien (1665) et dédié au P. Pozzini supérieur général de l'Oratoire, immédiatement après l'arrivée de Molinos à Rome ; et je connais au moins une édition de la *Lettre à un religieux* en 1674. C'était un peu avant la *Guide*.

Dès maintenant donc nous pouvons dire ce que prêche le docteur aragonnais de l'*Ecole du Christ* et d'où il le tire.

Avec Falconi, Grégoire Lopez était son oracle.

Lopez est véritablement extraordinaire. Quoique sans lettres, il a laissé un commentaire de l'Apocalypse, dont parle Bossuet, qui

appelle son auteur « la merveille de nos jours ». De bonne heure il avait quitté l'Espagne, sa patrie, pour aller au Mexique. On l'appelle couramment le premier anachorète des Indes. Et il offrit, en effet, aux peuples de la lointaine colonie espagnole, le spectacle de la vie solitaire, pénitente et singulière des premiers Pères du désert. Arnauld d'Andilly n'a pas manqué de traduire en français l'histoire de cet homme qui passa des mois, sinon des années, sans messe ni communion. Ce n'est pas là évidemment le trait qui séduisait Molinos, partisan, comme Falconi, de la communion quotidienne. Mais les biographes de Lopez racontent que l'anachorète vivait en oraison perpétuelle et que particulièrement ces mots du *Pater : fiat voluntas tua,* suffirent à nourrir son âme durant de longues annnées. Là pouvait s'appuyer le quiétisme de Molinos.

Falconi lui fournissait une théorie de l'oraison mise à la portée de tous ; Lopez un exemple de la contemplation incessante réalisée dans une parfaite résignation à la volonté de Dieu.

*
* *

Telles étaient les tendances générales que le docteur espagnol tâchait de faire prévaloir dans *l'Ecole du Christ* et dans les milieux romains où ne tarda pas à s'étendre son influence.

A vrai dire, les poussées quiétistes ne manquaient pas en Italie et dans la ville même des papes. Des procès institués par les Inquisiteurs, de 1655 à 1675, le prouvent à l'évidence. Et il est encore hors de doute que, à Rome surtout, des livres qui précédèrent la *Guide spirituelle* frayèrent à celle-ci le chemin.

Mais il semble qu'au début une sorte de nationalisme ombrageux confine Molinos dans des préférences espagnoles ; c'est à ce fonds qu'il faut rattacher une pensée, qui, à travers dix années de lectures mystiques et d'expériences de direction, aboutit à se concréter dans un livre qui fut un événement.

Paris.

Paul DUDON,
Rédacteur aux « Etudes ».

De recollectione a Franciscanis facienda.

Fratres omnes, sed praesertim praedicatores, qui cum saecularibus frequenter agunt, et ex eorum conversatione facile contrahunt animi sordes, eas in solitudine abluere et abstergere tenentur. De ipso Seraphico Patre testatur S. Bonaventura (*Leg.* Cap. XIII, n. 1) quod ut «extergeret si quid pulveris ex conversatione hominum adhaesisset», interdum se in solitudine colligebat. Imo pro suis fratribus recollectionis elegit loca, redegit Regulam, et ut in sancta quiete liberius orationi vacare possent ab Innocentio III obtinuit licentiam (3 Dec. 1224. – Sbaralea, *Bull. Franc.* I, 20) ut in his sacris secessibus celebrari posset missa.

En Regula S. P. Francisci *de religiosa habitatione in eremo.* (Cfr *Opusc. S. P. N. F.* Ed. ad Claras Aquas, p. 83).

Illi qui volunt religiose stare in eremitoriis sint tres fratres aut quatuor ad plus. Duo ex ipsis sint matres et habeant duos filios vel unum ad minus. Illi autem teneant vitam Marthae et alii duo vitam Mariae Magdalenae.

Illi qui tenebunt vitam Mariae habeant unum claustrum, et quilibet habeat locum suum, ita quod non habitent simul neque cubent. Et semper dicant completorium de die, quando sol revertitur ad occasum, et studeant tenere silentium et dicant horas suas et surgant ad matutinum : et *primum quaerant regnum Dei et justitiam ejus* (Luc. XII, 31). Et hora congrua dicant primam et tertiam et post horam tertiam absolvant silentium et possint loqui et ire ad matres suas et, quando placuerit, possint petere ab eis eleemosynam propter amorem Domini Dei sicut parvuli et pauperes. Et postea dicant sextam et nonam et vesperas tempore debito.

Et in claustro, ubi morantur, non permittant aliquam personam introire neque ibi comedant. Et illi fratres, qui sunt matres, studeant manere remote ab omni persona et per obedientiam sui custodis custodiant filios suos ab omni persona, ut nemo possit loqui cum eis. Et isti filii non loquantur cum aliqua persona nisi cum matribus suis et cum

custode suo, quando placebit ei visitare ipsos cum benedictione Dei. Filii vero officium matrum quandoque assumant, sicut vicissitudinaliter pro tempore visum fuerit eis disponendum. Qui omnia supradicta studiose et sollicite studeant observare.

Herenthals. P. ADOLPHUS a Denderwindeke,
Ord. FF. Min. Cap.

Les Ermites dans l'ancien diocèse de Cambrai.

La vie érémitique s'implanta de bonne heure dans la région qui forma le diocèse de Cambrai et elle s'y perpétua jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle. En résumer les développements, les transformations et les vicissitudes, est une tâche ardue ; car les sources d'informations sont rares et peu aisées à recueillir. Bornons-nous à caractériser les conditions dans lesquelles s'épanouit cette institution religieuse.

Parmi les premiers apôtres qui évangélisèrent la région, on en rencontre qui, pour se préparer à cette tâche ingrate, se retirèrent plusieurs années dans des retraites peu accessibles, tel saint Ghislain qui, au milieu du VII[e] siècle, se fixa dans la solitude de *Castri locus* — sur le futur emplacement de la ville de Mons — et y vécut quelque temps en anachorète. Il abandonna ensuite cet endroit désert pour se fixer quelques lieues plus loin et y fonder avec deux disciples, Lambert et Bellère, un monastère. Sainte Waudru, en quittant son époux pour embrasser la vie religieuse, avait commencé sur les hauteurs abandonnées de *Castri locus* à vivre en ermite, mais son existence solitaire ne se prolongea que peu d'années ; un monastère s'établit sous sa direction. Ce ne furent pas les seuls cas où une abbaye importante s'éleva sur l'emplacement d'un humble ermitage.

Les ermitages s'établirent dans des endroits écartés, souvent dans des bois, au bord d'une source ou d'un ruisseau ; le solitaire qui désirait consacrer son existence à la prière, à la méditation, sans relation avec les hommes, s'y faisait bâtir une cellule avec le consentement du propriétaire de l'endroit qu'il s'était choisi. L'ermite y vivait tantôt seul, tantôt avec un compagnon.

Des ermitages servirent d'asile à un pieux solitaire qui y suivit sa vocation, et disparurent avec lui ; d'autres furent occupés par des solitaires qui réussirent à s'attirer des disciples. Des premiers, on ne connaît guère l'existence que par des mentions toponymiques, le souvenir en a disparu. Les autres se sont perpétués, mais la documentation qu'on retrouve à leur sujet est fort incomplète. Ces modes-

tes institutions monastiques n'offrent d'ailleurs que des annales fort monotones ; ces anachorètes vivaient en dehors du monde et peu s'intéressaient à eux.

Pour qu'un ermitage prît un caractère de fixité et de permanence, il fallait qu'il y eût une fondation comprenant tout au moins une habitation, souvent une chapelle ou oratoire : tels sont les ermitages érigés dans les bois domaniaux du comté de Hainaut : à Mons, l'ermitage de Saint-Barthélemy ; à Baudour, dans le bois dès la fin du XIII^e^ siècle, dans la forêt de Mormal, etc. ; les ermitages établis sur le territoire d'une seigneurie, comme à Thoricourt l'ermitage de Launois. Il fallait pour venir les occuper une collation du propriétaire, le comte de Hainaut ou le seigneur local.

Les ermites qui, à la suite des croisades, s'étaient implantés en assez grand nombre dans le diocèse de Cambrai, vivaient primitivement, soit isolés, soit avec un ou deux disciples, consacrant leur temps à la prière et à la contemplation, pratiquant la mortification, s'employant en outre au travail manuel. Ils ne paraissent pas avoir cherché à entretenir des relations entre eux ; ils étaient de véritables anachorètes sans liens d'association.

Leur genre de vie semble leur avoir, dès l'origine, fait adopter la règle du tiers-ordre de saint François, propagée dans le diocèse dès 1215. Leur soumission à la discipline religieuse qu'elle imposait, amena leur affiliation à un monastère franciscain.

Une maison de frères du tiers-ordre de saint François avait été organisée à Mons en 1358 par Jean Borgne-Agace, originaire de Valenciennes, sous le vocable de la Sainte-Croix. Des ermitages de la région y furent affiliés, dès la seconde moitié du XIV^e^ siècle ; nous ne connaissons pas de quelle manière s'effectua cette affiliation, mais elle est attestée par les règles arrêtées dans un chapitre général des frères tertiaires, tenu le 1^er^ septembre 1406. Saint Gilles dont la fête se célèbre à cette date, était regardé comme le patron des ermites du comté de Hainaut, peut-être même du diocèse de Cambrai ; le monastère de Borgne-Agace devint comme le centre dont ils dépendaient. Les statuts de1406 fixaient une réunion capitulaire au jour de cette fête. Les frères devaient arriver dès la veille pour entendre la messe et le sermon.

Une liste des frères affiliés, profès et non profès, était dressée à la suite de cette réunion et marque bien que les ermites qui s'y rendaient appartenaient au tiers-ordre. On vit des ermites venir, à la fin de leur carrière, demander asile à l'établissement de Borgne-Agace comme à leur maison-mère et y terminer leur existence.

Par suite de la disparition des religieux dont un seul survivait en 1575, le monastère de Sainte-Croix à Mons cessa d'exister et avec lui le lien qui s'était établi entre les ermites de la région.

Ces solitaires se trouvèrent dès lors soumis à la juridiction ecclésiastique du doyen de chrétienté et à l'autorité épiscopale. L'évêque avait le droit d'imposer des règles.

Cette juridiction fut encore confirmée dans le règlement provisionnel porté, le 17 novembre 1628, par François Van der Burch, archevêque de Cambrai, pour les ermites de son diocèse : « Les doyens de chrestienneté, chascun en son ressort, seront les supérieurs des dicts hermites, lesquels ils visiteront, faisant les visittes de leurs paroisses et s'informeront de leurs vies, mœurs et conversation et verront si en leurs hermitages rien n'y est superflu, quels livres y ont et là où il y a chapelle si tout y est décent pour y célébrer le sainct sacrifice de la messe. »

Une réforme dans l'institution des ermites fut entreprise en France, par Frère Michel de Sainte-Sabine, prêtre d'une éminente piété et d'une vie très austère. Dans la résolution de porter remède aux abus qui s'étaient glissés parmi les solitaires de ce pays, il travailla à les extirper en élaborant, vers 1630, des statuts comprenant 22 articles. Ces statuts furent approuvés, le 16 mai 1633, par Martin Meurisse, évêque de Madaure, suffragant d'Henri de Bourbon, évêque de Metz, et le 3 septembre 1634, par François Van der Burch, archevêque de Cambrai, qui introduisit la réforme dans les ermitages de son diocèse. Elle faisait revivre la pratique ancienne en imposant une assemblée annuelle où les frères devaient élire un visiteur, quatre majeurs et un secrétaire. Le réformateur avait placé les solitaires sous le patronage de saint Jean-Baptiste ; c'est ce qui explique la substitution de ce saint à saint Gilles, honoré auparavant comme protecteur des ermites groupés autour du monastère de Borgne-Agace.

L'un des successeurs de Van der Burch, Fénelon, par mandement daté de Cambrai le 1er novembre 1713, déclarait réunir les ermites de son diocèse « en congrégation sous la protection de Nostre Seigneur J. C., de Saint Jean-Baptiste, et Saint Anthoine vrais Modeles de tous les Solitairs, vous enjoignans, au nom de Nostre Seigneur, l'exacte observance des Regles, que nous vous donnons conformes à celles qui sont prescrites aux Ermites associez en Congregation dans les Dioceses de Liege, et Namur.»

La congrégation était soumise à l'autorité d'un supérieur qui était un Vicaire général choisi par l'archevêque, d'un visiteur et de deux définiteurs élus par l'assemblée des ermites. Une assemblée générale devait se tenir annuellement le premier mardi de septembre, dans l'octave de la fête de saint Gilles.

Aucun ermite ne pouvait être admis à résider dans le diocèse, s'il n'était affilié à la congrégation.

La mise en pratique de ces statuts donna sujet de dresser dès 1716 un *Catalogus eremitorum et eremitarum diocaesis Cameracensis*. On comptait vingt-neuf ermitages habités ; des établissements de ce genre au nombre de 25 avaient cessé d'être occupés par des solitaires.

Le règlement de Fénelon eut pour effet de donner plus de cohésion à l'institution et de lui assurer un meilleur recrutement. A cette époque souvent troublée par les guerres et les invasions armées, la vie purement contemplative rencontrait peu d'adeptes et plusieurs ermitages n'abritaient que des gens peu formés à cette existence. Aussi voit-on au XVIIIe siècle trois de ces établissements se transformer en instituts scolaires ; leur vogue fut grande à Ath, à Elouges et à Epinois. Mais en réalité ils ne conservaient que le nom rappelant leur caractère primitif.

Des âmes ferventes, éprises de l'amour de la retraite et de la solitude, se sont succédé pendant plusieurs générations pour sanctifier et édifier par la prière et la contemplation les bois et des endroits inhabités du diocèse de Cambrai. L'institution s'est perpétuée à travers les siècles, malgré son caractère personnel et le manque de stimulant humain. L'amour de Dieu fut le seul levain qui fit lever

dans des esprits généreux des vocations à une existence toute d'abnégation et de méditation.

Bibliographie. — *Institut des Hermites du Diocese de Cambray, associez en congregation, soûs l'Invocation de S. Jean-Baptiste et de S. Antoine, premiers Peres et parfaits modéles des Solitaires.* Imprimé par Ordre de Monseigneur l'Archevesque Duc de Cambray. A Mons, chez Gaspar Migeot 1714. Petit in 12 de 200 p. [Exemplaire à Enghien, à la Bibliothèque des Exercices de s. Ignace]. — G. BOULMONT, *Nos anciens ermitages.* Bruxelles, Société belge de librairie, 1903, in 8° de 107 p. — E. FOURDIN, *L'Ermitage de Wilhours-lez-Ath* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. X. p. 291-313). — ERNEST MATTHIEU, *Souvenirs inédits sur l'ermitage de la forêt de Mormal* (Bulletin de la Société d'Etudes de la province de Cambrai, t. XII, p. 155-159. Lille, 1908) ; *L'Ermitage de Sainte-Apolline à Epinois-lez-Binche* (Jadis, t. XII, 1908, p. 91-96) ; *L'ermitage de Saint-Barthélemy à Mons.* Mons, Dequesne-Masquillier, 1909. In 8° de 101 p. (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XXXVIII).

Enghien, novembre 1919.

ERNEST MATTHIEU,
Vice-Président d'honneur du Cercle Archéologique de Mons.

L'Ascèse de saint Ignace et l'âme moderne.

Les historiens ecclésiastiques soulignent volontiers la contribution littéraire et artistique de l'Eglise au renouveau de civilisation européenne qui s'épanouit au XVI[e] siècle sous le nom de Renaissance. Mais ils n'ont peut-être pas encore assez remarqué le magnifique effort de vie intérieure qui fut accompli par les grands saints de ce temps-là pour mettre l'ascèse et l'oraison chrétiennes au niveau des besoins récents des âmes d'alors.

La crise était profonde. Elle datait du jour où la civilisation occidentale, ayant plus que jamais pris conscience d'elle-même, sentit nettement qu'elle avait cessé d'être barbare, franque ou germanique, pour devenir latine et humaine. Ce jour-là, on vit la vieille chrétienté une du Moyen Age se partager entre deux attitudes, opposées et irréconciliables, dont la guerre n'est point achevée. Les uns, attribuant à leur propre génie humain les conquêtes faites sur la barbarie des ancêtres, firent honneur à la nature des résultats acquis, rejetèrent le christianisme traditionnel comme désormais inutile, et prétendirent en s'enfonçant dans la culture rationaliste, en retournant à Athènes et à la Rome d'Auguste, augmenter encore leur valeur de pensée, de joie et de vie. Les autres crurent que les succès obtenus, les perfections atteintes augmentaient leurs devoirs et leurs responsabilités, les rendaient par conséquent plus inégaux à leurs tâches nouvelles, et qu'ils devaient demander à une augmentation de vie chrétienne et catholique le surcroît de forces morales, réclamé par l'accroissement même des conquêtes intellectuelles et civilisatrices.

Cette seconde attitude, vraiment intelligente, fut celle des grandes âmes de ce siècle tourmenté. Ce fut une époque décisive que celle, où sous une apparence de réaction et de contre-réforme, l'Eglise, en réalité, prit le parti de faire concourir à la sainteté de ses membres les progrès de la culture psychologique et morale. Il le fallait bien ! Une Europe moderne était née des restes de la chrétienté médiévale disloquée. Des âmes neuves aussi avec des aspirations inconnues réclamaient des mœurs nouvelles. Ah ! certes, ce n'est

pas du XVI[e] siècle que date cette poussée incoercible vers une vie plus large, plus haute, plus libre, plus esthétique, plus humaine enfin. Le mouvement intellectuel de l'Occident, dont nous vivons encore et dont héritait la Renaissance en le continuant, prend ses origines au XIII[e] siècle et dans la grande Scolastique ; il remonte plus haut encore, aux temps de Charlemagne et au delà, lorsque les barbares sortis des forêts de la Germanie et devenus les maîtres des dépouilles de l'empire Romain, rencontrèrent, avec des terres plus chaudes et plus gaies, des mœurs plus douces, et découvrirent cette grande éducatrice qui s'appelait l'Eglise. Celle-ci, lorsque tout le monde autour d'elle se retirait ou s'écroulait devant l'invasion, était restée debout, refusant d'être évacuée, décidée à maintenir allumé le flambeau, et à tenter, s'ils le voulaient bien, la formation religieuse, intellectuelle et morale, des nouveaux arrivés. Dès ce jour-là, l'Europe moderne existait en principe.

Mais enfin, au XVI[e] siècle, les désirs, les besoins ou les ambitions furent plus forts que jamais, et un homme nouveau vint au monde, qui lisait et qui discutait, qui interrogeait la nature et voulait la dompter, un homme inquiet, pressé, curieux de lui-même et des autres, indépendant et chercheur, artiste et averti, qui avait ses pudeurs et ses secrets, individualiste aussi et critique, amoureux de l'antiquité pour mieux prendre barre sur l'avenir. Cet être douloureux et fier, il fallait une fois encore en faire un chrétien : entreprise difficile et presque désespérée, car des traits sommaires que nous venons d'indiquer, si aucun n'est absolument mauvais, combien sont en marge du christianisme proprement dit.

C'est alors qu'on assiste à cet effort de la chrétienté sur elle-même pour s'intérioriser davantage, véritable contre-offensive de l'Eglise, ou plutôt concordat et alliance admirables de l'Eglise et de l'esprit moderne. Ici encore, n'exagérons point, car le christianisme de tous les temps avait été la patrie des hommes intérieurs. Et si nous voulions réserver aux derniers siècles le privilège de la religion psychologique, les Epîtres de saint Paul, les Confessions de saint Augustin, certaines pages des Fioretti franciscaines, les éternels versets de l'Imitation nous rappelleraient que les intimités de l'homme avec lui-même et avec son Dieu datent de l'Evangile. Cependant, nous ne tenons pas encore dans ces vieux livres la peinture

minutieuse ni l'ascèse détaillée des vertus, l'analyse des passions ni la passion des analyses. Ils ont été écrits avant que fût pratiquée l'habitude bientôt maladive de l'introspection, et connus tous ces jeux psychologiques modernes si dangereux, qui allaient rénover toute la littérature, recréer les mœurs et les arts. Le chrétien d'Orient ou le fidèle du Moyen Age est, en contraste avec nous, un homme tourné vers le dehors, qui passe sa vie à regarder par la fenêtre ou à sortir de chez lui. Regardez-le. Aux processions, revêtu de sa cagoule de pénitent, il exhibe violemment en public sa vie religieuse. En d'autres temps, pour le salut de son âme, il s'arme pour la Croisade ou se met en route pour les pèlerinages célèbres. Toute sa foi est donnée en spectacle à ses frères. C'est que dans une société exclusivement chrétienne, l'ascétisme fait partie de la vie de la cité. Et pendant qu'au prône, le curé annonce les jours de jeûne et d'abstinence, dont l'opinion publique surveille l'observation, le moine, en son abbaye étalée dans la plaine, chante tout haut et fort longuement les louanges divines.

Allez au contraire sur la place moderne : rien ou presque rien n'y distingue au premier abord les chrétiens de ceux qui ne le sont pas. Les mêmes habits, les mêmes habitudes, les mêmes occupations enserrent les uns et les autres. Aucun insigne extérieur ne trahit les sentiments profonds de l'âme ; toute la règle religieuse, si elle existe, est intérieure et cachée. De ces deux jeunes gens qui passent, employés au même bureau, ou étudiants de la même Université, l'un a commencé sa journée par un acte de paresse et l'autre par un acte de religion, mais je ne le sais pas. L'un ouvre toutes grandes les portes de son âme, yeux, oreilles, imagination, aux fantaisies et aux dangers du dehors ; l'autre est une discipline vivante. Mais vous ne devinez pas tout de suite ces divergences radicales. Seule une enquête adroite vous révèlera les secrets de la construction intime de la vie chrétienne de votre contemporain.

Quels sont donc les soutiens de cette architecture ? Ce sont des fondements presque invisibles, mais très puissants ; — et contre le mal, des armes redoutables, mais silencieuses. Une méditation le matin, une prière mentale, un colloque en tête-à-tête avec le Rédempteur, une communion discrète, mais fervente, courte peut-être, mais réfléchie, voulue, personnelle, profonde par conséquent et

influente. Un examen de conscience sérieux, une rentrée en soi-même habituelle, minutieuse, sévère, presque implacable, où les moindres rouages de l'âme sont successivement démontés, examinés, vérifiés, nettoyés, finalement rétablis en place. Une confession fréquente, détaillée, où, loin de se limiter à l'accusation des péchés mortels, dont l'Eglise se contenterait pourtant, l'on n'hésitera pas à dévoiler les imperfections, les petites misères humiliantes, et à demander des conseils intimes et précis. La présence invisible mais puissante d'un témoin privé, le directeur, qui pardonne, autorise, interdit, surveille et réconforte. Pour couronner cette ascèse, une retraite annuelle, également silencieuse et mystérieuse, où tous les moyens précédents, renforcés, combinés, seront utilisés en même temps, où l'âme adoptera pendant quelques jours une attitude religieuse exclusive, et mènera, sans peut-être s'en douter, une vie bien plus monacale et plus disciplinée que celle des anciens pères de désert.

Or c'est à saint Ignace de Loyola surtout et à la fondation de la Compagnie de Jésus que nous devons, en plein XVI[e] siècle, en pleine Renaissance, pour christianiser celle-ci et pour l'utiliser, cette transformation prodigieuse de l'ascétisme chrétien. En instituant une congrégation où les mortifications corporelles, sans être supprimées, sont rejetées au second plan, et passent de l'ordre des préceptes à la catégorie des conseils ; en supprimant l'office de chœur, en transformant en exercices de règle l'oraison mentale, l'examen de conscience, la retraite annuelle, c'est-à-dire en rendant obligatoire ce qui n'était que recommandé, et facultatif ce qui était obligatoire, en retournant ainsi sans rien y détruire toute l'organisation antérieure, — coup d'audace et coup de génie, — saint Ignace déplaçait le point d'appui de l'ascèse. C'était la mortification de la volonté qui venait au premier plan des moyens, et la mortification corporelle au second. En même temps la méditation quotidienne obligatoire soulignait fortement l'importance de plus en plus grande de la vie intérieure et profonde.

C'est de ce type d'ascétisme que se sont inspirés depuis lors la plupart des fondateurs de Congrégations. C'est à cette formule que les laïcs désireux de mener dans le monde une vie fortement chrétienne, empruntent leurs exercices de piété. A plus forte raison, les grands séminaires fondés au XVII[e] siècle, et à leur école, tous les

prêtres séculiers, ont-ils adopté, avec les variantes nécessaires, cette discipline souple, profonde, puissante, où l'Eglise des temps modernes, sans rien renier de son passé, fit l'éducation religieuse et morale de nos âmes douloureusement inquiètes et tendrement humaines.

Lille.

EUGÈNE MASURE,
Directeur au Grand Séminaire.

De clero Germaniae saeculo XVI. exercitiis adiuto.

Ususne est clerus germanicus saeculi XVI. exercitiis spiritualibus S. Ignatii ad se reformandum et ecclesiam iuvandam ? Quae hac de re per varios libros disseminata sunt, huc congerentur ; adicientur alia, quae usque adhuc ignota fuere. Germaniae nomine complectimur etiam Germaniam inferiorem sive Belgium, atque Helvetiam.

1) Divina providentia factum est, ut primus Societatis Iesu sodalis, qui in Germania pedem fixit, esset ille ipse Beatus Petrus Faber quem S. Ignatius affirmabat magis quam reliquos exercitiorum intelligentiam esse assecutum. Faber a. 1542 Moguntiam venit. Ibi ad exercitia peragenda induxit Iulium Pflug *episcopum* naumburgensem et Michaelem Helding, auxiliarem episcopum moguntinum. Uterque antistes deinceps religioni catholicae utilem praestitit operam. Pflug, ut unum saltem factum eius commemoremus, a. 1557 praefuit gravissimo illi colloquio religionis (Religionsgespräch) vormatiensi ex quo catholici victores prodierunt. Helding factus est episcopus merseburgensis et praeses imperialis tribunalis aulici ; idem contionator evasit insignis. — Postea meditationibus ignatianis operam dederunt episcopi Philippus a Flersheim spirensis, Ioannes a Maltitz misnensis, Mauritius a Hutten eystettennis. ([1]) His addi potest ex Helvetiis eximius vir Sebastianus Verronius, capituli decanus praepositusque et episcopi lausannensis vicarius, qui in republica friburgensi paene episcopum egit ; hic semel atque iterum Friburgi in Societatis collegium friburgense se contulit quo liberius exercitiis vacare posset ([2]). — Henricus autem a Knöringen, unus ex clarissimis episcopis augustanis, a. 1599 Dilingae per exercitia ad consecrationem episcopalem suscipiendam animum paravit. — Ita etiam Philippus Bavariae princeps,

(1) Bernh. Duhr, Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge I, Freiburg i. B. 1907, 6-8 ; Beati Petri Canisii Epistulae et Acta I, Friburgi Brisgoviae 1896, 342.

(2) Litterae annuae Collegii friburgensis, quae sunt penes Societatem Iesu.

qui et episcopus ratisbonensis et romanae ecclesiae cardinalis fuit, intra breve, quod ei a Deo concessum est, vitae tempus minimum ter in sacram solitudinem manresanam se recepit ; in qua aliquando per 14 dies mansit (1). — Frisingense capitulum episcopum sibi postulavit Ernestum Bavariae ducem, annos vix 14 natum : quam electionem S. Pius V. propter caussas maximi momenti certis cum condicionibus ratam habuit. At Ernesto indoles ad voluptates corporis proclivis magnas parabat difficultates ; timendum erat, ne quando vestem ecclesiasticam abiceret vel facinore aliquo se ad sacros ordines suscipiendos prorsus ineptum redderet. Sed en, Frisingam Monachio advenit Dominicus Menginus, rector collegii Societatis. Ernesto exercitia tradit. Iuvenis animus sedatur. Constituit ille vitam in posterum agere eo, qui episcopus futurus sit, dignam (2). Ernestus postea creatus est etiam archiepiscopus coloniensis, episcopus leodiensis, hildesiensis, monasteriensis, et quamquam moribus non erat, qui tantis dignitatibus convenirent, tamen fidem catholicam constanter tenendo et haeresis progressus ab amplis illis regionibus forti manu compescendo ecclesiam egregie adiuvit. Nondum mentio est facta duorum praesidum illorum, ex quorum vita vis exercitiorum maxime eluxit. Otto Truchsess a Waldburg canonicus cantor erat cathedralis ecclesiae spirensis, cum Petrus Faber ibi morabatur. Hoc duce exercitia ingressus est ; sed impedimentis externis brevi post ab iis prosequendis est prohibitus. Tanto accuratius iis se dedit anno 1550, magistrum nactus P. Claudium Iaium, qui perinde ac Faber ex primis S. Ignatii sociis erat. Quid in Ottone effectum sit, intellegitur ex litteris Augusta Vindelicorum 4. Septembris 1550 a Iaio ad Ignatium datis : In spiritualibus exercitiis, quae ultro sibi communicari requisivit, usque adeo profecit, ut omnium eorum iudicio, quibus eius vita antea esset perspecta, in alium virum videatur immutatus ; nam qui prius raro, nunc singulis fere diebus sacrum facit. Eius mensae, pro immoderata et epularum et convivarum copia, in utroque

(1) Ign. Agricola, Historia Provinciae Societatis Iesu Germaniae Superioris, P. II, Augustae Vindelicorum 1729, 127, 152, 245.

(2) Ex relatione archetypa, quae est penes Societatem Iesu.

moderatio ; pro profanis colloquiis sacra lectio adhibetur ; inutilium servorum caterva, vanus et superfluus vestimentorum et equorum apparatus reiicitur ; impudicae statuae et imagines, quae castos oculos offenderent, ac tapeta vanis ethnicorum historiis intexta, a parietibus et propatulis locis deiiciuntur ; et quae in luxum fiebant expensae, nunc in pios usus collocantur » (1). Otto Truchsess, cum Iaius haec scribebat, iam erat episcopus augustanus et romanae ecclesiae cardinalis. Qui non solum multum laborabat in episcopatu suo probe reformando, sed etiam familiaritate, quae ei erat cum imperatoribus, principibus, viris doctis, ita utebatur, ut totius ecclesiae columna quaedam evaderet. Universitas dilingana ab Ottone fundata et Societati Iesu tradita per complura saecula firma religionis catholicae arx fuit. — Paullo postquam Truchsess vita egregiis factis plena perfunctus est, episcopus herbipolensis et Franconiae orientalis dux electus est Iulius Echter a Mespelbrunn. Hic quam serio sancteque muneris administrationem aggressus sit, narrat P. Hermannus Thyraeus, Societatis Iesu provincialis rhenanus, litteris Herbipoli 18. Iunii 1575 ad Everardum Mercurianum Societatis praepositum generalem datis. « Reuerendissimus Herbipolensis fecit exercitia primae hebdomadae, generalemque totius vitae confessionem, vsus cilicio et disciplina, se subduxit a causis secularibus quantum fieri potuit, ante consecrationem suam, quae facta est in die pentecostes.... Post Festum S. Trinitatis exercuit se me spiritualis viae duce... in his quae secundae hebdomadae liber spiritualium nostrorum exercitiorum praescribit. Quantum profecerit vita subsequens docebit. Hoc saepius dixit, se posthac superiorum suorum, Dei, Summi Pont., Imperatoris, Canonum et legum iussis fideliter obtemperaturum. Se victurum vitam, quae catholicum Episcopum et bonum deceat divina favente gratia, se alios hisce exercitijs adiuturum, sibi totique Franconiae profuturis. Rogatus ab illius Celsitudine non potui non relinquere illi cilicium et disciplinam quibus in prima heddomada vsus fuit. Desiderauit et librum impressum spiritualium exercitiorum, vt si quando opus esset repeteret » (2). Iulius Echter 44 fere annis, quibus episcopum

(1) Epistolae PP. Paschasii Broeti, Claudii Iaii etc., Matriti 1903, 355.

(2) Ex autographo, quod est penes Societatem Iesu.

egit, Franconiam ad fidem catholicam reduxit. Qui 300 paene templa vel instauravit vel extruxit, et tribus annis id assecutus est, ut 14 urbes et 200 pagi ecclesiae reconciliarentur. Item universitate herbipolensi condita id effecit, ut Germaniae mediae iuventus per complura saecula catholicae doctrinae lacte aleretur. Exstat etiamnunc Herbipoli grande illud valetudinarium iulianeum ab ipso constitutum et nuncupatum, monumentum sane illustre caritatis illius, qua ecclesia catholica reliquas societates omnes antecellit.

2) *Doctores* quoque *theologi* scholam exercitiorum frequentarunt. Eorum tres tantum nominatim recensebo. Ruardo Tappero universitatis lovaniensis cancellario Franciscus Strada Societatis iuvenis persuasit, ut exercitia ignatiana obiret (1). Tapperus deinde concilio tridentino theologus interfuit ; idem et docendo et scribendo fidem catholicam illustravit. — Inter eos, qui Lutherum scriptis impugnarunt, eminet Ioannes Cochlaeus. Qui 190 fere libros libellosque edidit. Hic a. 1541 Ratisbonae Beatum Petrum Fabrum sibi delegit exercitiorum interpretem. Celebre est Cochlaei dictum : « Gaudeo, quod tandem inveniantur magistri circa affectus » (2). — Ingolstadii circa medium saeculum XVI. seminarium ecclesiasticum, quod « Georgianum » vocatur, regebat Erasmus Wolf. Irrepserant in seminarium illud pravae quaedam consuetudines. Praeses ipse ecclesiasticam librorum prohibitorum legem nihil curare videbatur. Exercitiis tamen ille se praebuit excolendum, et facta est mutatio magna. Wolf Societatis Iesu hominibus amicissimum se praestitit, et auctoritate, qua in praeclara illa academia pollebat, ad magistrorum et scholasticorum mores emendandos usus est (3). Norunt omnes, Ingolstadium saeculo XVI centrum quoddam effectum esse scientiae catholicae.

3) Exercitia *sacerdotum,* quae nunc ubique habentur, aetate illa in Germania ignota erant. Verumtamen germina aliquot eorum iam tunc apparuerunt. In Societatis Iesu collegia veniunt sacerdotes,

(1) I. A. de Polanco, Vita Ignatii Loiolae et rerum Societatis Iesu historia I, Matriti 1894, 105.

(2) Fabri monumenta, Matriti 1914, 64.

(3) B. Petri Canisii Epistulae I 346.

ut singillatim, Socio aliquo duce, meditationibus ignatianis imbuantur. In sacra illa specu manresana alius concubinam expellere statuit ; alius in animum inducit ordini religioso nomen dare (1) ; de alio Beatus Petrus Canisius 2. Ianuarii 1552 S. Ignatio narrat : « Parochus quidam, qui, relictis omnibus, hic degere voluit, postquam spiritualiter est exercitatus a nobis, admirabilem collegit fructum ex meditationibus, quas solemus proponere. Fructum hunc fusis poenitentiae lacrymis et optimae vitae concepto desiderio non parum ardenti declaravit. Cum ad suas redire oves pararet, fidem nobis dedit curaturum se, tum apud amicos, tum apud suas oves enixe, ut sacrae confessionis et communionis usus, qui Germanis est omnino rarissimus, frequens introduceretur : tum in singulos menses scripturum se nobis recepit, quis ecclesiae status, quis fructus in suorum animis esset » (2). — In collegio spirensi numerus sacerdotum, qui hac ratione animos purgarunt, anno 1588 ad 13 pervenit (3).

4) *Monachorum* etiam portas libellus exercitiorum pulsavit E primis, qui fores ei aperuerunt, fuit religiosissimus ille Ludovicus Blosius, abbas monasterii benedictini laetiensis (Liessies in Belgio) (4). Benignissime quoque idem liber exceptus est in cartusia coloniensi, in qua medii aevi pietas cum recentibus litterarum studiis iungebatur. Libellum, in quem Beatus Petrus Faber exercitia sua manu rettulerat, Cartusiani illi velut rem sacram asservabant. (5) Ex eodem monasterio apographum exercitiorum B. Petri Fabri provenit, quod nuper in « Monumentis historicis Societatis Iesu » typis exscriptum est (6). Maxime autem in Germania ordo benedictinus cibum hunc animorum ad vires reficiendas adhibuit. Inter annos

(1) Duhr. l. c. I 8. 20 ; Ios. Hansen, Rheinische Akten zur Geschichte des Jesuiten ordens 1542-1582, Bonn 1896, 401. 507.

(2) Canisii Epistulae I 393.

(3) Duhr l. c. I 468.

(4) Canisii Epistulae I 404.

(5) Frid. Reiffenberg, Historia Societatis Iesu ad Rhenum inferiorem I, Coloniae 1764, 12.

(6) Exercitia spiritualia Sancti Ignatii de Loyola et eorum Directoria, Matriti 1919, 579-623.

1587 et 1599 exercitia peregerunt abbates sangallensis, weingartensis, ochsenhusanus, schirensis. Iacobus Köpplin, augustani monasterii S. Udalrici abbas, non solum idem ipse praestitit, sed etiam monachum quendam ex suis singulariter doctum ac pium a. 1594 ad Iesuitas misit, ut ab iis ad exercitia monachis suis tradenda aptus idoneusque redderetur. Atque iam aliquot decenniis ante abbas nerishemiensis assueverat fratres suos certis temporibus Dilingam mittere binos ad exercitia peragenda ; quae ibidem et ipse peregit(1). Anno autem 1583 rector collegii graecensis cum socio in monasterium S. Lamberti in Stiria situm venit, ut abbatis rogatu familiae illi benedictinae librum exercitiorum explicaret (2). Friburgi Helvetiorum, ut alium quoque ordinem religiosum commemorem, monasterium augustinianum tam misere iacebat, ut Bonhomius nuntius apostolicus illud prorsus tollere cogitaret. At a. 1589 monachi illi exercitia ignatiana obire constituerunt. Quod consilium quam prospere successerit, intelligitur ex relatione eodem anno Romam missa. Huius enim auctor : « Erant », inquit, « illi primum negotiorum spiritualium prorsus expertes ; nunc videas totam familiam ad modum nostrae Societatis instituta praeter horarum decantationem meditatione et examine accommodatam. Vagabantur alias in urbe foris-que singuli liberius, nunc intra claustra se continent. Patebant antea etiam mulieribus omnia, nunc ne viris quidquam, nisi quantum humana requirit necessitas, et necessaria postulat humanitas. Et ne temere quidquam agatur initio, aut ne prius res bene coepta dimittatur, quam confirmetur. ipse familiae totius Pater appensis sibi clavibus postitoris fungitur officio » (3). Eodem paene tempore Friburgi monasterio Fratrum Minorum Conventualium praeerat Ioannes Michael qui theologiae Parisiis in Sorbonna operam dederat. Hic vir Canisio amicissimus, orator admodum facundus, disciplinae religiosae vindex studiosus, cum exercitia ignatiana gustasset, asserere non dubitavit : Multos quidem et praeclaros sibi magistros

(1) Ign. Agricola, Historia Provinciae Societatis Iesu Germaniae Superioris, P. I, Augustae Vindelicorum 1727. 249-250. 313. 345 ; P. II, Augustae Vindelicorum 1729, 55-88. 299.

(2) Duhr l. c. I 504.

(3) Ex apographo eiusdem temporis, quod est apud Societatem Iesu.

fuisse ; palmam vero deberi Ignatio ; ab hoc enim se scientiam Sanctorum penitus edoctum esse (1).

5) Quod tandem ad *Societatem Iesu* attinet, haec, ut ex exercitiis orta est, ita et iisdem primum peperit Socium germanum. Litteris studebat Coloniae Petrus Canisius ; iam castitatem perfectam Deo voverat ; iam ordinem aliquem religiosum ingredi statuerat ; quem vero eligeret, dubius haerebat. Accepit Moguntiae per Petrum Fabrum homines ad novam orandi rationem institui. Moguntiam volavit. Fabro auctore exercitia fecit. Vocem Domini clare audivit. Societati Iesu se dedit. Alter factus est Germaniae apostolus (2). — Decreverat Ignatius, ne quis ad vota Societatis admitteretur, antequam per 30 dies exercitiis probatus esset. Quae ut deinceps a Sociis statis temporibus instaurarentur, ipse quidem non praeceperat. Attamen haec primum quidem illis praecipue sodalibus adhibebantur, quorum animi vacillare atque tepescere coeperant (3). Ac paullatim exercitiorum usus apud reliquos quoque magis magisque increscebat. Ita, ut exemplum ponam, Canisius Romam ad Lainium praepositum generalem haec de rectore collegii pragensis rettulit : « Multum iuvat fratres, communicatis iam huic, iam illi exercitiis spiritualibus » (4). Ipse etiam Canisius, cum esset praepositus provincialis Germaniae superioris, hoc optabat atque agebat, ut semper domi aliqui essent Socii, qui in illa se salutari palaestra exercerent. Dicebat enim : Sicut Ignatius pater propriam illam quasi indolem sanctitatis ac formam per eas meditationes hauserat, ita fore, ut eius filiis, si accurate conquirerent, per eadem subsidia spiritus idem impertiretur (5). — In compluribus Societatis collegiis germanicis iam tum pars aliqua domus solis tradendis exercitiis destinabatur. Cubiculum hoc, ait Franciscus Costerus a. 1562 Colonia scribens, apud nos fere

(1) Agricola l. c. II 69.

(2) Franc. Sacchinus, De vita et rebus gestis Petri Canisii, Ingolstadii 1616, 18-26 ; B. Petri Canisii Epistulae I 43-44. 75-78.

(3) B. Petri Canisii Epistulae III 305, 692 ; VI 2-3. 388[2]. II 594 ; IV 707. 767. 1038.

(4) Canisii Epistulae II 374.

(5) Franc. Sacchinus S. I., Historia Societatis Iesu, Pars secunda, Coloniae 1685, l. 2. n. 1113.

nunquam vacuum est. Omnes enim Socii, statis quisque temporibus, in illud se recipiunt ibique a Deo magnis afficiuntur favoribus (1). — Libellus exercitiorum in Sociorum usum Vindobonae a. 1563 et Dilingae a. 1582 typis exscriptus est (2). — Kalendis Novembris anni 1584 Petrus Michael rector collegii Friburgi in Helvetia conditi Aquavivae praeposito generali scripsit : Nostri « omnes exercitiis spiritualibus hactenus vacarunt, duobus duntaxat exceptis, qui Patrem Canisium hoc tempore meditantem consequentur. Ex his autem tantus fructus in hoc collegium redundavit, ut nihil aliud, quam ut singulis annis fiant, cupiam » (3). — In eiusdem collegii Litteris annuis ad annum proximum pertinentibus legitur : « Meditationibus spiritualibus, quibus ad unum omnes vacaverunt, singularis quaedam alacritas, incensaque Deo serviendi voluntas eluxerunt (4). » — Ita paullatim in Societate via parata est decreto congregationis generalis sextae, anno 1608 habitae, quod, ut omnibus Societatis hominibus, ita sodalibus in Germania degentibus saluberrimum exstitit : « Ut omnes quotannis vacent spiritualibus exercitiis per octo vel decem dies continuos » (5).

Exaten. Otto BRAUNSBERGER s. I.

(1) Duhr. l. c. I 468.
(2) Exercitia spiritualia l. c. 709, 710.
(3) Ex autographo, quod est penes Societatem Iesu.
(4) Ex apographis eiusdem temporis quae sunt apud Societatem Iesu.
(5) Decr. 29, n. 2. Institutum Societatis Iesu II Florentiae 1893, 302-303.

La première retraite publique en Belgique.

(Louvain 1739)

L'usage des retraites publiques ne fut introduit en Belgique qu'en 1739. Jusque-là, selon l'idée de S. Ignace, les exercices spirituels se faisaient *individuellement*. Dans toutes leurs maisons, les Pères réservaient quelques chambres pour recevoir les étrangers, qui venaient faire isolément leur retraite. Un directeur, assigné à chacun d'eux, proposait les points de la méditation et, selon le besoin et les dispositions du retraitant, lui faisait parcourir soit une partie, soit tout le cycle des saints exercices. Dans certains collèges, en particulier à Louvain, à Bruxelles et à Malines, les quelques cellules destinées aux retraitants étaient presque continuellement occupées. On y voyait se succéder des religieux de différents ordres, des ecclésiastiques, des laïques influents, et à Louvain une légion de jeunes étudiants de l'Université. A la fin du XVII[e] siècle, des hommes et même des dames faisaient parfois leur retraite à domicile. Ces retraitants venaient chaque jour prendre la direction d'un Père : les hommes au collège, les dames à l'église. Les retraites collectives étaient exceptionnelles : on ne les donnait guère que dans les monastères aux religieux et parfois aux religieuses. La retraite individuelle était restée la règle en Belgique.

Cependant, au XVIII[e] siècle, l'usage s'était introduit dans beaucoup de provinces de la Compagnie, de donner publiquement les exercices. Il ne s'agissait pas de simples sermons prêchés à un auditoire plus ou moins passif ; c'étaient de vraies *méditations* que proposait le *directeur* de la retraite. Agenouillé sur une estrade au milieu de la chapelle, il méditait à haute voix et interrompait fréquemment ses considérations pour permettre aux auditeurs de réfléchir et de prier à loisir. Ces retraites publiques, florissantes surtout en Italie, s'adressaient à tous les groupements de fidèles : hommes et femmes, riches et pauvres, mariés et célibataires, artisans et domestiques. Elles produisaient des effets merveilleux aussi bien parmi les gens du peuple que dans les classes dirigeantes.

A plusieurs reprises, le P. Général, François Retz avait engagé les supérieurs de Belgique à imiter ce genre d'apostolat. En décembre 1738 ses instances étant devenues plus pressantes, le P. Jean Janssens provincial de la Flandro-belgique, dans une circulaire adressée à toute la province, exhortait ses religieux à répondre à l'ardent désir du Père Général et manifestait l'espoir de voir quelques Pères, remplis de l'esprit de S. Ignace, prendre cette initiative et entraîner par leur exemple ceux que retenaient la timidité et des craintes trop humaines. Le P. Maximilien Diers, qui à Louvain dirigeait la sodalité des théologiens, résolut de tenter l'épreuve dans le monde universitaire. On eut beau lui représenter le danger d'un échec, il ne s'en émut pas et il fit bien. Cette première retraite latine (1739) réunit plus de deux cents auditeurs, l'élite de l'Université et les principaux membres du Magistrat. Encouragé par ce succès, le P. Diers donna coup sur coup deux retraites flamandes, aux hommes d'abord, puis aux femmes et couronna la série par une retraite française aux dames de la haute société.

L'essai était décisif. Dès l'année suivante, l'exemple fut imité dans d'autres villes avec non moins de succès. L'élan était donné ; bientôt chaque collège eut annuellement une ou plusieurs retraites publiques et l'institution ne cessa pas de progresser jusqu'à la suppression de la Compagnie en 1773. Nous avons retrouvé une double relation de la première retraite publique prêchée à Louvain, Celle que nous publions, bien qu'intitulée *Narratio brevis,* est très circonstanciée ; elle entre dans de minutieux détails sur l'ordre des exercices, la méthode suivie, la composition et l'attitude de l'auditoire, l'ornementation de la chapelle et les résultats obtenus. L'autre relation est un abrégé qui a été inséré en tête des lettres annuelles de 1739, dans la notice mortuaire du P. Jean Janssens. Toutes deux ont pour auteur le P. Maximilien Diers, celui-là même qui donna la première retraite. Ainsi que nous l'apprend le catalogue imprimé, il était chargé de la rédaction des lettres annuelles de la province.

Nous avons cru intéressant de publier ce document, qui retrace d'une manière si vivante la première retraite publique donnée en Belgique. Cette relation en effet était un programme destiné à donner le branle aux ouvriers apostoliques des autres collèges et à leur tracer la voie à suivre. Avec les retraites publiques la pratique des

exercices spirituels entrait en Belgique dans une phase nouvelle, et leur usage s'étendit à un grand nombre de fidèles de toute condition.

Bruxelles. ALFRED PONCELET S. J.
Archiviste de la Province Belge.

Brevis narratio exercitiorum publice in Sodalitate Mariano-Academica habitorum per triduum in hebdomada Sancta Lovanii

Anno 1739

Quatriduo ante dominicam Palmarum, Pater Director sodalitatis Academicae (1), impressa programmata 175, partim templorum et collegiorum valvis affigi, partim ad ipsa collegia et privatorum domos mitti curavit, quibus toti Lovanio indicabantur peragenda exercitia per tres dies in hebdomada sancta (2). Excitavit insolitum programma multorum tum admirationem, tum curiositatem, nescientium quid sibi hoc vellet ; unde varii theologiae alumni etiam sacris ordinibus initiati, Patrem Directorem accessere, ut ea de re plenius edocerentur ; fatentes ingenue non satis scire se quid exercitia forent, licet ea ante quorumlibet ordinum susceptionem obire in collegiis academicis cogerentur, in quibus nullus datur director (3). Fuit quoque unus iuris utriusque licentiatus, vir non exigui

(1) Le P. Maximilien Diers, brugeois (1698-1746), dirigea pendant treize ans (1732-1744) la sodalité latine des théologiens et des juristes, érigée en 1585 sous le vocable de l'*Annonciation* et agrégée à la *Primaria* de Rome en 1589. En 1608 les juristes furent séparés des théologiens et leur sodalité prit le titre de la *Purification* ; dans la suite les deux congrégations furent de nouveau réunies.

(2) « Quod nullum eo tempore aptius toto anni decursu reperiri possit cessantibus tum lectionibus omnibus » (*Lettres Annuelles*).

(3) Chaque année quelques théologiens, avant de recevoir les ordres sacrés, faisaient une retraite chez les Pères ; mais le grand nombre se contentait de passer ces quelques jours de recueillement dans leurs collèges respectifs, sans recevoir aucune direction.

ingenii qui fassus est, multos se legisse libros et difficiles, quorum sensum assecutus fuerat, intellegere autem hactenus non potuisse libellum exercitiorum S. P. N., quem saepius pervolverat ; et hunc et illos amice Pater Director adhortatus est nullam meditationem neglegerent, practice docendos, quod nondum intellexerant.

Feria VI[a] ante dominicam Palmarum, idem Director finem imponens in templo nostro meditationibus de Christo patiente ([1]) ad Academicos, eosdem denuo invitavit ad illa exercitia et adhortatus fuit ut serio perpenderent sententiam programmati praefixam. Erat autem illa S. Petri Chrysologi, sermone 12° : « *Dedimus corpori annum, demus animae dies ; impendimus tempus* ([2]) *nobis, deputemus tempus auctori ; vivamus Deo paululum, qui saeculo viximus totum : seponamus domesticas curas* ».

Dominica Palmarum ([3]) hora quarta pomeridiana in aula Sodalitatis habita fuit inductio, in qua ad auditorem tam frequentem ut eum locus non caperet, Pater Director e cathedra hunc modum tenuit : laudato primum priscorum Lovaniensis Academico-Marianae congregationis sodalium fervore in pietatis exercitiis promovendis, significavit unum deesse, quod et primariae Sodalitati romanae, cui haec unita est, et plurimis aliis, non per Europam modo sed et in remotissimis etiam orbis partibus familiarissimum, usum nempe exercitiorum S. P. N. ; non per triduum tantum, verum et per octiduum. Tum brevi elogio libellum extulit, quem in manibus habebat auditorioque monstrabat, ac statim quid exercitia essent praelegit et paucis explicuit. Quia vero multa in eo occurrunt, quas minutias quis dicere posset parumque curanda, ex *Solitudine* P. Hectorei ([4]) praelegit quanti momenti sit earumdem minutiarum observatio ; tum ex adnotationibus

(1) Cet exercice de dévotion fut inauguré à Louvain en 1630 ; il ne tarda pas à s'étendre à toutes les maisons de l'Ordre en Belgique et y resta florissant jusqu'à la suppression de la Compagnie de Jésus. A Louvain ces méditations se donnaient en latin, dans la chapelle de la Sodalité.

(2) Le texte original porte : *impendimus nobis tempora, tempus deputemus auctori.*

(3) Le 22 mars ; Pâques tombait le 29 mars en 1739.

(4) Le P. Camille Ettori (1631-1701), de la province de Venise. Il s'agit du *Ritiramento spirituale,* Venetia 1686, in-12 de 400 pages. Ce livre eut un grand nombre d'éditions et fut traduit en plusieurs langues. La première traduction latine, par le P. H. Heinsberg, date de 1715.

eas quarum notitia exercitantibus necessaria, uti et additiones hebdomadae primae ac dein distributionem temporis hoc triduo observandam, quae ad omnium commodum ad ingressum Sodalitatis semper appensa fuit. Conclusit inductionem adhortatione maxime seria, ut omnes, aliis omnibus curis sepositis, pauculos hos dies impenderent : mali, ut evaderent boni ; boni, ut fierent meliores. Subsecutae fuerunt solemnes laudes, in quibus officians fuit R^dus adm. ac Consult^mus D^nus Franciscus Engelgraeve, iuris utriusque licentiatus, praeses collegii Viglii (1) ; ac venerabile Sacramentum inter quadraginta collucentes faces per hortum ad sacrarium deductum fuit, quod et sequenti triduo observatum.

Sequenti triduo, ter per diem, hora sexta et decima matutina et quarta pomeridiana, meditationes hora integra habitae fuerunt, nisi quod die mercurii tertia meditatio habita fuerit hora secunda, propter tenebras decantandas hora quarta. Pater Director, data prius cum venerabili sacramento benedictione, superpelliceo et stola indutus, genuflexus in pulpito paulo elevatiore, in ipso Sodalitatis medio, ut ab omnibus tam qui scamma anteriora quam posteriora occupabant, intellegi posset, meditatus est alta voce ; observatis oratione praeparatoria et praeludiis, concessis inter periodos et verba etiam interstitiis. Recollectionem meditationis (2) instituit quoque alta voce, ut eam practice docerentur. Meditationes desumptae fuerunt ex novem primis meditationibus P. Hectorei.

Post primam meditationem per mediam horam idem e cathedra praelegit librum spiritualem, consueto exercitiorum more, ac dein sacrum dixit, dataque iterum cum venerabili sacramento benedictione, domum omnes dimisit.

Tertiam meditationem altera excipiebat spiritualis lectio, cuius primo die materia erat examen particulare e libello exercitiorum non tantum praelectum sed explicatum, eiusque demonstrata utilitas ; tum laudes sequebantur ut pridie.

(1) Le collège Viglius, érigé en 1569, ainsi appelé du nom de son fondateur, le célèbre président du Conseil privé Michel Viglius ab Aytta. — François Engelgraeve, anversois, fut le dixième président de ce collège (1736-1742) ; il mourut à Anvers en 1784.

(2) La *réflexion* qui suit la méditation, conformément à la 5^e^ addition des exercices de S. Ignace.

Quia vero ob leges collegiorum theologiae alumni difficulter bis tempore pomeridiano convocari poterant, post meditationem secundam assignabatur a Patre Directore materia super qua consideratio institui posset ; et institutam a plurimis fuisse certissime compertum est. In laudibus vero officiantes fuere die lunae perillustris ac R^dus^ adm. D^nus^ Arnoldus de Raet, sacri romani imperii liber baro, canonicus in Divi Petri et iuris utriusque licentiatus ; die martis eruditissimus D^nus^ Aegidius Miche, S. Theologiae licentiatus et lector in collegio Leodiensi (1) ; die mercurii praenobilis ac R^dus^ adm. D^nus^ Franciscus van Spoelberghe, iuris utriusque licentiatus, filius Domini exconsulis huius civitatis. (2)

Exercitantes autem fuere plurimi : die lunae, initio primae meditationis numerati 67 ; qui numerus tempore primi puncti plurimum accrevit. Eodem die initio meditationis 2^ae^ recensiti sunt 128, quibus in decursu plures accesserunt. Ad 3^am^ vero meditationem ultra 200, inter densam nivem et grandinem ab initio advenerunt et multi, deficientibus scamnis, quamvis varia adhuc e collegio in Sodalitatem fuissent illata, hora integra, genibus flexis in humido pavimento permanserunt, licet secundo die moniti essent a Patre Directore, non esse contra additiones S. P. N tempore meditationis stare vel sedere (3). Gratum et pium erat videre inter alios unum septuagenario maiorem, in Divi Petri canonicum, collegii cuiusdam praesidem et S. Theologiae licentiatum (4), virum fracto corpore et vitae integerrimae, in omnibus meditationibus genuflexo perdurasse. Numerus idem sequentibus diebus non tantum non fuit imminutus, sed auctior in dies evasit ad ultimam usque meditationem, et tanta cum aviditate, ut quemadmodum a fide dignis testibus intellexit P. Director ; doluerint multi tempus fuisse nimium breve. Et sane unus in utroque iure licentiatus a P. Directore

(1) Collège fondé par le prince-évêque Ernest de Bavière en 1605. pour les jeunes ecclésiastiques les plus distingués du diocèse de Liège. — Gilles Ferdinand Miche, liégois († 1775), en fut le dixième président (1747-1771).

(2) François Philippe van Spoelberg († 1751), fut premier bourgmestre de Louvain de 1730 à 1734.

(3) Voir la 4^e^ addition des exercices de S. Ignace.

(4) Sans doute Gérard Joseph de Quareux (1664-1741), président du collège Divaeus ou de Bruxelles (1716-1741), chanoine de Saint Pierre (1713), licencié en théologie (1703). Il est le seul des présidents de cette époque, qui réponde au signalement donné ici.

meditationes petiit ad continuandum octiduum ; alter suo e nostris conscientiae arbitro significavit se exercitia ad octiduum prosequi ; testatique sunt plures se iam demum coepisse intellegere quid forent *exercitia*. Interfuerunt vero doctor unus theologiae qui P. Directori significavit mirari se tam sanctum opus non fuisse citius Lovanii introductum ; item doctor unus in utroque iure, decanus capituli S. Jacobi, praesides collegiorum aliquot, licentiati in theologia et utroque iure, medicinae unus, civitatis propraetor et scabini aliqui, theologiae alumni plurimi, iurium vero pauciores, quod varii propter ferias domum remeassent, et triduo illo, raro exemplo, adhuc publicae disputationes in hallis haberentur. Fuerunt autem qui ultra horae quadrantem a collegio distantes, manè primi in Sodalitate comparerent, licet aere sat frigido. Fuerunt qui dicerent unam talem meditationem pluris valere quam viginti conciones.

Sed parum concursus profuisset, nisi animi motus subsecuti fuissent. Mirari satis non potuerunt e nostris plurimi tum Patres domestici, tum theologi, qui omnibus meditationibus ad aliorum aedificationem interfuerunt (1), externorum animi recollectionem et compunctionem, sive in ipsa meditatione, sive in egressu ea finita ; tam altum erat silentium. Si qui serius ad veniebant, summis incedebant pedum digitis, ne turbarentur alii ; non tussiantes, non excreantes audiebantur ; sed omnes videre erat Patri meditanti attentos et ipsos meditari. Animadversus fuit unus, qui haud dubio curiositatis causa sub meditationis initium ingressus, cum animi levitate omnia circumspiciens, aliorum motus exemplo in genua se coniecerit et toto meditationis tempore statuae instar inmotus permansit. Alius liberioris vitae, inductus a licentiato quodam ut vel semel comitaretur, exorari se passus est. Habebatur autem tum applicatio quinque sensuum ad poenas inferni ; rogatus hic dein a licentiato quid sibi videretur ? — Vera esse, respondit, sed durissima. — Atqui, reposuit alter, haec te manent, nisi vitam mutes. — Et mutaturum se spopondit.

Hanc animi compunctionem creditur promovisse in primis Venerabilis sacramenti omni meditationum tempore expositio ; dein P. Directoris non simpliciter tantum in meditando praeeuntis dictio, sed ex tota animi contentione recitandi affectus ac tandem loci apparatus, qui talis fuit ut sacrum horrorem non posset non incutere. In altari enim non ad pompam sed ad

(1) Les lettres annuelles disent : « e nostris plurimi, qui meditationibus, *in odaeo* intererant ».

movendos animos adornato ; in medio pro pictura erat circulus aeternitatis, appictis decussatim lauro et gladio ; superne lauro inscriptum erat. « *O felix !* » gladio, « *O infelix !* « ; inferne, in medio : « *aeternitas !* » ad latera pro picturis SS. Ignatii et Xaverii, ad dexteram legebatur : « *o homo, ex fine tuo disce vivere* » ; ad sinistram : « *o homo, ex fine tuo disce mori* ». Et haec tria, chartae oleo oblitae inscripta et appensis retro lampadibus illuminata, gratum partim, partim terribile exhibebant spectaculum. Sodalitas, tota quanta est, nigro fuit colore obducta, quem partim denticulatum ex albo et nigro opus, partim plures e sacris litteris sententiae, exercitiis accommodatae, tanquam tesserae distinguebant.

Excepta fuerunt haec exercitia grata omnium non nostrorum modo sed et externorum, etiam aemulorum nostrorum, quod certissimis testimoniis compertum est, admurmuratione et applausu. Plerique enim collegiorum praesides suos ad ea excipienda adhortati fuere, et aliqui, adhortatione non contenti, suo ipsi exemplo praeivere.

Quis vero inde fructus relatus sit ex eorum primitiis patet. Variae namque tum ab ipso P. Directore, tum ab aliis patribus auditae fuerunt confessiones generales, plurium peccata graviora totius vitae et varia ex reconditissimis conscientiae angulis eruta. Primitiae haec sunt. maiores sperantur et, quod praecipuum seria et stabilis vitae emendatio morumque in melius commutatio, cum non pauci iam modo P. Directoris ductui se totos tradiderint, voto etiam confirmaturi, si permitteret, quaecumque observanda proponeret. Piam laudavit voluntatem, sed a voto hactenus abstinendum dixit. Morum autem in melius commutationem iam inde in alumnis suis depraedicare duo collegiorum praesides auditi sunt.

Benedictus Dominus Deus, qui hisce ausis ([1]) adeo praeter plurimorum expectationem favere dignatus est ; Ipsi honor et gloria in saecula saeculorum. Amen.

Faxit Idem ut primo iacto lapidi, reliqui omnes in provincia maiori adhuc cum fructu superaedificent.

(*Hist. fl. belg.* XVI. n° 18.)

(1) Les lettres annuelles signalent en ces termes les craintes qu'avaient manifestées les confrères du P. Diers : « Verum de successu ambigebant multi, quod res sine exemplo, Lovanii potissimum esset, ubi Societati non adeo affecta Universitas ; timebantque ne piae exercitationes ob solitudinem contemptui exponerentur potius quam commendationi, aut si qui invitati apparerent, non tam pietatis quam importunitatis nostrae habita ratione, per honestam scilicet coactionem eo confluerent ».

Une Retraite fermée à Molsheim

au XVIII^e siècle.

En 1720 florissait au Collège des Jésuites de Molsheim, en Alsace, une Congrégation de la Sainte Vierge comprenant l'élite des habitants de la région : prêtres, magistrats, officiers, négociants, nobles et bourgeois... Ils étaient environ un millier. Pour entretenir en eux l'esprit de foi et le zèle de la religion, on les convoquait chaque année à une « retraite fermée » pour y suivre les Exercices de saint Ignace. Avant l'ouverture de ces Exercices, on faisait imprimer et répandre à 2000 exemplaires une espèce de Manuel de la Retraite, indiquant les sujets de méditation, avec un abrégé des matières et l'ordre des différents exercices.

Nous avons sous les yeux un de ces petits volumes (1), rédigé par le P. Nicolas Elffen (2), et imprimé à Strasbourg en 1720, chez Kürsner, imprimeur de l'évêché. Dédié par l'auteur au Préfet de la Congrégation, le Révérend Jean Fries, président de la chambre épiscopale à Saverne, il devait être distribué en guise d'étrennes à tous les membres de la Congrégation.

La dédicace, rédigée en latin, contient, selon la mode du temps, un pompeux éloge du noble Conseiller, dont l'éminente vertu et la solide piété ont gagné tous les suffrages. Sous son égide, le petit Manuel ne manquera pas de produire des fruits précieux. Rien n'est omis de ce qui doit en assurer le succès. Les retraitants suivent un règlement qui les aide à remplir saintement toutes les heures de la journée.

---

(1) Il a pour titre : *Scintilla Cordis ex Libello Exercitiorum spiritualium S. P. IGNATII Societatis Jesu Parentis Ex copioso illo Sacri amoris foco, igne holocausti e coelis in terras misso, prognata et succensa,* authore R. P. NICOLAO ELFFEN Societatis Jesu Sacerdote, Xenium D. D. Sodalibus Academicis Molshemensibus B. M. VIRGINIS ab Angelo Salutatae oblatum. Anno MDCCXX. Argentorati.

(2) Voir sa notice dans Sommervogel et Berger-Levrault.

Voici cet ordre du jour, tel que le donne notre Manuel :

ORDRE DES EXERCICES.

4 heures du matin : Lever. — Visite au S. Sacrement. — Prière du matin.
4 ½ : Méditation d'une heure.
5 ½ : Revue de la méditation.
6 : Sainte Messe.
7 - 8 ¾ : Prières vocales. — Préparation à la confession générale. — Courtes annotations.
8 ¾ : Préparation à la méditation suivante.
9 : Méditation d'une heure.
10 : Revue. — Annotations.
10 ¼ : Examen général.
10 ½ : Dîner.
11 : Entretien avec le confesseur. — Lecture d'une Vie de Saint. — Détente de l'esprit.
12 : Visite. — Litanies de la S^te^. Vierge et du S. Nom de Jésus. — Examen particulier. — Vêpres et Complies.
1 : Préparation de la confession générale. — Notes. — Lecture de l'Imitation.
2 : Lecture attentive des passages indiqués dans le Livre des Exercices.
3 : Exercice corporel. — Visite au S. Sacrement.
3 ½ : Lecture d'un livre de spiritualité.
4 : Matines et Laudes du lendemain, ou autres prières vocales.
4 ¾ : Préparation à la méditation suivante.
5 : Méditation d'une heure.
6 : Revue. — Notes.
7 : Souper. — Visite au S. Sacrement.
8 : Litanies des Saints. — Préparation à la méditation du lendemain.
8 ¾ : Prière du soir. — Coucher.

*
* *

Le Manuel donne pour chaque jour de la Retraite les sujets de méditation avec un court développement :

1^e^ Jour :

I : Le Fondement ou la fin de l'homme.

II : Les moyens pour atteindre cette fin.
III : Petit nombre de ceux qui vivent conformément à leur fin et font leur salut.

2e Jour :

I : La gravité du péché.
II : Les péchés propres — leur nombre et leur gravité.
III : Les péchés véniels.

3e Jour :

I : La mort.
II : Le jugement particulier.
III : L'enfer.

4e Jour :

I : Le règne de Jésus-Christ.
II : L'Incarnation du Verbe.
III : La Nativité de Notre-Seigneur.

5e Jour :

I : La Circoncision et l'Adoration des Mages.
II : La Présentation de Notre-Seigneur au temple.
III : Fuite en Egypte et retour.

6e Jour :

I : Vie cachée de Jésus.
II : Les deux Etendards.
III : Vie publique de Jésus-Christ.

7e Jour :

I : Anéantissement du Fils de Dieu dans sa Passion et sa mort:
II : Résurrection du Sauveur.
III : Ascension.

8e Jour :

I : L'amour de Dieu.
II : Les joies des Bienheureux dans le Ciel.
III : Conformité de notre volonté avec la volonté divine.

* *
*

Telles étaient les vérités proposées par le Directeur des Exercices à la méditation des retraitants.

Le jour de l'ouverture, vers le soir, la cloche les appelait à la chapelle de S. Ignace ; on chantait d'abord les Litanies de la Très Sainte Vierge, puis on allait chercher processionnellement le Saint-Sacrement renfermé dans le ciboire. Les Congréganistes l'accompagnaient, des cierges à la main, puis on l'exposait dans la chapelle des Exercices ; on implorait ensuite les lumières du Saint-Esprit par le chant d'un cantique, et l'on mettait la Retraite sous la protection de Marie et de S. Ignace. Le S. Sacrement était alors renfermé dans le Tabernacle et les Congréganistes recevaient des explications sur le but des Exercices, sur la manière de les faire et d'en profiter. Le Père donnait comme exemple la méditation des bienfaits de la création. Puis tous se mettaient à genoux pour l'oraison préparatoire : le Père Président de la Congrégation, en surplis et en étole; lisait d'abord à genoux dans la chaire cette oraison préparatoire, et ensuite, tout le monde s'étant assis, il présentait les différentes considérations à faire sur la vérité proposée, soit pour la mémoire, soit pour l'intelligence, soit pour la volonté ; il finissait par une prière fervente en suggérant aux hommes qui s'étaient remis à genoux la résolution pratique à tirer de la méditation. On leur lisait ensuite un chapitre de l'Imitation en rapport avec l'exercice précédent, et l'on y ajoutait une instruction d'une demi-heure sur les devoirs de leur état. Le Père Président prenait ensuite le saint Ciboire dans le Tabernacle et le rapportait en procession de la chapelle à l'église. Là, après la récitation d'une prière indulgenciée, ou de cinq *Pater* et *Ave*, il donnait la bénédiction du S. Sacrement ; on terminait par le chant d'un cantique.

Le lendemain à 7 heures du matin, les retraitants se réunissaient de nouveau ; le S. Sacrement était, comme la veille, transporté de l'église à la chapelle. On faisait une prière à la T. S. Trinité, à Marie et à S. Ignace ; puis le P. Président proposait les points de l'oraison, après laquelle se célébrait la sainte Messe ; on commençait par rappeler les quatre intentions auxquelles se célèbre le saint Sacrifice, puis on continuait par la récitation du chapelet, sauf au moment de l'Offertoire, de la Consécration et de la Communion où l'on disait, d'après le petit livret, une prière correspondante. La Messe terminée, avait lieu l'instruction sur les devoirs d'état ; et l'exercice s'achevait comme la veille par la procession, la bénédiction du Saint-Sacrement et le cantique. — Les mêmes pratiques s'observaient

matin et soir pendant sept jours et demi. L'exercice du matin durait souvent près de deux heures ; celui du soir était plus court. Les instructions ou sermons proprement dits étaient alternativement prêchés par les professeurs de théologie et de philosophie. — A la clôture des Exercices, on chantait à l'église un *Te Deum* solennel pour remercier Dieu des grâces reçues.

Beaucoup de ceux qui avaient suivi les Exercices, faisaient une confession générale de toute leur vie ; d'autres « scrutaient leurs voies », comme dit le Psalmiste, et reconnaissaient ce qu'ils avaient à faire ou à éviter pour vivre en bons chrétiens ; d'autres qui étaient peu après enlevés de ce monde se sentaient admirablement disposés à une bonne mort ; tous affirmaient que pour rien au monde ils ne voudraient être privés des bénédictions recueillies dans les Exercices. Chaque année on en voyait revenir beaucoup pour se retremper avec une ferveur nouvelle dans les saintes pratiques de la « Retraite fermée ».

Puissent-ils de nos jours trouver de nombreux et fidèles imitateurs !

Nancy. PAUL MURY S. J.

La maison de retraites de Dijon au XVIII[e] siècle [1].

L'établissement, réalisé en 1910, d'une maison dijonnaise de retraites à Brochon, parmi les riches vignobles de la Côte-d'Or, fut moins une nouveauté qu'un recommencement. On ne faisait que reprendre une tradition du XVIII[e] siècle. A cette époque, en effet, les PP. Jésuites possédaient hors de Dijon, dans le faubourg Saint-Pierre, proche de la *Belle-Croix,* une maison destinée aux exercices spirituels. L'institution était si populaire qu'on donna le nom d'*Allées de la retraite* ou encore de *Cours Ignace* [2] à la belle avenue « emplantée d'une double allée d'arbres », ouverte par la Ville en 1754, pour joindre la *Porte Neuve* à la maison de retraites.

La pratique des retraites était très répandue à Dijon au XVII[e] et au XVIII[e] siècle. Le vénérable Bégnigne Joly faisait chaque année une retraite de dix jours et exhortait tous les fidèles à l'imiter [3].

Les congrégations nombreuses, qui avaient pour siège le collège Godran, fournissaient de zélées recrues [4]. Une petite plaquette, éditée en 1705 et intitulée *Retraite spirituelle pour les congréganistes et autres écoliers du collége de Dijon pendant les trois derniers jours de la semaine sainte* [5], nous fait connaître qu'en 1704 il n'y eut pas moins de cent congréganistes à suivre les exercices de la retraite de Pâques ; et les écoliers s'en trouvèrent si bien qu'ils demandèrent à recommencer les exercices avec d'autres, attirés par eux, au temps de la Pentecôte de la même année.

La construction d'une maison pour donner les saints exercices devenait une nécessité. On s'y décida au commencement du XVIII[e]

---

(1) Ce travail a été composé sur les notes recueillies et communiquées par le P. Victor Loiselet.

(2) Bibl. municipale. Plan de Dijon, 1812.

(3) *Vie de messire Bénigne Joly...* par un religieux bénédictin de Saint-Maur. Paris, MDCC. Liv. I, c. 3, p. 80.

(4) En 1725 nous comptons cinq congrégations attachées au collège : celle des artisans, celle des messieurs, celle des clercs (du Palais), celle des écoliers et celle des ecclésiastiques.

(5) Bibl. de M. Joliet.

siècle. Une dame Pierette Gauthier, veuve de messire Jean de Clugny, laissa aux PP. Jésuites une somme de trente mille livres « pour employer à l'acquisition d'un bâtiment propre à faire faire des retraites spirituelles et à l'entretien de deux de leurs religieux qui serviront à la direction de la maison ou au deffaut de cet établissement à l'entretien de quatre missionnaires au collège desdits R. P. Jésuites à Dijon » (1). Le testament est daté du 23 septembre 1702, et la dame de Clugny mourut en 1712. Les héritiers firent opposition au testament, parce que le legs était fait à une communauté dont le confesseur de cette dame était membre. Le parlement de Metz, par arrêt du 14 janvier 1717, les condamna à payer, jugeant que, « si la somme était considérable, elle ne l'était pas trop par rapport aux facultés de la testatrice, qu'on estimait à quatre cent vingt-cinq mille livres ».

Les Jésuites achetèrent un terrain le 6 septembre 1718, pour la somme de deux mille livres, et le 25 du même mois adressèrent une supplique à Mgr de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, lui exposant leur dessein « de bâtir une chapelle, des chambres et autres lieux convenables à une maison de retraite ». Le jour même, l'autorisation fut accordée, mais la première pierre de la maison ne fut posée qu'en juillet 1727.

La propriété était bornée au nord par la rivière Suzon. On franchissait la rivière par un pont et l'on entrait dans la cour d'honneur : à droite la maison du portier et les bâtiments du fermier ; au fond de la cour le bâtiment principal, élevé de deux étages : il était constitué d'un grand corps de logis avec deux ailes sur la cour et un avant-corps au milieu. Derrière, sur le jardin, trois avant-corps et une grande terrasse sur toute la longueur du bâtiment.

Au rez-de-chaussée, un grand vestibule, dans lequel on trouvait un escalier de pierre à double rampe montant au premier étage. A gauche du vestibule, cinq pièces dont deux boisées, une grande cuisine et un escalier en pierre montant jusqu'au grenier ; dans l'aile de ce côté, trois chambres. A droite du vestibule, une grande pièce servant de chapelle, et trois autres pièces. Au premier étage, à gauche du grand palier, six chambres et une grande salle ; sur l'aile, un

(1) Archives départementales. D. 43.

grand cabinet et une chambre avec alcôve ; à droite, quatre pièces ; même distribution au second étage. L'aile droite ne fut jamais achevée.

Derrière la maison s'étendait le jardin, divisé en plusieurs allées. Une vieille charmille prêtait son ombrage aux retraitants (1). L'ensemble couvrait environ quatre hectares.

Dans les premières années, la maison était desservie par les Pères du collège, qui l'occupaient seulement au moment des retraites. Ce n'est qu'en 1737 que nous trouvons des Pères, directeurs attitrés des retraites ; un Frère leur est adjoint à partir de 1755. Le personnel des domestiques comprenait une cuisinière, deux jardiniers, deux servantes de basse-cour. L'histoire de la maison s'identifie avec celle de certains directeurs : par exemple, le P. Augustin Noirot (d'Auxerre), qui la dirigea de 1737 à 1758 ; le P. Raussin (de Stenay), qui, après avoir été recteur du collège de 1735 á 1738, sera associé au P. Noirot en 1740 et le restera douze ans. Le P. Nicolas-Louis Bertrand (de Metz), envoyé en 1755, demeure jusqu'à la fin de la maison en 1763. Les PP. Guinebaut et Hennin y passèrent, le premier sept ans, de 1754 à 1761 ; le deuxième quatre ans, de 1751 à 1755.

A plusieurs reprises, la maison bénéficia de legs généreux. Le 28 juillet 1744, l'abbé François-Anne Chartrain de Givry légua une somme de huit mille livres : « afin que chaque année, au temps de la Pentecôte, quarante artisans ou citoyens pauvres fussent nourris durant quatre jours et par là pussent vaquer avec plus de facilité et de tranquillité aux exercices spirituels » (2). Avec cet argent on acheta pour seize cents livres le domaine de Chaignot, paroisse de Varroy. De même, messire J.-J. Galles de Coulanges laisse par testament des meubles et une somme de six mille livres.

Malgré ces donations la maison n'était pas riche : cinq cent cinquante-cinq livres formaient les revenus annuels, qui ne permirent

(1) Cette description est empruntée à un état des lieux, dressé pour la vente du 24 messidor an 4. Arch. dép. Liass Q. A. 546, n° 176. — La façade de la maison se voit dans un dessin. Bibl. de Dijon. Fonds Baudot, 72, n° 145.

(2) Arch. dép. D. 43. Cf. Liasse des Lazaristes, H. n° 67.

pas d'achever les constructions. Ces donations elles-mêmes donnaient souvent lieu à procès. M. Etienne de Clugny, héritier de la fondatrice, après avoir essayé de faire casser son testament, intenta un second procès, parce qu'on n'avait pas donné une place assez large à sa famille dans l'acte de la fondation et dans les cérémonies, qui accompagnèrent la pose de la première pierre. Il exigeait « qu'un appartement qu'il aura la faculté de choisir lui fût affecté, à lui et à ses successeurs, quand ils voudront profiter de la maison de retraites » (1). Le marquis de Mondragon, neveu de M. de Coulanges, demanda également aux tribunaux « que toutes les fois que lui, ses enfants, ses domestiques iront en retraite, ils puissent jouir exclusivement des cuisine, garde-manger, office, salle à manger » (2).

Comment les exercices étaient-ils organisés dans la maison ? Nous pouvons nous en faire une idée par la manière dont ils l'étaient au cours des retraites données aux membres des congrégations en 1704. Voici le règlement d'une journée :

6 h. Lever. Se rappeler le sujet de la méditation. Prière.
6 h. ½. Lecture spirituelle dans un livre donné à chacun pour cela.
7 h. Préparation à la confession générale.
8 h. ½. Assemblée et lecture.
9 h. Méditation.
9 h. ½. On récite les sept psaumes de la pénitence.
10 h. Exhortation qui sera le sujet de la méditation du soir.
Assistance aux offices, processions de la semaine sainte.
Avant le repas. Prendre notes, écrire ses résolutions.
Après le repas. Récréation.
1 h. Devoir d'état (Considération sur le)
2 h. Lecture spirituelle.
2 h. ½. On travaille à la confession générale.
3 h. On s'assemble.
3 h. ½. Considération.
4 h. On fera la méditation.
4 h. ½. Considération.
5 h. Visite au Saint-Sacrement et on se retire.

(1) Arch. dép. D. 43.
(2) Arch. dép. D. 43.

Les méditations du premier jour sont sur *la fin de l'homme* et sur *le péché* : la considération sur *la confession* et *la communion*. Le deuxième jour, on médite sur *la mort* et *le jugement ;* la considération porte sur *le choix d'un état de vie*. Le troisième jour : méditation sur *l'enfer* et sur *Jésus-Christ mourant,* considération sur *l'emploi du temps*.

Sur les résultats produits par ces retraites nous avons, par bonne fortune, des attestations de tous les curés de la ville et de Mgr d'Apchon, évêque de Dijon en 1761 (1). Le curé de Saint-Pierre écrit que les retraitants de sa paroisse en sont revenus « meilleurs chrétiens et par conséquent meilleurs paroissiens, plus attachés à leurs devoirs, meilleurs maris, meilleurs pères de famille et en ont tiré beaucoup de secours spirituels ». Le curé de Saint-Michel certifie : « Je ne connais sur ma paroisse point de meilleurs paroissiens que ceux qui sont attachés aux congrégations établies par les R. P. Jésuites et qui profitent des retraites qu'ils donnent, une fois l'année, spécialement en faveur des artisans, de manière que je souhaiterais bien sincèrement que tous les ouvriers de ma paroisse suivissent ou pussent suivre l'exemple du petit nombre de ceux qui assistent à Dijon ».

Toute cette activité bienfaisante prend fin avec la dispersion de la Compagnie de Jésus. Les biens sont mis sous séquestre ; les bestiaux vendus, le 14 octobre 1763, pour 1993 livres ; les meubles en 1764, pour 1746[l], 13[d]. Les jardins et la maison sont loués 120[l]. par an (2). Le parlement attribue les biens-fonds au bureau du collège et les rentes au syndicat des créanciers. Le legs de l'abbé de Givry ne pouvant plus sortir son effet, « il est ordonné qu'au lieu et place de retraite et de nourriture dont il s'agit, il soit pris annuellement sur les revenus du collège Godran la somme de 200 livres, qui sera employée à faire apprendre des métiers à deux pauvres garçons ou filles » (3).

(1) Arch. dép. D. 101.

(2) Arch. dép. Liasse Lazaristes, 1003.

(3) Arch. dép. D. 43.

En 1770 la maison de retraites est abandonnée à la Congrégation de la Mission par le bureau du collège (1).

Vient la Révolution, et, le 24 messidor an 4, la maison est mise en vente, adjugée d'abord à Claude Lory, conservateur des hypothèques ; mais l'acquéreur n'ayant pu payer, la vente est annulée et, le 6 fructidor an 4, la propriété est adjugée à Louis Goiffon, charpentier à Dijon, pour 40102[1] (2).

La prison départementale occupe aujourd'hui la place de la maison de retraites et « les allées de la retraite » s'appellent le boulevard Voltaire ; mais les exercices ont repris leur cours dans la maison de Brochon, avec un fruit et des succès égaux à ceux du passé.

Dijon. HENRI DUTOUQUET.

(1) Bibl. munic. Fonds Baudot, n° 60, p. 341. — Manuscrit : *Histoire chronologique de l'ancien collége de Dijon*, p. 214.

(2) Arch. dép. Liasse Q. A. 547, n° 280.

Une Association de Retraitants.

Le Vénérable Antoine Receveur (1750-1804), prêtre du diocèse de Besançon et Fondateur de la Société de la Retraite Chrétienne, fit des Saints Exercices le pivot de son apostolat. Il prêcha un grand nombre de retraites qui produisirent de nombreuses et éclatantes conversions. Cependant malgré son zèle infatigable, malgré les impressions profondes de la grâce, il eut à déplorer bien des défections parmi ses retraitants.

Désireux de retenir dans le devoir les âmes faibles, de pousser vers une perfection plus grande les âmes généreuses et de prolonger pour toutes l'influence salutaire des Saints Exercices, il fonda des « *Associations de piété pour les pensées de l'Eternité* ». Ces Associations se maintinrent de longues années et portèrent de grands fruits. Le Vénérable correspondait régulièrement avec chacune d'elles et ses correspondances étaient appelées « Confidences de piété » Ces lettres souvent très longues, n'étaient parfois que de simples « Notes » comme celle que nous publions aujourd'hui ; elles devaient alors être commentées par le Chef de l'Association ou par celui qui présidait aux réunions.

Quelques-unes de ces « Confidences » ont été conservées, mais la plupart sont perdues ou sont restées enfouies dans les papiers de famille des correspondants qui les avaient reçues. Les Notes que nous publions sont inédites, elles ont été trouvées récemment dans une ferme du Canton de Fribourg où se trouvait une Association très florissante (1).

Cannock (Angleterre) FÉLIX COLLET,
prêtre de la Retraite Chrétienne.

(1) En 1792 la Société de la Retraite Chrétienne se réfugia en Suisse au Vaigre, paroisse de Pont la Ville, et elle y resta trois ans.

NOTES
pour nos Associés aux pensées de l'Eternité

18 juillet 1802.

1. — Tous ceux qui ont une foi vive et qui croient que l'Eternité est quelque chose, que ce monde-ci n'est rien, craignent de se mettre dans les peines de l'Eternité et désirent uniquement les biens promis dans l'Eternité à quiconque sert fidèlement Jésus-Christ et meurt dans sa grâce.

C'est à cela qu'ils rapportent les soins habituels de leurs réflexions et de leurs démarches.

2. — Comme ils s'en trouvent détournés par les sens, par le monde et par toute sorte de tentations, ils s'attachent à profiter des grâces que Dieu leur donne pour vaincre leurs ennemis : le démon, les mondains et leurs propres passions.

Une des plus fortes grâces que vous avez reçue pour cela c'est votre Association par laquelle vous avez trouvé des forces réunies en votre faveur dans ce pénible et dangereux combat. Rien n'est plus capable que le bon exemple, les paroles de foi, les œuvres de pénitence, les railleries, les persécutions supportées avec patience, le dégoût des vanités du monde, le mépris et le détachement de tout ce que le monde aime, non rien n'est plus capable que cela, ni plus efficace à ranimer notre foi, à nous élever au-dessus de nous-mêmes, à nous encourager à combattre contre nous-mêmes et à nous soutenir dans la vraie crainte du péché, et tout cela se trouve réuni dans votre Association, si elle ne se laisse pas dissoudre ou gâter et corrompre par le malin esprit.

3. — Rien, hors votre lâcheté et l'abus des grâces, ne peut vous arracher ce pouvoir, si vous avez la volonté de vous donner mutuellement ces signes de foi, par conséquent rien ne peut, si vous ne voulez pas vous-mêmes, faire mal à l'Association. Vos assemblées en notre présence pour vous faire souvenir des grandes vérités dont la vive exposition dans nos Retraites Spirituelles vous avait fait prendre ce parti de sainte amitié et de réunion avec nous pour le salut, ne sont pas sans conséquence.

Priez et comportez-vous de manière à ce que la Providence vous les conserve, mais sans ces assemblées et sans nous ni nos lettres ou correspondances, vous pouvez et vous devez remarquer les personnes qui font

cas de leurs âmes et de leur salut autrement que le commun des gens, jeunes ou vieux disciples du monde maudit de Jésus-Christ, et c'est par vos remarques qu'il vous sera aisé de choisir vos amis et vos soutiens. Vous aurez avec ceux-ci, selon les circonstances plus ou moins critiques, toujours des rapports et communications édifiantes. Vous fuirez avec soin, et en priant pour eux, toutes les amitiés particulières et liaisons avec les autres. Fussent-ils Associés de nom, ils sont des hypocrites bientôt démasqués, dont vous devez craindre la contagion. Rien de plus propre à les convertir que de vous en défier et de les éviter.

4. — *La méditation journalière,* au moins d'un quart d'heure en travaillant au commencement de la journée. *La fidélité au Réglement* que la Retraite vous inspira pour votre salut et celui de la famille à qui vous êtes obligé de donner l'exemple ou peut-être le commandement. *Le renouvellement de votre âme par les exercices d'une véritable Retraite,* voilà les trois objets après lesquels votre reste de conscience et de désir de vous sauver doit vous faire soupirer sans cesse et cette Retraite faites-la comme vous le pourrez *chaque année.*

Les retraites sacerdotales en Belgique

de 1808 à 1831 (1)

Les retraites sacerdotales constituent depuis plus d'un siècle un des ministères de prédilection de la Compagnie de Jésus en Belgique. Nous voudrions pour quelques instants remonter aux origines de cette œuvre. Nous dirons la part qui revient aux Jésuites dans son institution et l'accueil que lui réserva le clergé belge. Nous en décrirons ensuite, dans ses traits principaux, la première organisation et l'action bienfaisante, et nous rappellerons les interdictions dont la frappèrent les pouvoirs civils et qui faillirent amener sa totale disparition. Sa consécration officielle par les autorités ecclésiastiques et son introduction définitive parmi des usages diocésains terminent la période des débuts.

Au commencement du siècle dernier aucun Jésuite ne s'était encore fixé dans nos provinces. Seuls quelques Pères venaient parfois de Hollande, où ils vivaient dispersés, exercer chez nous leur apostolat. Ils laissèrent à un Père de la Foi le mérite d'établir parmi le clergé la pratique des retraites ou, pour parler plus exactement, de la restaurer en donnant aux retraites une forme nouvelle.

C'est à Gand, sous les auspices de l'intrépide et zélé Mgr de Broglie, que le Père Bruson prêcha, en 1808, la première de ces retraites. Par crainte de vexations de la part du gouvernement impérial, on garda vis-à-vis des non-initiés un secret rigoureux et les réunions eurent lieu dans un hôtel particulier.

D'autres retraites suivirent, non seulement dans le diocèse de Gand mais au dehors, et le Père Bruson dut admettre bientôt des collaborateurs. Les Jésuites, semble-t-il, furent du nombre. En tout cas, dès 1814, ce ministère appartint exclusivement à la Compagnie. A cette date, un noviciat de l'ordre s'ouvrait à Rumbeke et parmi les

(1) Je me suis surtout servi pour la rédaction de ces notes des Lettres annuelles de la Province de Germanie, copiées par le Père A. Poncelet S. J. aux archives et mises gracieusement par lui à ma disposition.

treize candidats accourus de Hollande et de Belgique se trouvait le Père Bruson lui-même. A peine la grande retraite achevée, trois Pères novices furent chargés de donner les exercices aux prêtres du diocèse. Dieu bénit leurs efforts et par leur moyen opéra des merveilles. La renommée de ces heureux succès décida le clergé de Liége, en 1815, à réclamer à son tour l'aide des Jésuites.

Les événements de cette même année et de l'année suivante parurent un instant devoir ruiner l'œuvre à ses débuts ou du moins en déposséder la Compagnie. La création du royaume des Pays-Bas, l'alerte des Cent-jours, l'hostilité du roi Guillaume et ses décrets de mars 1816 aboutirent en effet à l'entière dispersion de la communauté de Rumbeke. En septembre 1818, il ne restait dans le pays que les Pères Bruson et Le Maître. Heureusement ces deux ouvriers en valaient un grand nombre. D'abord seuls, puis avec l'aide de quelques rares Pères, revenus d'exil sitôt leur formation terminée, ils continuèrent pendant 7 ans de prêcher toutes les retraites ecclésiastiques des diocèses de Gand, de Liége, de Tournai et de Namur. La tâche n'était pas légère. Le nombre des retraitants était, à chaque fois, considérable. La retraite de Liége en 1820 en groupa plus de 250 dont une bonne centaine avaient charge d'âmes. Celles de Gand réunirent annuellement chanoines, doyens, curés et vicaires au nombre de trois ou quatre cents. Il arriva de la sorte qu'en certaines années plus de 600 ecclésiastiques firent les exercices sous la direction des Pères. D'ailleurs l'exemple de cette ardeur leur venait de haut ; plus d'une fois le vicaire capitulaire ou l'évêque lui-même présida leur réunion.

Le moment est venu de dire un mot sur l'organisation de l'œuvre et sur les fruits merveilleux qu'elle produisit dans tous les diocèses, mais surtout dans les Flandres. Par elles-mêmes les retraites ne constituaient pas une nouveauté : depuis très longtemps elles étaient en usage dans tout le pays. Leur forme seule était nouvelle. Jusque-là les exercices se faisaient par chaque retraitant isolément et duraient huit jours : chacun choisissait à sa convenance la date et le lieu, grand séminaire ou maison religieuse. Aucune méthode déterminée n'était de rigueur. Peut-être tout se bornait-il parfois à quelques jours de solitude et de prière.

Les retraites inaugurées par le Père Bruson ne comptent plus que cinq jours et sont collectives. C'est cela même qui fait leur caractère distinctif. D'abord par précaution, elles eurent lieu dans une demeure privée, mais depuis 1811, on se réunit le plus souvent au grand séminaire, ce qui signifie que les retraites collectives obtenaient rang parmi les institutions officielles du diocèse. L'emploi de la journée est réglé par un ordre du jour où s'enchaînent, comme aujourd'hui, méditations et examens, instructions et lectures, récréations et conférences pratiques entre retraitants. On médite les grandes vérités du salut ou quelque considération sur les vertus et les devoirs d'état ; parfois le livre des Exercices de saint Ignace est mis plus directement à contribution. Ces méditations sont prêchées. Deux Pères, généralement, se partagent la tâche. Bref, c'était à peu de chose près l'organisation actuelle.

Cette institution venait à son heure. Les idées nouvelles travaillaient les esprits ; la persécution religieuse les exaltait. Les âmes, surtout des âmes de prêtres, étaient ouvertes aux grandes émotions et aux inspirations généreuses. Les exercices spirituels devaient produire en elles des effets intenses. C'est ce qui arriva. Les annales contemporaines nous ont conservé de cette efficacité d'éclatants exemples, mais elle se marque de façon plus sûre encore par le progrès du clergé tout entier dans les voies de la sainteté personnelle et du zèle apostolique, dont les mêmes annales ont consigné le souvenir avec des détails pleins d'édification et de vie. Il faut nous contenter d'un terne résumé. On vit les prêtres, partout où besoin en était, reprendre des habitudes de vie plus austère, s'adonner à la prière et à la méditation, veiller avec plus de soin à l'entretien de leur église et à la dignité du culte. Les exercices leur apprirent aussi une entière indifférence pour toutes les charges et une docilité parfaite vis-à-vis des Supérieurs ecclésiastiques ; ils suscitèrent même des dévoûments héroïques qui allèrent chez plusieurs jusqu'au sacrifice spontané de leur vie pour le service des âmes. Ce zèle amena également une plus grande fidélité à l'obligation de la prédication, plus de diligence dans l'enseignement du catéchisme et d'assiduité au confessionnal. De ces réunions du clergé, avec leurs récréations communes et leurs causeries pieuses, naquit encore entre ses membres une entente dans l'effort qui en

multiplia le succès. Il était passé en proverbe dans les cures, que grâce aux exercices, le clergé était pour ainsi dire doublé en nombre. Enfin, c'est dans les retraites qu'il puisa le courage de son énergique résistance aux entreprises du gouvernement et la patience de supporter les persécutions qu'elle lui valut.

La fréquence même des retraites et leur manifeste influence ne pouvaient manquer de donner ombrage. Durant les vacances de 1824, tandis que deux Pères prêchaient les exercices aux prêtres de Tournai, les journaux de la région sonnèrent l'alarme. Les autres leur firent écho. L'opinion publique se trouvait saisie de la question : on échangea ses vues dans les colonnes des gazettes. Le gouvernement ne se fit pas prier pour intervenir. Il ordonna une enquête et, peu de jours plus tard, une circulaire, signée du directeur général du culte catholique interdisait aux Ordinaires de permettre encore des retraites collectives pour leurs prêtres.

Malgré cette interdiction et d'autres qui les aggravèrent, les Pères continuèrent de donner des retraites et les prêtres de les suivre. Seulement il fallut agir en grand secret. Douze ou quinze prêtres se réunissaient dans un village, passaient la journée au fond du presbytère, occupés aux exercices de la retraite et, le soir venu, se dispersaient pour prendre leur repos dans des granges (1). Toutefois cela n'était possible qu'au petit nombre et pour peu de temps. Des centaines d'ecclésiastiques allaient rester pour de longues années privés d'un précieux réconfort.

La révolution de 1830 le leur rendit avec la liberté. A peine l'indépendance de la Belgique était-elle assurée, que les évêques, réunis en congrès, décrétèrent entre autres mesures que les prêtres de leurs diocèses suivraient chaque année les exercices spirituels en commun. Ils firent à la Compagnie l'insigne honneur de confier à ses soins la direction de ces retraites, qui, après un siècle d'existence, restent toujours un des instruments les plus puissants dont Dieu daigne se servir pour la sanctification des pasteurs de son peuple.

Bruxelles. Jean-M. HANSSENS s. j.
Aide-Bollandiste.

(1) *La Compagnie de Jésus en Belgique.* Aperçu historique. p. 148.

Les exercices spirituels de dix jours pour le clergé séculier.

Le fondateur de la Bibliothèque des Exercices ne pouvait se désintéresser des retraites sacerdotales. Il soutint de ses conseils et de ses encouragements notre humble entreprise des exercices de dix jours ; et c'est pour nous une manière de nous montrer reconnaissants que d'en retracer, pour lui, la genèse et les rapides progrès.

Dans l'année qui précéda la guerre, la Conférence académique des théologiens de Louvain avait porté à son ordre du jour le sujet des Exercices spirituels de S. Ignace. Parmi les différentes idées qui furent émises à ce propos, celle-ci rallia tous les suffrages : autant pour développer la vie spirituelle dans le clergé séculier que pour dissiper une regrettable confusion, qui faisait prendre pour des applications de la méthode de S. Ignace des retraites qui trop souvent en méconnaissent l'esprit et la dénaturent, il est hautement souhaitable d'offrir à des prêtres de choix l'occasion de suivre les vrais Exercices de S. Ignace durant une période allant de huit à quinze jours.

Qui eût pensé, alors, que la réalisation de ce vœu unanime se rattacherait à la guerre mondiale ? C'est elle pourtant qui, en suspendant les retraites pastorales, fournit le moyen d'une autre campagne spirituelle. Je m'en souviendrai toujours. Une affaire de tout autre genre m'appelait à Bruxelles, auprès du R. P. Provincial de Belgique. Chemin faisant, il me vint brusquement à l'esprit, que le moment semblait venu d'essayer de mettre en pratique la décision académique de 1913. Je m'en ouvris au R. P. Thibaut, qui, à l'instant même, me donna plein pouvoir d'organiser l'œuvre et d'agir. Peu après, Son Eminence le Cardinal archevêque de Malines, les évêques de Liége, de Namur et de Tournai (les seuls abordables à cette époque) acceptèrent le principe de l'institution.

Des lettres furent adressées à quelques ecclésiastiques universellement estimés. Je trouvai dans deux vicaires généraux de Malines, Mgr Legraive et Mgr Van Roey, non seulement des adhérents de la

première heure, mais même des zélateurs. De son côté, le P. René Rutten, qui avait eu le rôle principal dans la discussion académique relatée plus haut, fit de la propagande parmi ses amis du clergé de Liége. Le R. P. Supérieur d'Alken ouvrit toutes larges les portes de sa maison de retraites, et réussit à écarter l'obstacle économique que créaient la rareté et la cherté des vivres. Grâce à son habileté, nous pûmes nous conntenter d'une indemnité de 35 francs par personne. C'était important : il ne fallait pas décourager les premières bonnes volontés par la perspective des frais. An surplus, le R. P. Provincial voulut bien assumer la charge de combler un déficit éventuel.

La première retraite s'ouvrit ainsi le 5 août 1916. Elle groupa 19 retraitants. Mgr Van Roey, vicaire général de Malines, la présida. Les trois diocèses de Malines, de Liége et de Tournai y furent représentés ; et l'Université de Louvain fournit un contingent de quatre professeurs de philosophie ou de théologie, outre son Vice-Recteur Mgr Van Cauwenberg.

Il nous fallut, dès l'abord, prévoir et résoudre une difficulté. Comment proposer plusieurs heures d'oraison mentale, chaque jour, à des prêtres dont la méditation quotidienne était plutôt une lecture méditée ? Et pouvait-on demander dix jours de complet silence à des prêtres séculiers, qui n'avaient pu encore expérimenter les avantages de pareille rigueur, et qui, venus de divers côtés, désiraient faire ou renouer connaissance et échanger des nouvelles ? On s'arrêta au parti suivant. Le jour de l'arrivée, une première conférence serait destinée à expliquer l'organisation de la retraite, l'ordre du jour, et la méthode d'oraison. Après cette instruction le silence ne serait encore que facultatif. Cependant on conseillerait aux retraitants de profiter de ce temps libre pour se rendre plus familière la méditation proprement dite, par la lecture attentive de l'opuscule du P. Roothaan, *De ratione meditandi*. On veillerait, dans la suite, à fournir aux retraitants un petit livre d'instructions plus détaillées à leur usage.

Ce programme fut exécuté à la lettre. A 6 heures on sonna le grand silence. La première instruction de retraite précéda, cette fois, le Veni Creator et le salut. L'ordre du jour de la retraite comportait le matin : 1) Une méditation d'une heure, avant la sainte messe, sur les points proposés la veille au soir. Nous avons tenu rigoureusement à ce que personne ne célébrât avant d'avoir achevé l'heure de

méditation. A cet effet, des autels furent toujours aménagés en nombre suffisant de manière à n'avoir que trois messes par autel. 2) Vers 9 heures, seconde méditation. 3) A 10 heures ¾, instruction sur les Exercices. 4) A 11 heures ¾ examen de conscience en particulier. L'après-midi, 1) à 3 heures, instruction ascétique. 2) A 5 h. ¼, points et méditation. Le soir, un petit salut précéda le souper. Cependant, durant la première Semaine des exercices, une simple adoration du Saint Sacrement avec chant du Miserere tenait lieu du salut. Chaque jour on présentait, en outre, une matière de considération personnelle, pour occuper plus utilement et plus pratiquement le temps libre.

Dans la suite, une juste observation, émanée de professeurs de Louvain, fit modifier l'ordre de l'après-midi. Ils remarquaient, à bon droit, qu'un intervalle trop long s'écoulait entre la deuxième méditation du matin et l'unique méditation du soir : cette interruption nuisait à la profondeur du sentiment et à l'impression religieuse de la journée. Désormais, je résolus de remplacer quatre ou cinq fois par une méditation l'instruction de l'après-midi : je n'ai eu qu'à me féliciter de cette innovation. Une petite bibliothèque de livres spirituels était mise à la disposition des retraitants qui estimeraient avoir des loisirs. L'on n'omit pas d'y glisser, à plusieurs exemplaires, la belle lettre pastorale de Mgr de La Porte, évêque du Mans, sur les retraites du clergé.

Le jour de clôture, les deux méditations se font le matin comme d'habitude. Une instruction finale précède le Te Deum et l'application des indulgences. On se réunit une dernière fois à table. La salle du repas est ornée de quelques fleurs qui encadrent la statue de la Vierge. Après une courte lecture de S. Paul, les langues sont déliées. Fraternellement rapprochés par les exercices, les retraitants se communiquent leurs impressions et se disent adieu ou au revoir.

Une seconde retraite, plus spécialement destinée aux professeurs, fut encore donnée à Alken du 16 au 25 août, à 31 retraitants. C'étaient là de très heureux débuts. Et pourtant le prolongement de la guerre était bien menaçant pour la nouvelle œuvre. Alken, notre seule maison de retraites disponible, était envahie par les novices. Les denrées atteignaient un prix exorbitant. Mais nous pouvons le dire en

toute simplicité, la bonne Providence veillait sur nous. Des maisons hospitalières nous accueillirent. En avril 1917, le Recteur du théologat de la Congrégation de Scheut nous permit d'organiser la retraite dans ses locaux. Le charitable Recteur de l'ancien collège de Marneffe, le R. P. Desforges, nous hébergea par deux fois en été.

L'année suivante, M. Le chanoine Thiéry fit des prodiges pour approprier à la retraite l'ancienne abbaye de Ste Gertrude. Le Président de l'Institut Léon XIII, après s'être entendu avec le Recteur de l'Université, nous donna l'usage de son beau séminaire. Deux ou trois fermiers, honnêtes et obligeants, nous livrèrent des marchandises à des prix de faveur. Le comité de ravitaillement vint à notre secours. Les scolastiques de Louvain réussirent à introduire par fraude des vivres dans la place. Le pensionnat d'Héverlé, le couvent des Sœurs de la Charité de Berthem nous fournirent des légumes et de la viande à bon marché, sinon gratuitement. Enfin à Louvain se fonda un comité de dames qui se dépensèrent sans compter pour l'aménagement des locaux et l'organisation du service matériel. Grâce à tous ces concours, nous avons été à même de donner trois retraites chacune des deux dernières années de la guerre : l'une aux environs de Pâques closes, les deux autres durant les grandes vacances.

Cette année 1919, les trois retraites se sont données en été. La retraite de Fayt (septembre 1919) fut la onzième. Ces onze retraites ont réuni 318 prêtres. Certains Messieurs ont tenu à refaire les exercices après un bref délai. Néanmoins, les prêtres qui ont profité de l'œuvre sont déjà au nombre de 282. Sans une manifestation nationale, qui vint déranger les projets, Mgr l'évêque de Namur aurait lui-même suivi, cette année, la retraite d'Arlon.

En temps normal, nous comptons imprimer des circulaires qui indiqueront, dès le début de l'année, les dates et les maisons choisies pour quatre retraites de prêtres. Tout nous porte à croire que, selon la prédiction de Mgr Legraive, nous parviendrons à trouver, chaque année, 150 prêtres désireux de faire ces exercices. Malgré la nécessité que nous avons dû subir de porter à 50 et à 60 francs le taux de l'indemnité pour frais de séjour, les inscriptions ont presque toujours dépassé le maximum des places disponibles.

En 1918, nous avons fait tirer une plaquette de 60 pages, sous le titre *La prière du prêtre*. Elle suggère et explique diverses méthodes appropriées à l'oraison mentale, à l'examen de conscience, à la sainte messe, au chapelet, à l'exercice du chemin de croix, à la récollection mensuelle. Déjà auparavant nous avions imprimé dix feuillets, qui contiennent, le premier, l'ordre du jour ; les neuf autres, le programme de chaque journée. Chaque soir, durant la relaxation qui suit le souper, les retraitants reçoivent le feuillet pour le lendemain.

Ces volontaires sont des retraitants modèles. Ils édifient singulièrement les témoins par leur ferveur et leur régularité. Pour eux-mêmes, ces exercices sont, comme ils se plaisent à le dire, une révélation. D'aucuns s'étonnent qu'on leur ait laissé ignorer si longtemps ce puissant moyen de sanctification. Beaucoup ont le sentiment d'avoir fait une retraite pour la première fois. Et tous sont frappés du bienfaisant effet du silence.

Plusieurs prêtres arrivent avec des préventions ; et les exercices des deux ou trois premiers jours, surtout le Fondement, soulèvent de leur part des objections auxquelles il faut trouver réponse. Mais ces préjugés disparaissent au cours de la seconde Semaine, et je n'ai, jusqu'à présent, connu personne qui ne se soit félicité d'avoir généreusement fait la retraite suivant la méthode de S. Ignace.

Le temps n'efface pas cette bonne impression. « Je vis toujours de ma retraite » : c'est ainsi qu'ils s'analysent après deux ou trois ans.

Les fruits de cette œuvre bénie de Dieu ne sont pas purement individuels : nous enregistrons des résultats sociaux. Déjà, dans trois diocèses, ces exercices spirituels ont amené des réformes dans les retraites pastorales, et plus encore dans les retraites de séminaristes. Les récréations sont supprimées ou notablement raccourcies. Le souci de la persévérance dans les propos de retraite, a fait inaugurer des récollections trimestrielles, occupant une bonne demi-journée, et offrant aux prêtres l'occasion d'un vrai renouvellement spirituel. Mgr l'évêque de Namur s'en est fait le protagoniste ; et elles sont recommandées dans quatre diocèses.

Et y a-t-il lieu d'en être surpris ? Le désir de la sainteté tout court naît ou se fortifie dans ces hommes de bonne volonté. De

divers côtés, on en vient à des essais pour unir les fonctions diocésaines avec la pratique des conseils évangéliques.

La semence des Exercices est une semence d'Evangile. Très petite au début, elle doit devenir un grand arbre, qui abrite les oiseaux du ciel.

Rome-Louvain.

ARTHUR VERMEERSCH S. J.
Professeur de Théologie Morale
à l'Université Grégorienne.

Exercitia viris in Columbia tradita.

Per novem propemodum annos (1903-1911), clarus orator ac doctissimus theologus P. Aloisius Xaverius MUÑOZ s. j. Exercitiis solis viris tradendis sese dicavit ; et magna parte Reipublicae Columbianae in Meridionali America peragrata, novum genus Missionum auspicatus est. Ingens ubique fuit populi christiani ardor, ingens fructus perceptus, infinita omnium ad bonam frugem revocatorum turba.

Urbes, oppida plurima exculta sunt, potissimum in provinciis (*Departamentos* vocant) Antióquia, Caldas et Santander ; sed laudanda quam maxime forma peculiaris quam haec Exercitia induebant : nam pro ratione urbis aut oppidi, ter, quater, septies aliquando repetebatur labor, majori semper numero se exercentium, qui postea (quae est divini amoris vis ad gignendum zelum) concives suos, forsan rebelles, ad Exercitia ineunda excitabant.

Domus Exercitiorum fiebat aliqua ex maximis civitatis (iunctis saepe duabus aut tribus), quae a suis incolis pie offerebantur. Ita centum, trecenti et eo amplius simul convenere ; quumque numerus aliquando nimium excresceret, opus erat tradere Exercitia etiam multitudini virorum, in templo tota die (excepta hora prandendi) manentium ; qui tunc non « interni » sed « semi-interni » dicebantur.

Communio peculiaris singulas series claudebat Exercitiorum ; atque omnibus finitis communio generalis instituebatur, non numquam in publico foro, ad majorem et splendorem et commoditatem : fuerunt autem communiones trium millium, quatuor, quinque, aliquando sex millium virorum, ordine summo accipientium Sacram Eucharistiam per sacerdotes qui infinitas acies percurrebant.

Exculti sunt hoc modo a Patre Muñoz, saepius alio sacerdote Societatis adiuvante, plus quam *septuaginta millia virorum*.

Ad conservandum autem fructum ex sacro secessu perceptum, Sodalitium ubique « de Ejercitantes » dictum, virorum qui singulis mensibus ad sacram synaxim accederent instituebatur, simul ac Bibliotheca pia atque utilis ad commodum eiusdem Sodalitii. Saepe

etiam, rursus visitans apostolicus ille Pater loca quibus Exercitiorum benefactum contulerat, praedicatione, aliquando triduana, eorumdem renovabat vigorem.

Sic factum est ut per sancta Exercitia pietas ubique floresceret ; annosae inimicitiae cessarent ; ludi aleae, ebrietas aliaque vitia publica exstinguerentur. Imo putari potest eiusmodi ministerium plurimum ad pacem in Columbiana Republica firmandam valuisse (1).

Matriti. Daniel RESTREPO s. j.
Rédacteur des Monumenta historica.

(1) Consulantur « Cartas Edificantes de la Asistencia de España », t. v, n. 3°. *extraord.*, et seq. — et « Cartas Edificantes de la Provincia de Castilla », t. I, n. 1°.

L'œuvre des retraites fermées en Hollande.

L'œuvre des retraites fermées ne date en Hollande que de 1906. Aujourd'hui elle y compte onze maisons : quatre sont destinées exclusivement aux hommes, cinq n'admettent que des femmes, deux enfin sont ouvertes aux deux sexes. Jetons un coup d'œil rapide sur le merveilleux développement de cette œuvre.

Avant 1906 les retraites fermées n'étaient pas entièrement inconnues dans notre pays. Au grand établissement de Steyl (Limbourg), noviciat et maison d'études des « Missionnaires du Verbe Divin », accouraient au temps des vacances de nombreux groupes de retraitants allemands. En 1884 Steyl vit les premiers retraitants hollandais au nombre de seize. D'année en année, le nombre de ceux qui venaient y retremper leur foi et leur piété, alla s'augmentant ; en 1906 on compta 93 retraitants, répartis en trois groupes dont l'un se composait exclusivement d'instituteurs ; les deux autres comptaient des hommes de tout rang, mais surtout de la classe moyenne.

Cependant, de 1891 à 1905, les maisons de retraites se multipliaient en Belgique ; on n'y admettait pas seulement les personnes de condition, mais encore les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie, les femmes et les filles du peuple. L'œuvre attira chez nous l'attention des catholiques, qui suivaient de plus près les progrès du mouvement social. En 1906 un Père de la province belge vint à Maestricht, ville industrielle, pour inviter quelques personnes de la classe dirigeante à se joindre à une retraite, prêchée à Xhovémont, près de Liége. Neuf messieurs se rendirent à l'invitation, parmi lesquels M. Ch. Ruÿs de Beerenbrouck, président général des assemblées catholiques dans la province du Limbourg, aujourd'hui premier ministre du royaume. Ils revinrent apôtres de l'œuvre, dont la fondation en Hollande fut dès lors décidée.

On s'adressa au Père Provincial de la Compagnie de Jésus, qui désigna le P. Guillaume Cramer pour en préparer l'exécution. Soutenu par la générosité unanime des catholiques et surtout par le comité, qui s'était constitué sous l'impulsion du futur ministre de la

Justice, le regretté M. Robert Regout, le P. Cramer mit la main à l'œuvre.

En attendant, le 12 mai 1906, un groupe de 46 ouvriers de Maestricht, sous la conduite du Père H. van Reeth s. j., se rendit à Xhovémont ; d'autres groupes suivirent bientôt. Les demandes se multipliant, il fallut invoquer l'hospitalité des maisons belges : Alken pour les hommes, Overpelt pour les jeunes filles, ouvrières des grandes manufactures d'Eindhoven, de Helmond et des environs. Enfin le 4 juin 1908, le vénérable évêque de Ruremonde, feu Mgr Drehmans, entouré d'un nombreux clergé et d'un grand nombre d'invités, bénit la première maison de retraites de la Hollande. Elle s'élève tout près de Venlo, sur une petite colline, d'où elle domine la ville et les environs. Le nom de « Manrèse » était un programme. Les retraitants affluèrent. Pendant le premier semestre on compta 29 retraites, avec un total de 1414 personnes. On y vit des ministres, des membres des deux Chambres, de la magistrature et de l'armée, des commerçants, des fabricants. Cependant la majorité se composa de laboureurs, d'ouvriers, d'instituteurs, d'élèves des gymnases, candidats de l'université, de membres des Conférences de S. Vincent de Paul. Dans la suite s'ajoutèrent les retraites de départ, celles des groupes de policiers, de sacristains, de foot-ballers etc.

Dans la même année, les Filles de la S^te^. Vierge, exilées de la Bretagne, trouvèrent un asile à Eysden, non loin de Maestricht ; elles payèrent l'hospitalité de la Hollande, en accueillant dans leur maison, quoique encore peu spacieuse, les dames et les jeunes filles désireuses de profiter du bienfait d'une retraite fermée. D'autres religieuses françaises, les dames du Cénacle, établies à Tilbourg, reçurent leurs premières retraitantes en 1908.

L'œuvre dès lors ne cessa de se développer. Les Pères Rédemptoristes, s'inspirant du zèle de leur fondateur, promoteur ardent des retraites fermées, voulurent faire participer les provinces septentrionales au bien commencé par la Compagnie dans les diocèses de Ruremonde et de Bois-le-Duc. Le 28 juillet 1910, ils ouvrirent pour l'archidiocèse d'Utrecht une maison à Amersfoort, qu'ils mirent sous le vocable de S. Alphonse. Le lendemain, la maison de Noordwijkerhout, dédiée à S. Clément Hofbauer - l'humble ouvrier, qui devint le

conseiller des grands du monde - ouvrit ses portes aux retraitants du diocèse de Harlem. Restait le diocèse de Bréda, le seul qui n'eût pas sa maison de retraite. Les fils de S. Alphonse pourvurent encore à ce besoin, en érigeant à Seppe la maison S. Gérard Majella, qui reçut la bénédiction épiscopale, le 22 avril 1912.

Les retraitants de « Manrèse » se recrutaient surtout dans les deux diocèses de Ruremonde et de Bois-le-Duc. L'élan une fois donné, Manrèse ne pouvait plus suffire aux demandes. Le P. Cramer se fit encore quêteur dans toutes les paroisses du diocèse de Bois-le-Duc, et le 8 sept. 1913, le vicaire général, au nom de l'évêque, inaugura la maison de Vucht, qui porte le nom de « Loyola ».

Trois maisons, de dimensions toutefois plus restreintes que celles de Manrèse et de Loyola, et destinées exclusivement aux femmes, furent ouvertes en 1913 à Ruremonde par les Filles de la Ste Vierge, en 1914 à Uden par les Servantes du Saint-Esprit, et dans la même année à Rotterdam par les Religieuses de l'Adoration perpétuelle.

Vinrent les années de la guerre, avec la mobilisation de l'armée, la disette et la cherté des vivres, les épidémies et mille autres embarras. Plusieurs maisons en souffrirent : les statistiques en font foi. Quelques-unes, situées plus près de la frontière, donnèrent l'hospitalité aux belges, fuyant la catastrophe qui fondit sur leur patrie. Ruremonde, par exemple, les logea pendant six mois. On vit même des groupes de réfugiés suivre les exercices de la retraite à Eysden, à Venlo, à Ruremonde, à Amersfoort et ailleurs. Eysden en compta jusque onze. Nombre de soldats sacrifièrent leurs jours de congé, pour venir se prémunir, par trois ou quatre jours de retraite, contre les dangers de l'état militaire. On y invita régulièrement tant ceux qui partaient que ceux qui revenaient du service, et ils vinrent en grand nombre.

Enfin sur les instances réitérées de Sa Grandeur l'évêque actuel de Ruremonde, Mgr Schrijnen, une nouvelle maison fut ouverte dans la région minière du Limbourg au mois de juin 1918, sous la direction du P. Cramer. Les PP. Jésuites allemands ont charitablement mis leur maison de campagne d'Aalbeek à la disposition de l'œuvre pendant une partie de l'année, en attendant qu'un nouvel

édifice s'élève sur un terrain, acquis à cette fin au village de Schinnen.

Le mouvement ne se ralentit point. Ainsi, au cours de l'année 1918, plus de 28.000 laïques ont suivi les exercices de la retraite fermée. Grâce aux chaleureux encouragements des évêques et au zèle du clergé paroissial, la retraite est passée, pour ainsi dire, dans les mœurs du peuple catholique. On en parle dans les assemblées catholiques, presque comme d'un devoir de la vie chrétienne. Au premier congrès général des catholiques de la Hollande, tenu à Utrecht au mois de septembre dernier, une des sections s'occupait uniquement de l'œuvre des retraites. Rien n'en fera voir plus clairement le progrès que la statistique suivante.

Mariëndaal. LOUIS VAN MIERT S. J.

	Venlo		Vucht		Aalbeek	
	Retraites	Retraitants	Retraites	Retraitants	Retraites	Retraitants
1908	29	1414				
1909	61	3301				
1910	64	3832				
1911	70	4261				
1912	70	4227				
1913	73	4498	24	1454		
1914	60	3709	58	3303		
1915	65	3939	70	3889		
1916	68	4308	71	3929		
1917	73	4548	70	3887		
1918	68	4151	67	3900	29	1206
Total	701	42188	360	20372	29	1206

	Amersfoort				Noordwijkerhout				Seppe			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Ret^{s}	R^{ts}	Ret^{s}	R^{tes}	Ret^{s}	R^{ts}	Ret^{s}	R^{tes}	Ret^{s}	R^{ts}	Ret^{s}	R^{tes}
1910	11	460	9	416	11	405	10	432				
1911	23	871	23	971	29	1009	21	912				
1912	25	1057	29	1429	29	1210	27	1366	22	936	20	989
1913	28	1252	27	1295	35	1570	27	1368	30	1483	34	1225
1914	24	1052	26	1373	32	1533	23	1109	26	1366	22	1055
1915	28	1332	29	1664	40	1917	18	926	34	1876	31	1658
1916	30	1601	28	1813	53	2222			38	2155	26	1537
1917	30	1529	29	1529	53	2473			42	2455	32	1672
1918	33	1794	28	1767	57	2874			45	2605	26	1332
Total	232	10948	228	12257	339	15213	121	6113	237	12833	191	9468

	Eysden		Tilbourg		Ruremonde		Uden		Rotterdam	
	Ret^{s}	Retr^{tes}	Ret^{s}	Retr^{tes}	Ret^{s}	Retr^{tes}	Ret^{s}	Retr^{tes}	Ret^{s}	Retr^{tes}
1906	8	231								
1907	17	468								
1908	35	1049	32	1211						
1909	52	1516								
1910	53	1713	41	1572						
1911	58	1786	50	1619						
1912	47	1500	50	1873						
1913	41	1228	47	1722	15	580				
1914	33	900	41	1648	18	693	43	1890	34	772
1915	39	1223	42	1513	20	733	58	2661	48	1406
1916	38	1101	42	1409	42	1477	55	2406	59	1984
1917	38	1244	38	1294	44	1554	58	2510	60	2249
1918	38	1128	36	1374	38	1185	58	2713	65	2445
Total	497	15088	419	15235	177	6222	272	12180	266	8856

Casa de Ejercicios de Chamartin de la Rosa.

A tres kilómetros hacía el Nordeste de la capital de España, en deliciosa colina alfombrada de vistosos jardines y sombreada por frondosas arboledas, se levanta majestuoso el gran Colegio de Nª Sª del Recuerdo, de estilo mudéjar, cuyas esbeltas torres anuncian a gran distancia la magnificencia y grandiosidad de su fábrica.

A su sombra benéfica y bajo los auspicios de su patrona la Virgen del Recuerdo se educan cristianamente muchos hijos de la aristocracia española, bajo la dirección de los Padres de la Conpañía de Jesús; y en los treinta años que lleva de existencia ha dotado a la madre patria de muchos y muy esclarecidos próceres, que con su influencia han contribuído y contribuyen al bien de la nación, oponiéndose como fuerte muro a la propaganda impía de la incredulidad moderna.

No satisfecho con estos opimos frutos el celo de la Compañía de Jesus, ha trabajado desde este mismo centro de operaciones, cooperando a la regeneración espiritual del clero, del magisterio, del ejército y de otras clases sociales y centros de acción católica, con el arma poderosa de los Ejercicios de San Ignacio.

En efecto ya desde los principios de este colegio dedicó a este gran ministerio la casa contigua, que en otro tiempo fué la quinta de recreo de los Exmos. Duques de Pastrana, egregios fundadores del Colegio. El apartamiento y soledad del lugar, la salubridad de sus campiñas, la belleza de sus jardines decorados ya desde el siglo XVI por las hermosas balaustradas y escalinatas de piedra berroqueña, obra del inmortal arquitecto del Escorial, Don Juan de Herrera, dan a este sitio un atractivo singular. Así se comprende que les 45 aposentos de que disponía la casa no bastaban para satisfacer a las frecuentes peticiones de los que deseaban recogerse para hacer Ejercicios.

El clero, en primer lugar, de esta diócesis y de las limítrofes ha acudido todos los años en gran número a recibir sus ejercicios anuales en esta santa morada. Cada año se han dado varias tandas de Ejercicios, de 40 a 50 sacerdotes cada una, siempre con frutos

copiosos de santificación y renovación espiritual. Al frente de estas tandas han figurado con frecuencia prelados y otras dignidades eclesiásticas animando con su ejemplo a los demás ejercitantes. Fuera de estas tandas numerosas acudían muchos eclesiásticos entre año entre los cuales merecen particular mención los Señores Nuncios de su Santidad y los Obispos de varias diócesis.

No menos frecuente ha sido la concurrencia de caballeros seglares a esta casa de Ejercicios. La célebre Archicofradía de la Guardia de Honor, la Asociación de Jóvenes Propagandistas, la Congregación de Nuestra Señora del Buen Consejo y San Luis Gonzaga, el Centro de Obreros de la Inmaculada, la Asociación Católica del Magisterio y otras semejantes como también los jóvenes bachilleres de los Colegios de Chamartín y las Maravillas se recogen todos los años a hacer los Santos Ejercicios. El número total de ejercitantes que han desfilado por esta casa en estos últimos 23 años es de 7419, de los cuales 2904 fueron sacerdotes y los restantes 4515 seglares.

Y creció tánto estos últimos años la muchedumbre de los que pedían ser admitidos a los santos Ejercicios que el edificio resultaba ya insuficiente además de estar en estado ruinoso. De ahí la necesidad de construir un nuevo y más amplio edificio se impuso, y a pesar de lo adverso de los tiempos y gran carestía de estos años, se emprendió la obra en el lado occidental del Colegio.

Púsose la primera piedra el día 25 de Abril, fiesta del Patrocinio de S. Josè, del año 1917 ; y en dos años y medio se ha terminado.

Sus tres alas de arquitectura severa, sobria y elegante recuerdan los edificios medioevales, y especialmente la Santa Casa de Loyola, cuyo nobilísimo blasón adorna la fachada del ala central que da entrada al edificio por elegante galería de arcos ojivales y esbeltas columnas de piedra.

Al penetrar en lo interior del edificio, frente a la escalera que sube al piso principal, se ve la entrada de la capilla. Esta es una hermosa rotonda con su cúpula y ventanales de cristaleras decoradas con pasajes referentes a los Ejercicios de San Ignacio. Pueden albergarse en este grandioso edificio hasta 90 ejercitantes, para los cuales, además de una espaciosa sala de lectura y gran refectorio, se hallan todas las comodidades de alumbrado y

calefacción etc. que ponen este edificio a la altura de los mejores en su género.

Tal es, descrita en breves rasgos, la nueva casa de Ejercicios de Charmartin de la Rosa. Dígnese el Señor bendecirla para que produzca los copiosos frutos de santidad que donde quiera suelen producir los Ejercicios de S. Ignacio, a mayor gloria de Dios y bien de las almas.

Madrid. Federico CERVÓS s. j.
Rédacteur des Monumenta historica.

Le Missioni e la Missione Urbana di Roma.

Gli Esercizi spirituali, questo mezzo potente lasciato da S. Ignazio ai suoi figliuoli per promuovere efficacemente la gloria di Dio con la salvezza e la santificazione delle anime, presi nel loro ammirabile organismo, cioè in quel complesso di parti sapientemente legate fra loro per condurre quasi insensibilmente un' anima alla più alta perfezione, non possono certamente darsi a qualsiasi classe di persone. Essi richieggono non solamente una certa svegliatezza di mente, esercitata a pensare e riflettere, ma ancora molta solitudine interna ed esterna, che solamente può ottenersi segregandosi dalle ordinarie occupazioni per consacrare la miglior parte della giornata alla meditazione delle verità che vengono proposte.

Or bene tutto questo non è certo alla portata di tutti ; anzi bisogna dire che pochi sono quelli che hanno e tempo e comodità di fare gli Esercizi spirituali, seguendo tutte le norme dettate da S. Ignazio. Tuttavia non possiamo ne dobbiamo dire che S. Ignazio nello scrivere i suoi Esercizi abbia pensato solamente ad una classe di persone, trascurando le altre. No ; Egli voleva dare ai suoi figliuoli un mezzo efficace ed insieme universale che fosse utile a tutti per la salvezza dell' anima. Esercizi spirituali, dice Egli infatti nel titolo dell' aureo suo libricciuolo, ut *homo,* affinchè l'*uomo* chiunque, sia maschio o femmina, dotto od ignorante, ricco o povero, padrone o servo, *vincat se ipsum,* vinca sè stesso. Tutti dunque devono poterne usare. Ma è da notarsi che mentre S. Ignazio raccoglie nei suoi Esercizi con una sintesi ammirabile e sapientissima maestria sulle basi della ragione e della fede tutto ciò che appartiene alla cristiana perfezione sino al suo più alto grado, indicando le vie facilissime che ad essa sicuramente conducono, lascia poi perfettamente libero chi dà gli Esercizi di aggiungere, di omettere, di sviluppare e proporre le verità in un modo o in un altro come crederà più opportuno, secondo le condizioni delle persone che seguono gli Esercizi, purchè si conservi lo spirito dei medesimi, che è di condurre l'anima dall' orrore e dalla fuga del peccato alla cognizione e all' amore di G. C., che è l'unica via di salute. Ora bene è noto che la maggior parte del popolo cristiano primieramente non ha nè capacità ne tempo per

fare gli Esercizi spirituali come li propone S. Ignazio; e poi non aspirando a perfezione, si contenta di ciò che è strettamente legato con la salvezza dell' anima, cioè dell' osservanza dei commandamenti della legge di Dio. Adunque è necessario, praedicando gli Esercizi di S. Ignazio al popolo, limitarsi alla meditazione delle verità eterne e a quella conoscenza ed amore del N. S. G. C. che basta per condurre le anime alla fuga del peccato, all' adempimento dei propri doveri e alla frequenza dei Sacramenti della Confessione e Comunione, per guadagnare sicuramente il Paradiso. Gli Esercizi dati in questo modo al popolo sono quelli che chiamiamo ordinariamente *Missioni*, le quali devono perciò dirsi propriamente gli Esercizi di S. Ignazio popolarizzati. Infatti noi vediamo usato questo genere di predicazione solamente in questi ultimi tre secoli. Tra i missionari più illustri notiamo i due Segneri, S. Leonardo da Porto Maurizio, S. Alfonso de' Liguori, S. Francesco di Geronimo, S. Francesco Regis, il B. Antonio Baldinucci, il B. Gaspare del Bufalo, il B. Vincenzo Pallotti e cento altri. Il Padre Lacordaire dice della Francia che un nuvolo di Missionari si era precipitato dal nord al mezzo giorno. Ma non possiamo dire che prima di S. Ignazio, cioè di questi ultimi tre secoli, mancasse questa predicazione popolare; non mancava, ma il metodo di essa era ben lontano da quello che fu usato nelle *Missioni*. Tra i più celebri predicatori di quell' epoca in Italia notiamo S. Antonio di Padova (1195-1235), il B. Giordano da Rivalta (1266-1311), Fra Domenico Cavalca (1342), Fra Iacopo Passavante, S. Bernardino da Siena (1380-1444), S. Giovanni da Capistrano (1385-1450), Fra Giacomo della Marca († 1479), S. Antonino, Arcivescovo di Firenze (1389-1459), il B. Bernardino da Feltre, Fra Mariano da Genazzano (1445-1498), Fra Girolamo Savonarola, che poi per superbia travió. Questi predicatori del popolo non mancano certamente di bellissime doti, di dottrina ed anche di unzione, tuttavia essi non hanno in generale nè il metodo nè l'efficacia e la energia che troviamo nelle Missioni inaugurate dopo S. Ignazio dai Padri della Compagnia di Gesù, con immenso vantaggio delle anime.

Missione Urbana di Roma.

Quantunque la sostanza delle Missioni sia sempre generalmente la stessa, tuttavia può variare nella forma, cioè nel modo di proporre all popolo le verità della fede. Una di queste forme è quella

praticata per tre secoli dai Padri della C. di G., addetti in Roma all' Oratorio della SS^ma^ Virgine della Pietà, e di S. Franceso Saverio, detto il *Caravita*, dal P^e^ Gravita suo fondatore. Santissima istituzione fu questa forma di Missione, che poi ebbe nome di *Missione Urbana*. Ecco in che cosa essa praticamente consisteva. Il Padre Missionario muoveva ogni domenica dall' Oratorio qualche ora prima dell' Ave Maria ed accompagnato dai Fratelli dell' Oratorio si recava, ora all' una ed ora all' altra delle piazze più frequentate di Roma. Quivi salito sopra un banco, radunato intorno a sè il popolo che ivi si trovava, faceva un caldo appello ai suoi uditori affinchè lo seguissero alla Missione. Quindi inalberato dai Fratelli il Crocifisso, si formava una processione, la quale cantando inni e lodi al Signore si portava alla chiesa destinata alla Missione in quel mese. Per quattro domeniche consecutive, avevano luogo in questa chiesa istruzioni religiose e prediche intorno alle verità della Fede, ad un numerosissimo uditorio, per disporlo alla Comunione generale dell' ultima domenica. Terminata la Missione, si faceva processionalmente ritorno all' Oratorio con nuove reclute di Fratelli e Sorelle della Congregazione. L'ultima domenica del mese era destinata alla Comunione generale, alla quale spesso era tale l'affluenza dei fedeli che conveniva protrarla sino alle due e anche alle tre ore dopo mezzo giorno. La sede della Missione Urbana era ed è ancora l'Oratorio del Caravita, sito sulla via del Caravita, tra la Piazza di S. Ignazio e il Corso Umberto I. Esso si apre solo la sera poco prima dell' Ave Maria e rimane aperto sino all' una e mezza di notte, per comodo dei fedeli che non hanno altro tempo per recarsi alla chiesa. Quivi trovano il pascolo necessario alla loro devozione, vi ascoltano quasi ogni sera la parola di Dio ed hanno sempre facilità di confessarsi. Non pagine ma volume sarebbero necessari anche solo per accennare gli immensi vantaggi spirituali recati al popolo cristiano ad ogni ceto di persone, da questo Oratorio notturno, col ministero costante delle Confessioni, coi suoi Ristretti, con le sue Congregazioni, con le sue Missioni. Accennerò semplicemente ad alcune di queste: le missioni ai mietitori e falciatori istituite nell' an. 1871 dal P. Merlini, prefetto dell' Oratorio; le missioni ai vetturini e ai marinari di Ripa, intraprese da alcuni zelantissimi Padri e FF. Scolastici del Collegio Romano, i quali dopo le ore della scuola si portavano per le piazze,

pei fenili, sulle rive del Tevere, a catechizzare quella povera gente. Istituzione dell' Oratorio della Missione Urbana furono la Pia Unione di S. Paolo per i Sacerdoti, dalla quale nacquero i catechismi ai soldati, alle carceri, ai forzati di Castel S. Angelo. Promosse, favorite dall' Oratorio furono la Confraternità delle Cinque Piaghe, estesa in molte parti d'Italia ; l'esortazione ai condannati a morte, esercitata dal P. Gravita che fabbricò l'Oratorio ; l'Opera dei Confortatori agli stessi condannati il giorno dell' esecuzione, esercitata poi sempre dalla Confraternità di S. Giovanni Decollato; il catechismo agli Ebrei ogni Sabato e la missione ai medesimi ; il Conservatorio delle Mendicanti e delle Viperesche tutt' ora esistente, fondato da D. Pia Vipereschi, sorella dell' Oratorio ; gli Esercizi spirituali per il corpo dei carabinieri ; la pia casa d'Esercizi spirituali per i giovani di nobile e civile condizione nel locale, presso S. M. Maggiore, detto anche oggi le Cappellette di S. Luigi. E poichè ho detto sopra di D. Pia Vipereschi sorella dell' Oratorio, dirò che tra queste Sorelle si distinsero per pietà ed opera di beneficenza dirette dall' Oratorio D. Maria Cesi, Duchessa d'Acquasparte che ricoverò col suo zelo nel suo Palazzo le giovani cadute o in pericolo ; D. Ponzia Gabrielli, D. Margharita Piccolomini, D. Olimpia Panfili etc. etc. Oggi ancora seguita l'opera esterna delle Sorelle delle due Congregazioni dell' Oratorio femminile, delle Dame e delle Signore per l'istruzione religiosa delle figlie del popolo. Anche nel doloroso periodo della soppressione, l'Oratorio del Caravita, affidato a zelantissimi Sacerdoti, continuò le sue opere di zelo. Meritono speciale ricordo dei Prefetti dell' Oratorio più recenti i PP. Sachetti, Massaruti Pietro e Giovanni Bonanni (Vedi *Notizie istoriche dell' origine e progressi dell' Oratorio della SS^ma^ Comunione generale* del P^e^ Giov. B. Mennini d. G. d. G. Roma, Stamperia Bernabò, 1770).

Ma che rimane oggi della Missione Urbana, che tanti frutti raccolse nei secoli passati ? Non resta che un meschino avanzo dell' antica sua grandezza, una serie di catechismi a dialogo che in alcuni mesi dell' anno si fanno la domenica in qualche chiesa di Roma. Si direbbe un rudero di un grande edifizio crollato. Evidentemente ciò non basta per conservare alla Missione Urbana il suo carattere di Missione, all' Oratorio la sua natura di Oratorio della

Missione, e alla Congregazione il suo titolo di Congregazione della Missione e della Comunione generale.

Che fare? Rimettere la Missione Urbana come era prima del 1870? È impossibile, ciò non risponde più all' indole dei nuovi tempi. Migliore consiglio è parso di convertire la Missione Urbana in una serie di Missioni, quali oggi si danno e furono predicate da Santi, di otto giorni consecutivi con istruzioni e prediche acconcie allo scopo nei quartieri più popolati e quindi più bisognosi della città. Se si aggiunge che i Missionari devono durante la Missione interamente consecrarsi al bene spirituale della popolazione, prestarsi ad ogni suo bisogno, il frutto non può essere che molto abbondante. Perciò questa riforma della Missione Urbana, non solo non la distrugge nella sua sostanza, ma la migliora, la perfeziona, la riconduce al suo fine, al suo primitivo splendore. Le Missioni sono state inaugurate lo scorso mese nella nuova Parrocchia di S. Giuseppe a Porta Trionfale, la quale conta 23.000 ab,, fondata dalla s. memoria di Pio X, il quale fabbricò quasi tutto a sue spese la vasta chiesa parrocchiale. La Missione diede ottimi risultati ; laonde giova sperare che queste missioni che si daranno spesse nei quartieri più popolati di Roma ridoneranno nuova vita e nuove benedizioni del Signore all' Oratorio notturno del Caravita, frutto preziosissimo della Missione Urbana.

Roma, 26 Novembre 1919.

ENRICO M. RADAELI,
Prefetto dell' Oratorio di
S. Francesco Sav. detto il Caravita.

La langue des Exercices.

Le *Glossaire* de la langue de saint Ignace, que les Jésuites espagnols donnent en tête de leur nouvelle édition des *Exercices*, nous renseigne sur la *graphie* du saint ; et nous fait connaître les formes de l'orthographe espagnole actuelle, qui correspondent aux formes plus ou moins archaïques qu'il a employées. On y trouve également quelques termes vieillis, avec ceux qui les remplacent aujourd'hui dans l'usage. De plus, dans les observations qui précèdent le lexique, les doctes éditeurs ont signalé des archaïsmes touchant la construction, et la fréquence des *anacoluthes* et des *ellipses*, dans le livre des Exercices. Est-ce là tout ce qu'il est intéressant de savoir sur la langue de ce précieux ouvrage ? Ou ne se distinguerait-elle que par des particularités orthographiques et grammaticales ? Evidemment non. Bien qu'étranger à toute prétention littéraire, saint Ignace s'est toujours préoccupé sérieusement de la forme même de son texte. Il n'en faut pas d'autre preuve que le soin, remarqué par les éditeurs, avec lequel il n'a cessé jusqu'à ses derniers jours de revoir et d'amender, non seulement son original espagnol, mais encore la vieille version latine dont il est peut-être aussi l'auteur. Il reste donc à étudier la langue de saint Ignace en tant qu'expression authentique de ses idées. Un excellent commencement vient d'être fait par le R. P. Jaime Nonell, dans un petit vocabulaire joint à son étude sur le texte des Exercices, publiée en 1916 (1). Il y explique une vingtaine de locutions, dont il détermine le sens ou les sens divers dans tous les passages des Exercices où ils se rencontrent.

Montrons par deux ou trois exemples l'utilité d'une pareille étude.

Après le 3e exercice du premier jour de la première Semaine, qui est une *répétition* des deux premiers, le 4e doit se faire, comme dit saint Ignace, *resumiendo este mismo tercero*. Le R. P. Roothaan paraît avoir entendu cela d'un véritable *résumé* de la répétition précédente. Et tel paraît être également l'avis des nouveaux éditeurs : le

(1) *Ejercicios. Estudio sobre el Texto.* Manresa. (Non dans le commerce.)

mot espagnol *resumiendo,* disent-ils, n'a pas pour équivalent latin *resumendo,* en reprenant, mais *compendium faciendo,* en abrégeant. Qu'il nous soit permis de contester cette interprétation. Nous pensons avec le P. Nonell que le 4e exercice n'est pas un abrégé, mais bien une *reprise* du 3e. S. Ignace lui assigne en effet la même matière, à savoir « les choses déjà contemplées dans les exercices précédents ». La différence est que l'intelligence n'est plus invitée qu'à *repasser* là-dessus doucement par « réminiscence », c'est-à-dire en suivant les impressions que lui ont laissées les méditations précédentes. Dans les trois autres passages où revient le même mot *resumiendo,* la signification est bien celle de *résumé.* Il y est recommandé au retraitant, le soir, avant le coucher, et le matin, en se levant, et en allant à la méditation, de se rappeler le sujet sur lequel il va méditer. Mais ici le saint a nettement précisé le sens du terme employé, puisque dans le premier cas il ne demande pour ce résumé que l'espace d'un *Ave Maria,* et, dans les autres, il le limite par *un poco,* « un peu ».

Notre second exemple sera le terme *rrazonando* dans le « colloque de miséricorde », qui termine la 2e méditation de la 1re Semaine. Le P. Roothaan a rendu le mot par *ratiocinando,* « raisonnant ». Le P. Nonell observe justement que dans un *colloque,* le raisonnement ne serait plus guère à sa place. Il constate d'ailleurs que *razonar* en espagnol a le même sens que *hablar,* « parler ». Ajoutons que l'ancienne version traduit par *colloquendo,* « s'entretenant » (avec Dieu) ; et que saint Ignace, là où il veut parler de *raisonnement,* emploie le mot *raciocinar, raciocinando,* par exemple dans la 2e annotation et dans le 5e point du 1er mode d'élection. Le fait est que *razonar,* comme l'italien *ragionare,* emporte, spécialement dans l'ancienne langue, avant tout l'idée de *discours,* de *conversation.* Tel était le sens du substantif *razon,* dont *razones* est dérivé. Un exemple intéressant m'est offert par un vieux dicton espagnol, qui a bien pu inspirer S. Ignace dans l'observation préliminaire à la *contemplatio ad amorem.* Voici ce dicton sous sa forme archaïque :

Obras son amores, non che rezones.

C'est-à-dire « les œuvres sont des preuves d'amour, et non les discours ».

Enfin, un troisième exemple, que je ne trouve pas chez le P. Nonell, et que je ne veux qu'indiquer, parce qu'une discussion approfondie m'entraînerait trop loin : *sentir*. L'emploi si fréquent de ce terme chez S. Ignace a pu contribuer à accréditer l'erreur de quelques auteurs sur l'importance qu'il accorderait aux motions sensibles dans sa spiritualité. S. Ignace, en effet, paraît avoir affectionné ce terme, mais sans y attacher aucune idée de sensation ou de sensibilité matérielle. Dans les annotations 6e, 8e, 10e, où le terme est employé pour les observations faites par le directeur sur son retraitant, il ne signifie rien autre chose que « voir, remarquer ». — Dans le titre des Règles « pour *sentir* et connaître en quelque manière les motions excitées dans l'âme », le terme représente une perception expérimentale du sens intime ou de la conscience intellectuelle. — C'est encore d'une connaissance toute intellectuelle qu'il s'agit, lorsque, dans le triple colloque de la 1re Semaine, nous demandons à « *sentir* une connaissance et une détestation intime de nos péchés », puis à « sentir le désordre de nos opérations ». Seulement le choix du mot, spécialement avec la combinaison hardie, *sentir une connaissance,* montre combien S. Ignace voudrait que l'âme fût *pénétrée* de cette connaissance, de cette horreur du péché et de tout ce qui y conduit. Il convient de rapprocher ici la conclusion que le saint aimait à donner à ses lettres : « Que Dieu nous accorde la grâce de *sentir* (que sintamos) sa volonté, et de l'accomplir entièrement ». Il a choisi le mot *sentir,* parce qu'il lui a paru plus énergique que celui de *connaître* simplement, mais il n'est pas sorti de l'ordre intellectuel. – L'idée de *sentir,* avec la signification *d'expérience sensible,* paraît naturelle quand S. Ignace assigne comme matière aux répétitions les parties où l'on a *senti* plus de consolation, etc. Et cependant il nous avertit de ne pas trop presser cette signification. D'abord, parce qu'il ne parle pas seulement de consolation et de désolation, mais aussi de *connaissance*, c'est-à-dire de *lumières* spécialement *senties*. Ensuite, comme le font remarquer les éditeurs des *Monumenta*, il a de sa main, dans l'ancienne version latine, substitué au mot *senserit,* qui correspondrait littéralement au *haya sentido* du texte espagnol, le terme décoloré. *habuerit.* Cela, dans le passage de la 1re Semaine ; dans le passage parallèle de la 2e Semaine, à la même place, la vieille version a tout simplement l'expression non moins terne, *invenerit.*

Reste l'endroit de la 2e annotation, où nous lisons que « ce n'est pas l'abondance de savoir qui rassasie et satisfait l'âme, mais de *sentir* et de goûter intérieurement les choses ». Il n'est pas non plus ici question de sensation, mais uniquement d'un sentiment spirituel profond, d'une connaissance intime, accompagnée d'affections de la volonté, avec consolation sensible ou non.

Enghien. JOSEPH BRUCKER S. J.

De Hoogeerwaarde Pater Joannes Roothaan en de Geestelijke Oefeningen van den H. Ignatius.

« Door de Geestelijke Oefeningen, zegt Pater Roothaan, zijn onze eerste Vaderen en die op hen volgden in geheel andere mannen veranderd. Door hen zijn daarna anderen en vervolgens wederom anderen in de Geestelijke Oefeningen gevormd » (Epist. R. P. J. Roothaan, De Spirit. Exercit. usu, n. 1). Dit begrepen de Paters van Wit-Rusland, toen zij, bij de grootste ramp, welke der Societeit van Jezus ooit is overkomen, steeds vasthielden aan de Geestelijke Oefeningen van den H. Ignatius. Toen namelijk in de eerste en tweede Congregatie van Polotsk de vraag werd gesteld, op welke voorwaarden men de ex-Jesuïeten, die uit andere landen naar Wit-Rusland kwamen, kon opnemen, beslisten deze Congregaties als volgt : « Zij die reeds vroeger hun professie hebben gedaan, zullen deze na een retraite van acht dagen kunnen vernieuwen ; alle overigen zullen gedurende vier weken de Geestelijke Oefeningen moeten doen (Congreg. I Pol., decr. 4 : II, decr. 7).

Het spreekt van zelf, dat ook de novicen te Dunaburg in de Geestelijke Oefeningen gevormd werden. Het meest heeft Joannes Roothaan aan die vorming beantwoord, zoodat hij de eerste en machtigste bevorderaar der Geestelijke Oefeningen in de negentiende eeuw geworden is. Van den beginne af legde hij zich met alle kracht op de studie der Geestelijke Oefeningen toe. Nog als Generaal bewaarde hij een eigenhandig afschrift van Pater Joannes Petitdidier 's : *Exercitia Spiritualia tertio probationis anno a Patribus Societatis Jesu per mensem obeunda juxta normam Sancti Ignatii Loyolae fundatoris ejusdem Societatis,* in de XVIII^{e} en XIX^{e} eeuw herhaaldelijk gedrukt, zoo duidelijk en fraai geschreven dat men toen reeds èn den ijver van den novice èn zijn eerbiedige hoogachting voor de Geestelijke Oefeningen kon bewonderen. Toen reeds maakte hij ook bemerkingen en verklaringen bij de *Versio Vulgata,* welke de novicenmeester hem voor de groote retraite in handen gaf. Het waren alleen bovennatuurlijke verlichtingen, welke God hem schonk in zijn dagelijksche overwegingen.

Wanneer hij wat later, vooral gedurende de jaarlijksche retraite, zich verdiepte in de studie van de *Versio Vulgata* en bij het nauwkeurig ontleden van den tekst een zwakke uitdrukking vond of een duistere en

dubbelzinnige zegswijze, dan kwam telkens levendiger het verlangen bij hem op, om het kostbare boek te lezen in de taal, waarin de H. Ignatius het oorspronkelijk geschreven heeft. Te dien einde leerde Pater Roothaan allengs de Castillaansche taal zoo volledig, dat hij ze op lateren leeftijd niet alleen zuiver sprak, maar ze ook vaak gebruikte in zijn innig onderhoud met God. Toch heeft hij in Wit-Rusland of in Zwitserland den zoozeer verlangden Spaanschen tekst nooit in handen gehad. Te meer verlangde hij er naar, omdat hij allengs de treurige ondervinding opdeed, dat men zich veelal tevreden stelde met boeken, waarin van het werk van den H. Ignatius nauwelijks meer iets over was. Hierover klaagde hij niet alleen in zijn beroemden brief over de Geestelijke Oefeningen, maar ook in zijn bezondere briefwisseling. Zoo schreef hij b. v. aan den Eerw. Heer Tewes te Paderborn, een zeer vurig ijveraar voor de Geestelijke Oefeningen : « Quod ad edenda germanice Exercitia S. P. attinet, nollem ea nimis *fuse* explicari. Mea quidem sententia, nimis jam multa in hoc genere evulgata sunt, et nimis diffusa. Vis omnis in grano sinapis est ». Ook toen hij zijn beroemde missiën in Zwitserland gaf, bleef hij zoo dicht mogelijk bij de Geestelijke Oefeningen, en sprak zelfs over de *Drie klassen van Menschen*. Hier ontstonden zijn *Meditationes et Instructiones pro SS. Missionibus*. Van Ignatius had hij geleerd de eerste rol te geven aan het verstand. Zoo schreef hij in zijn *Fundamenti explanatio* ; met 't hoofd moet de bekeering beginnen, placht hij te zeggen (De Katholiek, D. 65. bl. 418-419). Met een niet geringeren uitslag gaf hij in 1824, 1826 en later te Chieri in Piemonte de Geestelijke Oefeningen ; eveneens aan de adellijke Congregatie en de studenten der Universiteit te Turijn, waar hij gedurende zes jaren het Collegie bestuurde.

Het meest heeft echter Pater Roothaan tijdens zijn Generalaat voor de Geestelijke Oefeningen gedaan. Terwijl hij de studiën op het Exercitieboek voortzette, gaf hij 27 December 1834 zijn bekenden brief uit : *De Spiritualium Exercitiorum S. P. N. studio et usu,* die zoo machtig veel goed heeft bewerkt. Weldra was ook de uitgave der *Exercitia Spiritualia S. P. Ignatii de Loyola* gereed. Wij weten dat hij als Generaal zijn jaarlijksche retraite, maar vooral zijn vrije Zondagsche uren besteedde aan de studie op het Spaansch origineel. Aanvankelijk echter had hij enkel het plan, de *voornaamste* zijner aanteekeningen bij een nieuwe uitgave der *versio vulgata* te voegen. Eerst toen hij ondervond, dat een keuze moeilijk was en dat een letterlijke vertaling uit het Spaansch veel van den eenvond

en de zalving van het origineel zoude bewaren, veranderde hij van plan. In het jaar 1835 verscheen de eerste editie, die naast de *Vulgata versio* ook zijn bedoelde *versio litteralis* bevatte, met noten. Voorop ging een Voorrede en *Litterae encyclicae... De Spiritualium Exercitiorum studio et usu.* Verschillende uitgaven kwamen uit nog tijdens het leven van P. Roothaan, en telkens vermeerderd. De definitieve editie verscheen in 1854, het jaar na zijn dood. Dit boek, dat ook tal van afdrukken beleefde, veroorzaakte een ijver in de studie van het Exercitieboek, zooals nooit tevoren gezien was. Toch waren sommigen over het werk van P. Roothaan en het oordeel der revisoren maar ten halve tevreden. Deze laatsten waren de Paters : Vincentius Pavani, Aloysius Landes, Joannes Rozaven en Thomas Glover, allen Assistanten ; dan de secretaris der Societeit, Pater Joannes Janssen, die als zeer streng bekend stond en voor menschelijk opzicht ontoegankelijk was, en eenige Spaansche Paters. De groote eerbied van P. Roothaan voor de *Versio Vulgata* blijkt uit deze uitgave en vooral ook uit een brief aan Pater Maurice Nizard, 1 Aug. 1840.

Zeer belangrijk voor de Geschiedenis der Geestelijke Oefeningen en met name voor de uitgave, welke P. Roothaan bezorgde, is de voorgenomen, maar nooit verschenen editie van P. Pierre Jennesseaux : *Geestelijke Oefeningen van onzen H. Vader Ignatius van Loyola, stichter der Soc. van Jezus, in het Spaansch, met drie Latijnsche vertalingen en de noten van den Hoogeerw. Pater Roothaan* (Zie ook *P. Albers s. j., De Hoogeerw. P. Joannes Ph. Roothaan*, Nijmegen 1912, Deel II, bl. 443 ; Bijlage, uit de Mss. van Pater H. Watrigant s. j.).

Verder gaf P. Roothaan uit : *S. P. Ignatii Loyolae Exercitia Spiritualia textu Hispanico* ex diligenti cum autographo collatione restituto, Romae 1837. Met zijn bemoediging en steun verscheen een arabische vertaling der Geestelijke Oefeningen. Ook *P. Achilles Gagliardi, S. P. Ignatii de Loyola, De discretione Spirituum regulae explanatae, Neapoli 1851.* Vooral echter *J. Roothaan, De ratione meditandi,* dat in 1837 litogr., en ontelbare malen gedrukt verscheen in het latijn en in vele vertalingen.

Door woord en voorbeeld heeft Pater Roothaan de kennis en de praktijk der Geestelijke Oefeningen bevorderd. Bekend is zijn brief aan een Belgisch Pater, die hem om raad vroeg in het geven der Geestelijke Oefeningen ; bekend zijn woord : « Een retraite preeken, de exercitiën preeken, dit is een uitdrukking, die niet juist is ; men geeft een retraite, men laat de exercitiën doen, men preekt ze niet (Zie P. H. Watrigant s. j. aan

P. A. Feyerstein s. j. *Annotationes et Instructiones Spirit.*, Hagaecomitis 1891, p. 401-402, 400). Over het talent om de Geestelijke Oefeningen te geven, schreef hij een brief aan Graaf von Senfft-Pilsach, gezant van Oostenrijk te Munchen.

Groot gewicht hechtte Pater Roothaan aan de onderrichtingen tijdens de retraite : niet zelden zelfs, zooals herhaaldelijk in het Collegium Romanum, en in 1849 te Laval en te Leuven liet hij het geven der punten aan een ander over, terwijl hij zelf de onderrichtingen gaf. Studie en gebed oordeelt hij noodzakelijk om ervaren te zijn in de Geestelijke Oefeningen. Roerend in zijn brief daarover aan P. Franciscus Renault. Ook over het groote nut van retraitehuizen spreekt P. Roothaan zeer vaak in zijn brieven. Onder zijn bestuur ontstonden er te Rome 1833, Laval 1839, Lyon 1842, Napels 1851 retraitehuizen.

Het bovenstaande is meer den voldoende om P. Roothaan den Generaal der Geestelijke Oefeningen te noemen.

Ten slotte is het ons een eer en een genoegen, deze regelen op te dragen aan PATER WATRIGANT S. J. bij zijn gouden jubilé, en hem van harte geluk te wenschen, wijl hij in zijn grooten ijver en zijn gestage werkzaamheid voor de Geestelijke Oefeningen zoo veel gelijkt op den beroemden Generaal, P. Roothaan, die zonder twijfel heden met groot welgevallen neerziet op zijn trouwen leerling.

Maëstricht. PETRUS ALBERS S. J.
Professeur d'Histoire ecclésiastique.

La Consolation et la Désolation. La Consolation intérieure et la Désolation intérieure dans les Exercices de S. Ignace.

I

D'après S. Ignace, la consolation diffère de la consolation intérieure. Toutes deux étant dues au bon esprit (1), l'une (la consolation) est due à Dieu ou aux anges, — l'autre (la consolation intérieure) est due à Dieu seul et ne saurait être due aux anges (1e règle, 2e série). Etant dues à des esprits (Dieu ou les anges), toutes deux frappent non pas notre âme (c'est-à-dire notre âme dans ses actes qui animent notre corps), mais notre esprit (c'est-à-dire notre âme dans ses actes séparés, accomplis sans le corps). Mais l'une (la consolation) le frappe par l'intermédiaire d'une considération dont nous avons eu conscience préalablement à la consolation, — l'autre (la consolation intérieure) le frappe sans qu'aucun motif de consolation soit venu précéder et amener la consolation par une cause consciente pour nous.

Les anges peuvent consoler *extérieurement à la consolation,* c'est-à-dire nous faire connaître des considérations qui sont de nature à nous causer de la consolation, mais Dieu est le seul esprit qui, en vertu même de ce qu'Il est seul créateur, est capable de pouvoir faire être *intérieurement* la consolation elle-même en notre esprit sans recourir à des considérations préalables. Car, du même acte dont Il nous a créés, Il nous maintient l'être, et Il fait être en nous la consolation. Celle-ci est dès lors dite *intérieure,* parce qu'elle est due à l'acte dont Dieu nous donne l'être. Cette toute-puissance, propre aux paroles de Dieu, donne seule l'existence aux créatures,et dès lors cette toute-puissance est le signe par excellence auquel il faut, dit Ste Thérèse, discerner les paroles de Dieu. Comme Il est seul Celui qui est sans origine ni auteur, sa parole est aussi la seule qui de rien fait être.

(1) *La Versio prima* des exercices renvoie à S. Thomas d'Aquin (*S. Th.* 2 a 2 ae, q. 9, a. 1 & 6 et q. 10, a. 4).

L'*Imitation de Jésus-Christ,* dans son 3e livre, ne parle que de la consolation intérieure. Elle appelle locution divine (ch. I) l'action consolatrice propre à Dieu agissant sur la faculté de connaître qu'a notre esprit. Au contraire, les deux livres précédents parlent des « *admonestations* » respectivement « utiles » (1er livre) et « attirantes » (2e livre). Le 2e livre parle de la consolation due aux anges ou à Dieu. — De cette consolation le bon esprit ne s'atteste que par l'attrait divin dont Dieu, agissant sur la volonté de notre esprit, fait suivre les considérations qui sont préalables à cette consolation, que ces considérations préalables soient notre fait ou qu'elles soient le fait de Dieu ou des anges. — Par conséquent, le bon aloi de cette consolation ne s'atteste que par les bons effets (attraits, quiétude, goûts divins), tandis que le bon aloi de la consolation intérieure s'atteste par elle-même. S. Ignace (15e annot.) veut que le directeur qui donne les exercices supprime ses admonitions pendant le temps des exercices, car le saint y escompte la consolation ou la consolation intérieure.

II

La science qui traite d'une chose est aussi celle qui traite du contraire de cette chose. C'est pourquoi la désolation et la désolation intérieure se rencontrent dans l'*Imitation* et dans les *Exercices*, car ces deux écrits traitent de la consolation et de la consolation intérieure. S. Ignace tient formellement que les résultats des exercices sont défectueux dès qu'ils manquent de consolation ou de désolation. En effet, pour lui la désolation est tout autant que la consolation le fait du bon esprit.

Formellement S. Ignace traite de la différence entre la consolation et la désolation. La contemplation de l'apparition de Jésus ressuscité à sa sainte Mère (4e semaine 1e contemplation), montre comment la Vierge est consolée intérieurement alors qu'elle était désolée intérieurement (1). « Jésus, dit S. Ignace, consola Marie comme un ami console un ami ». En effet, le propre de la consolation intérieure, c'est qu'elle bannit toute crainte, comme un ami oublie toute crainte en présence de son ami. — Le 1er livre de

(1) Cette contemplation se trouve déjà dans Ludolphe de Saxe (Vie du Christ (1330), traduite en espagnol). Ste Thérèse emprunta à cet auteur les signes de l'habitude des dons du Saint-Esprit par la consolation intérieure (1561).

l'*Imitation*, et la 1e semaine par l'application des sens à l'enfer, avaient au contraire en vue l'utilité de la crainte pour parer aux insuffisances de l'amour pur (Admonitions utiles est le titre du 1er livre à cause de cette utilité de la crainte). Là c'était l'amour de l'esclave (voie purgative). Au 2e livre, comme à la 2e et à la 3e semaine, c'était l'amour du soldat, servant pour une solde ou pour un bien (voie illuminative). La « conversatio » (2e livre, 1er chap.) est la réponse du soldat à l'appel du chef qui part en guerre et rassemble des soldats (2e semaine, 1re méditation). L'étude de la désolation intérieure et de la consolation intérieure fait respectivement l'objet du début et de la fin du 3e livre de l'*Imitation*. De part et d'autre, Dieu y agit sur les actes que l'âme de l'homme peut poser sans le corps comme agit un pur esprit. A la quatrième semaine, Dieu ne se cache plus à l'âme, dit S. Ignace, comme Il se cachait dans la désolation intérieure des semaines précédentes. Désormais, dans la consolation de Marie par Jésus ressuscité, Dieu ne se manifeste plus seulement à l'esprit, mais aussi à l'âme de Marie, tandis que, depuis le début de la Passion, Dieu ne se manifestait qu'à l'esprit de Jésus et de Marie et se cachait à leur âme. On peut appeler d'un seul nom des actes différents, lorsqu'on ne les définit que négativement. C'est pourquoi les théologiens, ne caractérisant que négativement les actes de l'âme, disent qu'ils ne sont pas le fait de purs esprits, et ont pu appeler avec S. Ignace actes de mémoire tous les actes qui sont le fait de l'âme en tant qu'elle anime un corps.

L'essentiel de la différence entre la consolation intérieure et la désolation intérieure est la séparation de l'âme et de l'esprit. Dans la désolation intérieure, Dieu agit sur l'esprit sans permettre que cette action rejaillisse sur l'âme. C'est pourquoi Jésus dit que son âme est triste jusqu'à la mort, peine du dam ou séparation de Dieu, tandis que son esprit continue à jouir de la joie de la contemplation de la face de Dieu. L'esprit du Christ, c'est l'âme du Christ agissant en ses actes comme pur esprit. L'âme du Christ, c'est son âme agissant en ses actes comme animant le corps. Au Magnificat, l'âme de la Vierge recevait le rejaillissement de la joie que son esprit avait sans cesse en contemplant la face de Dieu.

Louvain. A. THIÉRY,
Chanoine, Professeur à l'Université.

L'Amore negli Esercizi di S. Ignazio.

S. Ignazio alla fine dei suoi Esercizi ha una considerazione ch' egli intitola « Contemplatio ad amorem spiritualem », o piuttosso, traducendo alla littera : « Contemplatio ad obtinendum amorem ». Non è però a credere che il Santo intenda di eccitare in noi il santo amore di Dio all' ultimo momento, e solo per mezzo di quella contemplazione. L'amore è il frutto di tutte e singole le parti degli Esercizi, e la contemplazione finale, di quel frutto è il mirabile riassunto.

Analizziamo dapprima la contemplazione. Comincia con due osservazioni, alle quali segue il primo punto, con un colloquio. In queste quattro parti è facile ritrovare il preciso concetto che dell' amore di amicizia o carità ci dà S. Tommaso (1). Tre di fatti sono gli elementi ch' egli richiede all' amore di amicizia : l'amore di benevolenza, la communicazione dei beni, la reciprocità. Il primo è indicato da S. Ignazio nella prima osservazione : « Amor debet poni magis in *operibus,* quam in *verbis* ». Sarebbe una pura parola dire « ti voglio bene », quando non do il bene che voglio. Quindi, se l'amore è sincero, deve essere donativo ed operativo : « ti voglio bene, e ti *do* o ti *faccio* il bene che ti voglio ». Il secondo ed il terzo elemento li ritroviamo nella seconda osservazione di S. Ignazio : « Amor consistit in communicatione [quae sit] ex utraque parte, scilicet ut det et communicet amans amato ea quae habet, vel ex iis quae *habet* vel *potest* et sic vicissim amatus amanti, ita ut, si alter habet scientiam, det illi qui eam non habet ; si honores ; si divitias : et sic [porro] alter alteri [vicissim] ». — Posto questo, S. Ignazio nel primo punto ci mette sott' occhio la parte di Dio, cioè quello ch' egli *fa* per noi, e quello che a noi *dà,* « quantum *fecerit* Deus Dominus noster pro me ; et quantum mihi *dederit* ». Nel colloquio che segue immediatamente ci eccita a far la parte nostra, cioè a dare il ricambio. Qui si potrebbe dire che la contemplazione finisce, completa nelle sue parti, preludi, corpo e colloquio. Gli altri tre punti

(1) 2a 2ae, q. 23, a. 1.

aggiunti non sono che uno sviluppo del primo. Dio di fatti è presente dovunque per *darci* quello che ci dà: « Deus habitat in creaturis »; e per darcelo: « Deus *operatur et laborat* propter me in omnibus rebus creatis »; e quanto mi *dà* non è che una costante ed ininterrotta emanazione da lui: « Sicut a sole descendunt radii, a fonte aquae ».

A chi ben osserva apparirà facilmente che questi stessi elementi si ritrovano in tutto il corso degli Esercizi. La prima osservazione giustifica la formola adottata da S. Ignazio nel proporci il fine dell' uomo. Avrebbe potuto dire: « l'uomo è stato creato per amare Dio ». Ma « amare Dio » è una *parola*, e « amor debet poni magis in operibus, quam in verbis ». Ecco allora il Santo indicarci le *opere*: lodare, riverire, servire Dio. Lodare Dio per S. Ignazio è sinonimo di *glorificare*, così che nel ripetere la formola, alcune volte sostituisce questa parola a quella (1); alcune altre volte le accoppia insieme, quasi che la seconda meglio spieghi la prima (2). Ed in realtà la gloria è la chiara conoscenza che noi abbiamo delle perfezioni altrui, la quale prorompe nella *lode*, « clara cum laude notitia », come dice S. Tommaso (3), prendendo la definizione da S. Agostino (4), benchè egli la attribuisca a S. Ambrogio. Ma non basta una pura lode a parole; la vera lode, e quindi la vera gloria di Dio consiste nell' *operare* noi secondo che esigono le perfezioni divine da noi conosciute. « Laudare Deum et in gloriam Dei *agere* incidit in idem », dice il Card. Billot (5). E una tale lode è una prova sincera d'amore.

Nè prova meno sincera è il *servire* Dio, cioè sottomettersi ai suoi voleri. La migliore dimostrazione è la parola di Gesù Cristo

(1) Cfr. Medit. delle tre classi: 3° preludio confrontato colla spiegazione della terza classe e colla nota. — Secondo modo di elezione, regola 2ª.

(2) Cfr. Annotaz. 6ª; terzo grado di umiltà; terzo tempo dell' elezione all' osservaz. 3ª; riforma.

(3) 1a 2ae, q. 2, a. 3.

(4) Contra Maximin. l. 3, a. 13; P. L. 42. c. 770.

(5) *De Gratia*, Thesis XX, § II. Cfr. S. Aug. in Ps. 146. P. L. 37, c. 1899 e in Ps. 34. Serm. 2, n. 16. P. L. 36, c. 341.

stesso : *Si diligitis me, mandata mea servate* (1). Anzi, posto che la legge si compendia nell'amore (2), servire Dio è osservare la legge d'amore, cioè amare,

Stabilito il fine dell'uomo, S. Ignazio comincia subito ad eccitarci all'amore di riconoscenza. Nella contemplazione finale propone specialmente tre titoli che Dio ha alla nostra gratitudine: « beneficia accepta *Creationis, Redemptionis*, et *dona particularia* ». I benefici della *Creazione* sono sufficientemente accennati nel « fondamento », dal momento che il Santo vuole che ci fermiamo a meditare il fatto della creazione dell'uomo, « homo creatus est » ; e di più ci insegna che tutte le cose che lo circondano sono mezzi che Iddio, nella sua infinita bontà, gli ha preparati per raggiungere il suo fine: « reliqua super faciem terrae [sita], creata sunt propter hominem, et ut eum iuvent in prosecutione finis, ob quem creatus est ».

I benefici della *Redenzione*, in generale per tutti gli uomini, ed in *particolare* per ciascuno di noi, ci vengono proposti nelle meditazioni delle quattro Settimane. Il primo punto dell'esame generale di coscienza deve essere il ringraziamento a Dio : « gratias agere Deo Domino nostro prò acceptis beneficiis ». Lo scopo di questo punto è di preparare il fondo che darà maggior risalto ai nostri peccati. E quale fondo più atto che il fondo d'oro della munificenza di Dio visto di noi? — Questo pensiero così giusto sarà utilizzato in tutta la prima Settimana, destinata a farci concepire il dolore dei peccati. È vero che il motivo principale di contrizione suggeritoci da S. Ignazio è l'offesa di Dio (3) — e questo è amore puro — ; ma poi in tutte e tre le meditazioni della via purgativa egli finisce con un ringraziamento a Dio, per meglio farci intendere la malizia nostra in opposizione alla bontà di lui. Nella prima, il colloquio è al Crocifisso : « Creator cum esset, eo devenerit, ut hominem se fecerit et ab aeterna vita [venerit] ad mortem temporalem, et ita ad moriendum pro meis peccatis ». Nella seconda, è a Dio che ci ha tollerati : « Concludere... gratias agendo Deo Domino nostro, quod mihi

(1) Jo. 14, 15.

(2) Matt. 22, 40.

(3) Cfr. 3° punto della medit. dei peccati proprii.

dederit vitam usque adhuc». Nella terza, è al supremo Giudice che ci ha preservati dall' inferno: «Gratias ei agere, quod non siverit me incidere in ullam ex istis (tre classi di dannati) finiendo vitam meam. Item quomodo usque adhuc semper tanta pietate et misericordia erga me usus sit». Sono questi tutti *dona particularia* attissimi ad eccitare in noi l'amore di riconoscenza.

Il beneficio generale della *Redenzione* ci è proposto nella meditazione dell' Incarnazione. Con una serie di contrasti efficacissimi tra il mondo e Dio (persone, parole ed opere), S. Ignazio ci fa intendere l'indegnità dell' uomo e la bontà del suo Creatore, e ci conduce così alla gratitudine: «agens gratias divinae maiestati» (1). Questo sentimento ci accompagnerà in tutte le meditazioni della vita di Gesù Cristo; anzi andrà crescendo col crescere delle prove d'amore del Redentore, e troverà il suo colmo, ricordando la sua Passione: «Considerare ea quae Christus Dominus noster patitur in humanitate, vel pati vult... quomodo divinitas se abscondit, scilicet, quomodo posset destruere inimicos suos, et id non facit, et quomodo sinit pati sacratissimam humanitatem tam crudelissime... quomodo haec omnia patitur pro peccatis meis» (2). Nella quarta Settimana ci sarà un nuovo beneficio da meditare, l'ufficio di consolatore assunto dal divino Risorto: «Speculari officium consolandi [suos, quod Christus Dominus noster exercet» (3); e finalmente l'avveramento della promessa fatta dal gran Re ai sudditi fedeli: «Sequens me in pugna [in laboribus], etiam sequatur me in gloria» (4).

A questi preziosissimi benefici compartitici con tanta generosità deve rispondere la riconoscenza, con un *amore di benevolenza*. S. Ignazio lo esige. Già nella prima Settimana ci mette davanti al Dio crocefisso per noi: «inspiciendo me ipsum, quid egerim ego pro Christo, quid agam pro Christo, quid agere debeam pro Christo». Se proporrò di non più peccare, il proposito deve essere eccitato dall'amore. Il timore sarà solamente un secondo baluardo in una

(1) Considerazione 3ª del 2° punto.

(2) Le tre ultime consideraz. nella medit. della Cena.

(3) Consider. 5ª della 1ª contempl.

(4) Medit. del Regno di Cristo, parte 2ª, punto 1°.

ben triste ipotesi : « si [unquam] amoris Domini aeterni oblitus fuero »(1) — In tutte le meditazioni della vita di Gesù Cristo il desiderio, più vivo e costante dell'anima deve essere quello che si formola così nel terzo preludio : « petere cognitionem intimam Domini, ut magis ipsum *amem,* eumque [magis] sequar », cioè un amore ben fondato ed operoso (2). E nelle meditazioni della Passione, ci ecciteremo alla compassione : « hic incipere magno nisu et conari ad dolendum » (3) ; ma, non già ad una compassione sterile di puro sentimento, bensì ad una compassione efficace, che ci porterà ad operare e patire per Gesù : « quid debeo ego facere et pati pro illo » (4).

A nessuno sfuggirà la perfetta rispondenza tra il colloquio della contemplazione « ad amorem » e quello della meditazione del Regno di Cristo e dei due Vessilli. In entrambi è l'offerta di quanto l'uomo ha di più prezioso ; qui io offro a Dio le ricchezze e l'onore, là « quidquid habeo et possideo ». E la nota apposta alla meditazione delle tre Classi prova quanto sforzo l'anima sia disposta a fare per dare a Dio tutto. — Che se nella contemplazione « ad amorem » si offre a Dio la libertà, l'intelletto, la memoria, la volontà, il terzo grado di umiltà ci insegnerà il modo migliore di fare questa offerta, impegnandoci a non ricordare che Gesù, a non pensare che a Lui, a non volere che quello che'Egli ha voluto, e perchè l'ha voluto, amando così contemporaneamente dell' amore più puro Gesù, Verbo incarnato, « ut ei magis actu similis fiam », e Dio, la cui volontà ci eravamo proposto di cercare, « ad quaerendam et inveniendam voluntatem divinam » (5), ed abbiamo trovata in quel Gesù che è la più completa e la più perfetta manifestazione della divina Volontà.

Nell' ultima Settimana arriveremo a rallegrarci della gloria di Dio : « ut laeter et gaudeam intense de tanta gloria et gaudio Christi Domini nostri », vedendo « quomodo Divinitas, quae videbatur se abscondere in Passione, apparet et ostendit se nunc tam miraculose

(1) Eserc. 5°, 2° preludio.

(2) Medit. dell' Incarnaz., 3° preludio.

(3) Medit. dell' ultima cena, 1° punto, 4ª consider.

(4) Idem, consider. 6ª.

(5) Annotaz. 1ª.

in Resurrectione per veros et sanctissimos eius effectus (6) » : e questa è gloria non solo di Gesù Cristo, ma anche di Dio che sí glorifica nel benedetto suo Figlio. — Quale ricambio maggiore potrebbe dare una povera creatura al suo grande Benefattore ?

Chi ci ha seguito in questo breve studio troverà legittima la nostra asserzione che nella contemplazione finale sull' amore nulla vi è di nuovo, che non sia già stato suggerito e proposto all' anima devota durante l'intero corso degli Esercizi. Se quindi il fine di quella è ottenere l'amore, «contemplatio ad *obtinendum* amorem», anche il fine di questi sarà l'amore.

Rome. OCTAVE MARCHETTI S. J.
Professeur de Théologie Ascétique à l'Université Grégorienne.

(6) Contempl. 1ª della 4ª Settimana, 3° preludio, e 1° punto, 4ª consid.

La Prédication ecclésiastique d'après le Cardinal Marcel Cervin et d'après les Exercices spirituels de saint Ignace.

Dans une étude sur *Bellarmin et les Exercices spirituels de saint Ignace,* parue en février et avril 1912 (1), j'ai montré comment Marcel Cervin, cardinal de Sainte-Croix, et plus tard Pape sous le nom de Marcel II, fut un ardent promoteur des Exercices et dans sa ville natale de Montepulciano et dans beaucoup d'endroits soumis à sa juridiction : il y voyait un puissant instrument d'apostolat et de réforme religieuse. Le grand cardinal subit lui-même l'influence de la doctrine ignatienne, condensée dans les Exercices ; pour s'en convaincre, il suffit de lire une instruction qu'il composa pour les prédicateurs du diocèse de Gubbio, alors qu'il en était évêque- administrateur. J'ai donné dans l'étude citée quelques passages de cette pièce, mais les circonstances présentes m'ont paru fournir une bonne occasion de la publier intégralement et de la conserver ainsi à la postérité.

Le document se trouve dans les papiers personnels du Vénérable Cardinal Bellarmin (2), neveu de Marcel II par sa mère Cynthia. Il porte ce titre, de seconde main ; *Marcelli Cervini Cardinalis, Episcopi olim Eugubini, tum Pontificis Maximi, Instructio ad praedicatores suae diocesis.* Sur la dernière page du manuscrit, au verso, on lit cette adresse : *Al padre predicatore della Pergola, terra della diocesi di Gubbio.* Le texte étant en très mauvais état, il a fallu suppléer aux lacunes formées par des mots rongés : la mise entre crochets signalera ces légères reconstructions, plus ou moins conjecturales.

(1) Collection de la Bibliothèque des Exercices de saint Ignace. Etudes et documents, nos 37 et 38.

(2) Fonds Bellarmin, *Lettere e Miscellanee,* fol. 246-249.

Ea quae Praedicatores docere omnino et nullo modo silentio praeterire debebunt, sunt fere infrascripta.

Principio, cum ecclesiastici praedicatores, juxta apostolicam doctrinam, illaesum servare debeant fidei fundamentum quod positum est, quod est Christus Jesus : intelligant hoc minime tunc servari, cum adversus ea quae in sacra Scriptura habentur, aut adversus ea quae ab ecclesia per traditionem ab Apostolis ipsis acceptam, aut ab universalibus, legitimis receptisque Conciliis definita aut perpetuo catholicae ecclesiae consensu et concordibus sacrorum doctorum sententiis roborata sunt, quicquam protulerint aut asseruerint.

Caveant igitur summopere primum, ne in ullam damnatam haeresim incidant, aut varias et peregrinas doctrinas invehant in ecclesiam Christi.

Caveant deinde, ne suam volentes ostentare doctrinam, se ipsos potius quam Christum Jesum praedicare videantur. Quamobrem ab inanibus quaestionibus et a ventosis disputationibus abstineant, et salutem dumtaxat animarum sibi proponentes, quae sunt populo christiano credenda, quaeque facienda et quae oranda praedicent et explanent.

Caveant quoque praedicatores verbi Dei, quantum possunt, ne opiniones haereticorum recitent populo qui eas nesciat, ne diabolus inde sumat occasionem eos tentandi. Si vero in eo populo sermones habeant, ubi aliquos esse de haeresi suspectos intellexerint, illorum opiniones prudenter redarguant, non disputando, sed catholicam veritatem asserendo, illamque ecclesiae sanctae, conciliorum et consuetudinis vetustate approbatae, nec non sanctorum doctorum ab ecclesia probatorum authoritate confirmando. Testimonia tamen scripturae sacrae ab haereticis adduci solita, fideliter et conformiter aliis locis ejusdem scripturae et doctoribus sacris interpretentur. Nunquam vero sic ambiguo ac versuto sermone loquantur, ut ex auditoribus aliud unus, aliud alter intelligat, sed ita clare, dilucide et sine ulla aequivocatione aut amphibologia eorum sententias explicent, ut omnes omnino auditores unum et eumdem sensum jure possint accipere ; neque rem tractent adeo concise et obscure, ut ejus rei in privato colloquio et in cubiculo non somniculoso auditori tacite interpretationem promittant ; nec tandem ita subdole ac frigide rem ipsam tractent, ut facile se praevaricatores et causae veritatis fidei proditores ostendant.

Verum ut ad particularia descendamus : in primis adversus omnes haereticos docendae sunt plebes articulos fidei, in quibus illud praecipue

insinuetur, quod voluerit in Christo *omnem plenitudinem divinitatis inhabitare, et per eum reconciliare omnia in ipsum, pacificans per sanguinem crucis ejus, sive quae in terris, sive quae in coelis sunt* (1).

Praeterea doceant unam esse catholicam ecclesiam, columnam et firmamentum veritatis, et unum ejusdem ecclesiae sub summo capite Christo supremum caput, ipsius Domini nostri Jesu Christi verbo constitutum in terris, cum dixit Petro et in ejus persona omnibus successoribus ejus : *Pasce agnos meos, pasce oves meas* (2) ; et idcirco Romanam ecclesiam, quam Beatus ille Apostolus cum Beato Apostolo Paulo suo sanguine consecravit et cui deinceps ejusdem Petri successor ac Christi vicarius peculiariter praesidet, particularium ecclesiarum omnium reliquarum matrem ac magistram, et ab illa fidei confessionem omnes accipere ac tenere, ejusque mandata reverenter suscipere debere.

Et quoniam de peccato originali et libero arbitrio, et de justificatione contingit haberi sermonem, sic ejus peccati malignitas praedicanda est, ut non solum Manichaeorum ac Lutheranorum, sed etiam Pelagianorum vitentur errores ; quod certe fiet, si nec liberum hominis negetur arbitrium, nec tantum ejus viribus arrogetur, ut absque fide ac divino auxilio et gratia quicquid valere ad aeternam salutem dicatur ; nec e converso sic deprimatur, ut negetur divino assistente auxilio et gratia non cooperari ad recuperandam Dei dilectionem et ad meritum vitae aeternae. Et in summa, de libero arbitrio, de peccato ipso originali et de justificatione eam praedicent et sequantur doctrinam, quae in Tridentino concilio declarata fuit.

Item quia de virtutibus, praesertim quas theologicas appellant, tractare ecclesiasticum concionatorem oportet, primum de fide christianis populis, non quasi infidelibus, tanquam necesse sit eos denuo renasci in Christo (sicut haeretici faciunt), sed quasi fidelibus loquatur, utpote iis qui jam Christum induerint, ut oporteat eos jam fide et sacramento justificatos, etiam per observantiam mandatorum amplius justificari, et operari sibi vitam aeternam. Est enim ab evangelii praeconibus illud egregie commendandum, quod Deus per Christum Jesum non modo peccata condonaverit, sed etiam quod divinum pariter caritatis donum copiose largitus fuerit, quo legem deinceps implere possemus. Consequens autem est, ut qui haec

(1) Col. 1^{19-20}. Cf. 2^{9}.
(2) Joan. 21^{16-17}.

annuntiant, de praeceptis quoque Christi quae una caritatis lege continentur omnia et ad christianae vitae institutionem faciunt, explicent, ut non modo sciamus quae condonata nobis sunt, sed quae agenda quaeque devitanda ; ut, sicut in hoc mundo regenerati sumus in spem vitae aeternae, ita ad eam pervenire cum Dei auxilio valeamus. Praedicent itaque aperte fidem sine caritate otiosam esse, et fiduciam quamlibet seu spem vanam omnino ad coelestis regni consecutionem futuram, si bonis operibus non innitatur. Nec tamen sic bona opera extollant, quasi *condignae* sint *passiones hujus temporis ad futuram gloriam* (1) ; nec sic extenuent, ut derogent divinae gratiae, qua fit ut vitam mereantur aeternam, quia in Deo sunt facta. Hortandi ergo sunt auditores ad aemulandum illud nunquam satis laudandum caritatis donum, per quod fides vivit et operatur : quod donum qui cum fide et spe habeant, potissimum praesidium habeant ad salutem ; quo qui careant, et si caeteras cunctas virtutes habeant, nihil habeant.

Nec praetermittant praedicatores viam consiliorum et statum perfectionis in votis paupertatis, castitatis et obedientiae docere.

De praedestinatione vero Dei, de qua Beatus Augustinus ait, facile, immo utile esse, ut taceatur aliquando verum propter incapaces, juxta illud Domini : *Multa habeo vobis dicere, sed non potestis portare modo,* (2) sic praedicent, ut nemini suo sermone auferant spem salutis ; sed, juxta scripturarum testimonia, manifeste, clare ac diserte pronuncient partitam cunctis esse Dei gratiam, qui vel illam oblatam non respuerint, vel propriis sceleribus non demeruerint, quia sanguis Christi (quod attinet ad divinam largitatem) pro omnibus prorsus effusus est. Usurpent ergo sibi simpliciter ac sincere apostolicam illam Beati Pauli et dignam omni acceptione sententiam, dicentes : *primum omnium fieri obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones pro omnibus hominibus, pro regibus et omnibus qui in sublimitate constituti sunt, ut quietam et tranquillam vitam agamus cum omni pietate et castitate : hoc enim bonum est et acceptum coram Salvatore nostro Deo, qui omnes homines vult salvos fieri et ad agnitionem veritatis venire. Unus enim Deus, unus et mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus, qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus* (3).

(1) Rom. 8^{18}.

(2) Ioan. 16^{12}.

(3) I Tim. 2^{1-6}.

De sacramentis autem tractantes, meminerint apostolicae sententiae, qua definitum est, eos haeretica pravitate censeri pollutos, quicumque de sacramentis aliter sentiant aut doceant quam romana ecclesia observet et tradat. Illud vero gravi et efficaci sermone ostendant : in Eucharistiae sacramento verum esse corpus et sanguinem Domini nostri Jesu Christi, pane videlicet in corpus et vino in sanguinem Dei virtute transubstantiatis, ut nec plus sub utraque, nec minus sub altera elementi specie, miro modo sumatur. Quare et de sacrificio missae efficaciter praedicent, in novo testamento esse verum sacrificium veri corporis et sanguinis Christi, incruentam [videlicet] cruenti memoriam, quod et vivis et defunctis prodesse potest ad expianda peccata ; et quod hanc fidem atque doctrinam, perpetuo ecclesiae usu roboratam, cuncti sancti Patres qui laudem aliquam in ecclesia consecuti sunt, suis traditionibus et commentariis et homiliis atque sermonibus manifestissime professi sunt [semper] verbis [apertis]. Exhortentur autem valido clamore peccatores ad poenitentiam per contritionem, confessionem et satisfactionem (his enim partibus hoc sacramentum perficitur, et recte secunda tabula post naufragium appellatur), et ejus moram periculosam et minime securam attendant, memorantes apostolicum illud verbum : *An ignoras quoniam benignitas Dei ad poenitentiam te adducit ? Secundum autem duritiem tuam et impoenitens cor, thesaurizas tibi iram in die irae et revelationis justi judicii Dei, qui reddet unicuique secundum opera ejus* (1) ; itaque esse quidem Deum in misericordia uberem valde, et nihilominus severum in justitia, cum ejus benignitas et patientia contemnitur.

Clare item ac diserte declarent esse Purgatorium post hanc vitam, quod et de scripturis sanctis elicitur, et patrum traditione conciliorumque definitione, [ubi animae] quae cum Dei gratia ex hoc mundo migrarunt, nec in vita pro admissis satisfecerunt, pro modo delictorum torquentur, segregatae interim a gloria Dei, donec vel omnino purgentur suppliciis, vel per suffragia viventium adjutae, in misericordia Dei releventur vel evadant.

De indulgentiis quoque tractantes doceant esse vere inexhaustum thesaurum meritorum Christi, et sanctissimae ejus matris, ac caeterorum sanctorum, et hujus dispensandi thesauri per indulgentias summum Pontificem, tanquam Christi Vicarium, plenariam habere potestatem, reliquos

(1) Rom. $2^{4.6}$.

juxta sibi ab eo taxatum modum ; per illas vero indulgentias vices satisfactionum debitorum impleri, ut poenarum debitum minuatur vel extinguatur, juxta modum in ipsis earum legitimis concessionibus praescriptum.

[De sanctorum invocatione] ac veneratione et cultu, ac similiter de adoratione et cultu imaginum et reliquiarum sanctorum corporum, ea praedicent et praedicando confirment, quae ab ipsa antiqua ac diuturna in cunctis catholicis ecclesiis consuetudine et a sacris conciliis comprobata sunt et confirmata.

Haec sunt potissimum quae christiano populo non sunt celanda, sed praedicanda et tradenda, et quae mandamus cunctis praedicatoribus, tam secularibus quam cujusvis ordinis regularibus, a suis praelatis exhiberi, ut ea in suis concionibus non reticeant, nec silentio praetereant, cum ad salutem animarum sint necessaria.

Telle est l'instruction du cardinal Marcel Cervin sur la prédication ecclésiastique. N'y pas reconnaître l'influence de la doctrine contenue dans les règles dites d'orthodoxie, *ut cum orthodoxa Ecclesia sentiamus*, semble chose impossible à quiconque ne se contente pas de prendre à part tel ou tel point de détail, mais fixe son attention sur le groupement et l'accumulation de toutes ces recommandations, dont l'objet correspond à une dizaine de règles, les six premières et les règles 13, 14, 15, 16 et 17. Dès lors, n'a-t-on pas le droit de voir dans cette instruction du cardinal de Sainte-Croix un hommage rendu à la doctrine contenue dans ces règles ? Voilà pourquoi, et dans quel sens, j'ai pu mettre en tête de cette humble note un titre qui, à première vue, semblerait en dépasser le contenu : *La Prédication ecclésiastique d'après le cardinal Marcel Cervin et d'après les Exercices spirituels de saint Ignace.*

Ore Place, Hastings Xavier-Marie LE BACHELET s.j.
Professeur de Théologie.

Le petit serviteur de Notre-Dame.

A s'en tenir au texte évangélique, il paraît difficile d'admettre, dans l'étable de Bethléem, d'autres témoins de la naissance du Sauveur que Marie et Joseph. Après l'heureux avènement, accourent les bergers, qui les trouvent seuls avec l'Enfant (Luc II, 4-7) ; et plus tard, les mages orientaux, qui dès l'abord ne rencontrent que le Fils et la Mère (Matt. II, 11). La Sainte Famille semble n'avoir eu personne à son service, de façon durable ou transitoire. S. Jérôme repousse avec indignation l'idée qu'il y avait là une sage-femme. S. Jean Chrysostome, si le passage est de lui, nie toute domesticité, même d'un jour : « Non habebant servulum, non ancillam » ; et son opinion s'est transmise jusqu'à S. Ignace par le canal de Ludolphe le Chartreux.

Mais parallèlement à cette première ligne d'informations, il s'en dessine une autre. C'est la légende qui s'attache et parfois se mêle à l'histoire. Sa broderie commence avec les évangiles apocryphes. Le *Protévangile de Jacques* et les récits du *Pseudo-Matthieu* font intervenir des comparses dans le mystère de Bethléem. Un jeune homme conduit l'ânesse, une ou deux sages-femmes viennent offrir leurs services. Visiblement ces détails inspirèrent plus d'une fois les artistes, en particulier l'émailleur qui confectionna la croix d'orfèvrerie (6e-7e siècle) du *Sancta sanctorum*, décrite par le P. Grisar. On en retrouve enfin quelque chose dans la *Légende dorée* de Jacques de Varage ; et même l'adaptation espagnole qu'en a lue S. Ignace, parle nettement d'un valet et d'une servante, accompagnant Notre-Dame : « e su moço e su moça ».

L'auteur des Exercices connut donc les deux opinions, négative et affirmative. Les estimant d'abord également probables, il donna la préférence à la seconde, et, pour des raisons de convenance qu'exposera plus tard Suarez, il admit la présence à la Nativité, d'une petite ancelle, comme on disait jadis, *ancilla*, *ancillula*, ni mégère ni duègne, mais simple servante ou suivante. Au cours de ses études, il dut percevoir quelque faiblesse dans la position qu'il avait choisie, ou bien ses compagnons lui en montrèrent le peu de solidité.

Nous savons qu'Alphonse Salmeron et Jérôme Nadal refusaient de croire que la Vierge Marie n'avait pu se suffire à elle-même ou qu'elle avait confié à une étrangère le soin de l'Enfant nouveau-né. Toujours est-il que S. Ignace sentit la nécessité d'atténuer son affirmation et de distinguer les traits légendaires des traits purement historiques. Dans son texte espagnol, la correction *como se pueda meditar piamente,* « comme on peut le méditer pieusement », s'intercale entre les deux groupes de détails, mais ne se rapporte qu'au second groupe, sinon par la ponctuation, du moins par la force des choses ; car la grossesse de Marie et le temps venu pour elle d'enfanter sont des particularités historiquement certaines, tandis que celles qui suivent : l'âne, le bœuf, la servante sont des additions de moindre valeur. La correction *ut pie meditari licet* est tout à fait bien placée dans la première version latine, celle de S. Ignace, à la fin de l'énumération des détails pittoresques : l'ânesse qui sert de monture, et la servante, qui suit Joseph à pied et traîne le bœuf qu'on va vendre pour payer le tribut.

S. Ignace admet donc la présence de la petite ancelle, jusqu'à un certain point, c'est-à-dire comme une pieuse croyance, qu'on respecte sans pouvoir lui assigner un fondement historique. Quant au petit serviteur, au *moço* de la légende, il ne le reçoit même pas sous le couvert d'une probabilité quelconque. S'il en parle, c'est comme d'une pure fiction, créée pour l'utilité spirituelle de l'exercitant. Le serviteur, ce sera moi qui médite et pas un autre : « J'imaginerai que je suis là présent au milieu d'eux (Jésus, Marie, Joseph et la servante), comme un petit pauvre et un petit esclave indigne, *pobrecito y esclavito indigno,* les regardant, les contemplant et leur rendant service dans leurs nécessités, avec tous les égards et les respects possibles ». Il y a là tout ensemble plus et moins qu'un souvenir de légende ; ce n'est qu'un rêve de pieuse imagination, mais qui suppose des sentiments réels et profonds ; ce n'est qu'une industrie de contemplatif, mais qui peut avoir pour conséquence la pratique de bien des vertus. Et je pense même que S. Ignace a surtout conservé le rôle légendaire de la servante, parce que ce personnage amenait, par association d'idées et facile transposition, celui du petit serviteur. L'une introduit l'autre : *famula... famulantem,* pour rappeler ici les expressions si suggestives de la Vulgate.

Quand on songe que S. Ignace s'est d'abord appliqué à lui-même cette fonction du *pobrecito,* se mettant avec toute l'ardeur de sa dévotion au service du petit Roi de Bethléem, on ne peut s'empêcher d'évoquer la scène ravissante de Greccio, où François, le *poverello* d'Assise, faisant office de *diacre, servait* à la messe de Noël 1223, célébrée sur une crèche garnie de foin, qu'entouraient le bœuf et l'âne. Je ne sais si la *Légende dorée* espagnole rapporte cet épisode, et je ne le trouve pas dans un incunable latin de 1491 ; mais si l'auteur des Exercices l'a connu, le rapprochement s'impose entre les attitudes des deux saints. A défaut de ce précédent magnifique, Ignace rejoint ici la grande lignée des mystiques, de ces amants de Jésus, qui ne pouvant l'attirer à eux vont à lui, se rendent présents au mystère contemplé et s'y posent même en acteurs. Ludolphe et Cisneros conseillaient d'agir ainsi.

S. Ignace reprend donc la méthode. Le petit pauvre que je suis est admis à contempler de près personnes, paroles et actions. Il aura encore sa place, et même plus large, dans l'application des sens, d'abord pour voir et entendre, ce qu'il a déjà fait, puis pour toucher les objets qui meublent l'étable, pour baiser peut-être la crèche ou, avec infiniment de respect, les pieds de l'Enfant-Dieu. C'est à quoi S. Aelred, comme on l'a pu voir plus haut (*Mélanges*, p. 28), engage sa sœur, au XII[e] siècle, lui suggérant, quand elle médite sur la Nativité, la pensée de se faire la compagne et la servante de Notre-Dame, afin de mieux jouir de cette douce intimité. L'âme méditative n'oubliera pas la leçon. Elle ne quittera plus Jésus et le suivra dans tous les mystères évangéliques, ou pour le moins dans ceux qui se prêtent particulièrement à cette intrusion, les scènes où se forme un cortège et où quelque foule s'assemble. Nous retrouvons le procédé au XIV[e] siècle, dans les Méditations dites de S. Bonaventure. Leur auteur, Jean de Caulibus, austèrement fidèle à la tradition historique, n'introduira pas de servante dans la sainte étable, quoiqu'il écrive pour une Clarisse ; mais il lui donnera un rôle dans le cortège au retour d'Egypte : « Prends donc, toi, ma fille, l'Enfant Jésus et mets-le dessus l'ânon que tu conduiras fidèlement ». Au XV[e] siècle, Dom Louis Barbo, en son *Modus meditandi* récemment reproduit par le P. Watrigant (CBE. 59, p. 21-22), enseigne la même méthode à ses disciples bénédictins : « Imagine que tu es présent à la crèche...

Tiens-toi dans un coin de la petite demeure » ; et à propos de la fuite en Egypte : « Offre-toi à la bienheureuse Vierge pour toutes les besognes, *ad omnia obsequia*... Suppose que tu marches avec elle et fais comme si tu étais son serviteur. Prends dans tes bras l'Enfant Jésus, que la bienheureuse Vierge te tend, lorsqu'elle veut descendre de sa monture, et alors presse-le sur ton cœur... »

Barbo connut sans doute les Méditations de Jean de Caulibus. A-t-il connu de même les belles élévations de son contemporain, plus jeune, Thomas a Kempis, que l'éditeur Pohl intitule *Sermones de Vita et Passione Domini?* Nulle part on ne trouvera mieux développé que là le rôle du petit serviteur. C'est tout un drame en cinq actes, qu'on pourrait appeler « La Nuit de Noël » ou « A la recherche de Jésus » (III, p. 83 et ss).

1) *L'annonce :* Le contemplatif se réveille au chant des anges. Cette musique du ciel et la lumière qui éclate au firmament interdisent tout sommeil. Force est bien de célébrer avec les cieux la nuit salutaire.

2) *La marche à la crèche :* Le contemplatif interroge les anges, il s'enquiert auprès des bergers. Guidé par les uns et les autres, il arrive et frappe à la porte de l'étable. « Ouvrez-moi, Joseph et Marie, laissez-moi entrer ! » La vue de l'Enfant le ravit.

3) *Le désir de rester :* Le contemplatif trouve qu'il est bon pour lui d'être là. Il inspecte plus attentivement l'étable, il baise la crèche, il parle à l'Enfant. Peu à peu il découvre toutes les richesses spirituelles contenues dans l'humble réduit. Vivre en communauté avec Jésus, Marie, Joseph ; se faire présent aux mystères de la sainte Enfance, comme s'ils se passaient aujourd'hui sous nos yeux : que d'enseignements à recueillir ! Comment peut-on vivre ailleurs ?

4) *La résolution de prendre service :* Aucun autre bien que Jésus ne peut plus satisfaire le contemplatif, enchaîné à la crèche par l'amour. « Je serai désormais le serviteur de Jésus. S'il n'a pas besoin de moi, c'est moi qui ai besoin de le servir. N'ayant pu le servir dans sa chair, je le servirai en esprit dans mes frères. Je ne quitte plus la crèche, ou si je pars, je reviendrai bientôt... » Thomas a Kempis se plaît ici à décrire le rôle du petit serviteur, avec le soin et le détail d'un peintre hollandais. Tout serait à traduire :

« Je resterai donc ici au service de mon Seigneur et de ma Dame sainte Marie, et de saint Joseph, votre nourricier, pour le cas où il y aurait quelque office à remplir. Je ferai un petit feu sur lequel je souffflerai diligemment ; je dresserai la table et j'apporterai l'eau. Je nettoierai le sol, je balaierai la petite maison ; je boucherai les fentes et les trous, à cause du mauvais vent et de la pluie. Je garnirai cette crèche noble et royale, j'y disposerai décemment du foin et de la paille ; car il n'y a pas ici de linge précieux. Ensuite je cueillerai des roses et des lis, j'apporterai des fleurs et de la verdure ; j'ornerai ce saint gîte qui n'a pas pour moi la laideur d'une étable, mais plus de charmes qu'un palais d'empereur. J'ouvrirai aussi la fenêtre, pour que la lumière du Bon Dieu brille à l'intérieur et que les saints anges viennent voler au-dessus de nous, remplissant toute cette demeure de leur douce jubilation. Je garderai soigneusement la porte, de peur qu'Hérode n'entre pour perdre l'Enfant... »

5) *Les grâces mystiques :* Tant de dévouement et d'amour prépare le contemplatif aux délices de la familiarité du Sauveur. L'assiduité le mène à l'union.

Nous ne prétendons pas que S. Ignace ait eu connaissance de toute la littérature du sujet qui nous occupe ; mais c'est un fait que sa pieuse fiction du *pobrecito* lui assure l'héritage des mystiques des siècles passés et que, plus universellement connue depuis les Exercices, la charge de petit serviteur n'est point près de devenir vacante. Certes tout méditatif qui comprend à quel point le Verbe incarné s'est fait pauvre et esclave, *pobrecito y esclavito,* pour nous sauver (Philip. II, 7), se décide avec la grâce de Dieu à imiter ce dépouillement et cette humilité. Mais à cette disposition fondamentale, l'habitude de se mêler au mystère médité, de passer pour ainsi dire de l'amphithéâtre à la scène et de vivre dans la familiarité des grands acteurs, ajoute de la vitalité et de la douceur. On devient quelqu'un de l'entourage le plus proche et comme un compagnon inséparable. « Je me suis plu, dira le grave P. Olivaint, à mendier avec Joseph, *agendo contra*... Je me suis plu à remplir en esprit auprès de l'Enfant Jésus l'office du petit serviteur qu'introduit saint Ignace, *agendo contra.* — Non ! point *contra :* je suis si heureux de le servir » (1860. — *Retraites,* I, p. 11). En si édi-

fiante et suave compagnie, l'âme ne se lasse point d'admirer et de s'instruire, et elle trouve toujours de nouvelles raisons d'aimer.

Si l'on se plaît au rôle de petit serviteur dans la Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph (1), quoi d'étrange qu'on se regarde comme spécialement attaché au service de Notre-Dame ? La domesticité dépend surtout de la maîtresse de maison. Ne voyons-nous pas, dans le portrait de la femme forte des Proverbes (XXXI), que c'est elle seule qui distribue à ses sujets le travail, la nourriture et et le vêtement ? Le culte d'*hyperdulie* suffirait à justifier notre sujétion à l'égard de la Mère de Dieu ; mais quel relief, quel charme prend cette idée de service marial dans les contemplations esquissées par S. Ignace ! Et comment s'étonner que l'intimité née dans le cœur à cœur de l'oratoire devienne pour quelques âmes simples et confiantes une forme de vie spirituelle, la « vie avec Marie » ?

Enghien. PAUL DEBUCHY S. J.

(1) C'est à dessein que je n'ai pas multiplié les notes bibliographiques. Je dois pourtant dire combien je suis redevable aux rédacteurs des *Monumenta historica S. J.* Voir leur savante édition des *Exercices*, Madrid 1919, en particulier pp. 56, 65-66, 115, 330-333.

TABLE

		Pages
Préface. P. D.		1
Les débuts des retraites fermées dans le Nord.	A. Vaccon.	5
L'Association des Patrons Chrétiens du Nord.	E. Lebeau.	7
La partie allégorique de la contemplation du Règne.	L. Pouillier.	9
Un passage des Moralia de saint Grégoire et les deux Etendards.	J. Dutilleul.	15
Amor Dei ; amor sui.	F. Tournier.	17
In contemplationem ad obtinendum amorem.	J. Van Gorp.	22
Quelques loca parallela relatifs aux Exercices.	F. Cavallera.	25
La 14e règle du Discernement des Esprits.	M. Viller.	30
Les Règles du Discernement des Esprits et le Modernisme.	Mgr Chollet.	33
L'assistance des saints Anges pour la vie de prière.	M. d'Herbigny.	37
« In affectu » an « in effectu ».	A. Codina.	43
Les Degrés d'humilité d'après S. Benoît et S. Ignace.	J. Dargent.	46
Note sur la méthode d'application des sens dans les Exercices de S. Ignace.	J. Maréchal.	50

Sur une définition de l'abnégation. J. de Guibert. 65

Sainte Thérèse et les Exercices. A. Brou. 68

Les sources du Quiétisme de Molinos. P. Dudon. 72

De recollectione a Franciscanis facienda.
P. Adolphus a Denderwindeke. 76

Les ermites dans l'ancien diocèse de Cambrai. E. Matthieu. 78

L'ascèse de saint Ignace et l'âme moderne. E. Masure. 83

De clero Germaniae saeculo XVI exercitiis
adiuto. O. Braunsberger. 88

La première retraite publique en Belgique. A. Poncelet. 96

Une retraite fermée à Molsheim au XVIII[e] siècle.
P. Mury. 104

La maison de retraites de Dijon au XVIII[e] siècle.
H. Dutouquet. 109

Une Association de retraitants. F. Collet. 115

Les retraites sacerdotales en Belgique de 1808 à 1831.
J. Hanssens. 118

Les exercices spirituels de dix jours
pour le clergé séculier. A. Vermeersch. 122

Exercitia viris in Columbia tradita. D. Restrepo. 128

L'œuvre des retraites fermées en Hollande. L. van Miert. 130

Casa de Ejercicios de Chamartin de la Rosa. F. Cervos. 135

Le Missioni e la Missione Urbana di Roma. E. Radaeli. 138

La langue des Exercices. J. Brucker. 143

De Hoogeerwaarde Pater Joannes Roothaan en de Geestelijke Oefeningen van den H. Ignatius. P. Albers. 147

La consolation et la désolation. — La consolation intérieure et la désolation intérieure dans les Exercices de S. Ignace. A. Thiéry. 151

L'amore negli Esercizi di S. Ignacio. O. Marchetti. 154

La prédication ecclésiastique d'après le Cardinal Marcel Cervin et d'après les Exercices spirituels de saint Ignace. X.-M. Le Bachelet. 160

Le petit serviteur de Notre-Dame. P. Debuchy. 166

IMPRIMERIE — E. DELWARDE, ENGHIEN.

ALMA COLLEGE
LIBRARY
Alma, California

ALMA COLLEGE
LIBRARY
Alma, California